

---

## **Comment planifier la gestion d'un parc historique en favorisant la biodiversité et la durabilité tout en préservant son intégrité, son histoire et ses valeurs patrimoniales ? Cas du parc classé de Mariemont**

**Auteur :** Secol, Anouchka

**Promoteur(s) :** de Harlez de Deulin, Nathalie

**Faculté :** Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT)

**Diplôme :** Master architecte paysagiste, à finalité spécialisée

**Année académique :** 2020-2021

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/13243>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

# **COMMENT PLANIFIER LA GESTION D'UN PARC HISTORIQUE EN FAVORISANT LA BIODIVERSITE ET LA DURABILITE TOUT EN PRESERVANT SON INTEGRITE ET SES VALEURS PATRIMONIALES ? CAS DU PARC CLASSE DE MARIEMONT.**

**ANOUCHKA SECOL**

**TRAVAIL DE FIN D'ETUDES PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE  
MASTER D'ARCHITECTE PAYSAGISTE**

**ANNEE ACADEMIQUE 2020-2021**

**PROMOTRICE: NATHALIE DE HARLEZ DE DEULIN**

© Toute reproduction du présent document, par quelque procédé que ce soit, ne peut être réalisée qu'avec l'autorisation de l'auteur et de l'autorité académique de Gembloux Agro-Bio Tech.

Le présent document n'engage que son auteur.

# Remerciements

À ma promotrice Nathalie de Harlez, elle qui durant plus d'un an m'a guidée et accompagnée tout au long de ce travail de longue haleine. Sa disponibilité, sa confiance et son investissement personnel me furent extrêmement précieux, de même que son partage de connaissance des plans de gestion et sa mise à disposition de nombreux ouvrages.

À Frédérique Desmet et Didier Moray pour leur disponibilité, leur connaissance du parc historique de Mariemont et le savoir transmis à travers réunions, visites de terrain, documents liés à l'histoire et la gestion du parc.

À Sophie Degros et l'équipe de talentueux jardiniers de Mariemont pour m'avoir fait part de leurs connaissances et de leur expérience.

À Koen Himpe, Jean-Michel Sainsard, Benoît Fondu, Hartmut Troll, Alberta Campitelli et toutes les personnes m'ayant permis d'enrichir cette étude par l'échange de sources et de documents de référence, le partage de leur point de vue et la sensibilisation à leurs attentes face à la gestion future des parcs et jardins historiques.

À Maria Adriana Giusti, Monica Naretto, Marco Ferrari, Ernest-Tom Loumaye, Olivier Vanham, Johanne Dendoncker et toutes les personnes qui de près ou de loin ont manifesté un réel intérêt pour la rédaction de ce travail.

À mes amis, ma famille et spécialement mon compagnon, pour leurs encouragements, leurs remarques qui ont fait mûrir ma réflexion, leur présence et la relecture de ce travail.



# Table des matières

<b>1. Préface</b>	<b>1</b>
<b>2. Introduction</b>	<b>2</b>
<b>3. Intérêt et objectif de ma recherche</b>	<b>3</b>
<b>4. Articulation avec le projet de fin d'étude</b>	<b>5</b>
<b>5. Etat de l'art</b>	<b>5</b>
5.1. LE PLAN DE GESTION EN EUROPE	5
5.2. QU'ENTEND-ON PAR PLAN DE GESTION	9
5.2.1. Définition	9
5.2.2. Comparaison avec le schéma directeur	11
<b>6. Méthodologie</b>	<b>12</b>
<b>7. Comparaison des méthodes et plans de gestion développés en Europe</b>	<b>16</b>
7.1. FRANCE	16
7.1.1. Contexte des jardins historiques	16
7.1.2. Évolution de la pensée	17
7.1.3. Analyse des plans de gestion	19
7.1.3.1. Le domaine national de Champs-sur-Marne en périphérie Est de Paris	19
7.1.3.2. Le parc du palais de Compiègne dans l'Oise	21
7.1.3.3. Le parc et les jardins du château de Fontainebleau au Sud de Melun	24
7.1.3.4. Le parc de Sceaux en Hauts-de-Seine	25
7.1.4. Structure du plan de gestion	27
7.1.5. Synthèse	28
7.2 ANGLETERRE	28
7.2.1. Contexte des jardins historiques	28
7.2.2. Évolution de la pensée	31
7.2.3. Analyse des plans de gestion	32
7.2.3.1. Le parc royal de Bushy à Londres	32
7.2.3.2. Blenheim Palace : World Heritage Site	35
7.2.3.3. Royal Botanic Gardens KEW à Londres	37
7.2.4. Structure du document de gestion	39
7.2.5. Synthèse	39
7.3 ALLEMAGNE	39
7.3.1. Contexte des jardins historiques	39
7.3.2. Évolution de la pensée	41
7.3.3. Analyse des plans de gestion	43
7.3.3.1. Garten der kurfürstlichen Sommerresidenz Schwetzingen à Schwetzingen dans la vallée du Rhin	43
7.3.3.2. Großen Garten Dresden à Dresde, capitale de la Saxe	45
7.3.3.3. Staatspark Karlsruhe à Cassel, à moins de 150 km au Sud d'Hanovre.	45
7.3.4. Structure du plan de gestion	47
7.3.5. Synthèse	48
7.4. ITALIE	48
7.4.1. Contexte des jardins historiques	48
7.4.2. Évolution de la pensée	51

7.4.3. Analyse des documents de gestion	51
7.4.4. Structure du document de gestion	52
7.4.5. Synthèse	52
5 PAYS-BAS	52
7.5.1. Contexte des jardins historiques	52
7.5.2. Évolution de la pensée	54
7.5.3. Analyse des plans de gestion	56
7.5.4. Structure du plan de gestion	56
7.5.5. Synthèse	56
7.6. BELGIQUE	56
7.6.1. Contexte des jardins historiques	56
7.6.2. Évolution de la pensée	57
7.6.3. Analyse des plans de gestion en Flandre	58
7.6.3.1. Le Citadelpark à Gand	58
7.6.3.2. Le Stadspark d'Anvers	60
7.6.3.3. Kasteeldomein van Heule en périphérie de Courtrai en Flandre Occidentale	61
7.6.4. Analyse des plans de gestion en Wallonie	63
7.6.5. Structure du plan de gestion en Flandre	63
7.6.6. Synthèse	64
7.8. CONCLUSION GÉNÉRALE SUR LES MÉTHODES DE GESTION	64
<b>8. Comment favoriser les services écosystémiques en jardin historique</b>	<b>66</b>
8.1. ÉVALUATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES EN JARDINS HISTORIQUES	66
8.2. LES LABELS ET DISTINCTIONS DE GESTION DURABLE	67
<b>9. Enquête sur les impacts du tourisme en jardin historique</b>	<b>70</b>
9.1. LE PIÉTINEMENT	70
9.2. LES FORMES DE VANDALISME	70
9.3. LA SURPOPULATION TOURISTIQUE	71
<b>10. Essai de document d'orientation : lignes directrices pour l'élaboration d'un plan de gestion en jardin historique en Wallonie</b>	<b>71</b>
<b>11. Application des principes du document d'orientation au parc historique de Mariemont</b>	<b>73</b>
11.1. ANALYSE CRITIQUE DE LA GESTION ACTUELLE	73
11.2. ESSAI D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION	73

<b>12. Conclusion</b>	<b>78</b>
<b>13. Discussion et perspectives</b>	<b>79</b>
13.1. DISCUSSION DES RÉSULTATS OBTENUS	79
13.2. DISCUSSION DE LA MÉTHODOLOGIE	80
13.3. LIMITES, DIFFICULTÉS ET APPORTS DE L'ÉTUDE	80
<b>14. Table des figures</b>	<b>82</b>
14.1. FIGURES	82
14.2. TABLEAUX	82
<b>15. Bibliographie et Webographie</b>	<b>83</b>
<b>16. Annexes</b>	<b>86</b>
16.1. GLOSSAIRE	86
16.2. ICONOGRAPHIES	91



A l'attention des lecteurs, l'ensemble des sources a été généré avec le logiciel Zotero. Ce logiciel permet la détection automatique des recherches sur le Web. C'est pourquoi la consultation de la majorité des sources webographiques sont datées des mois de juin, juillet et août 2021, soit la dernière date à laquelle le site a été consulté. Cependant, vu les allers-retours constants nécessaires à la rédaction de ce travail de fin d'étude, il va de soi que les sources ont largement été consultées plusieurs fois, certaines depuis le mois de juin 2020.

A noter également que l'astérisque \* renvoie directement vers le glossaire pour chaque première occurrence du terme.



# 1) Préface

---

Ce mémoire de fin d'étude traite de l'avenir du patrimoine culturel, de la préservation de son histoire et de l'évolution des paysages. Il aborde tous les enjeux liés aux jardins historiques. Sans doute, chacun a-t-il déjà été se promener dans l'un de ces majestueux parcs\*, profitant de ces grands espaces ouverts pour se détendre, laisser jouer les enfants ou simplement se laisser porter au parfum des fleurs et au rythme du murmure de l'eau. Mais le visiteur se demande-t-il comment le parc était-il hier et comment sera-t-il demain ? Perçoit-il ces paysages au-delà de ses courbes dessinées ?

Depuis toute petite, je suis fascinée par l'architecture, l'histoire, les anciennes villes et les paysages culturels. Je pense que notre Histoire et notre patrimoine font un peu partie de nous. J'aime me perdre dans des ruines et sentir l'âme des pierres mais j'aime encore plus contribuer à leur donner une nouvelle vie. Au terme de mes études d'architecture du paysage, après avoir suivi des cours et conférences sur l'histoire des jardins\*, j'accorde une attention particulière à ceux-ci. J'aime l'idée d'un patrimoine vivant et donc périssable. La particularité des jardins réside dans son matériau éphémère qu'est le végétal. Un matériau vulnérable qui assure paradoxalement la pérennité de cette nature. Les jardins historiques sont amenés à évoluer, à mûrir, parfois à s'effacer mais aussi à renaître. Il est donc d'autant plus difficile de préserver leur caractère authentique et cet enjeu motive ma quête.

Je me suis penchée sur la question du plan de gestion car je pense que le métier d'architecte paysagiste ne se limite pas à l'élaboration de plans d'aménagement et de plantation précédée d'une analyse rigoureuse. Je crois qu'il est aussi dans nos missions de penser à la pérennité d'un lieu, de préserver l'identité des territoires, de réfléchir à l'entretien des patrimoines et à leur évolution dans le temps.

Si j'ai choisi ces études, c'est parce que je suis inquiète pour l'avenir des paysages et de la planète. La question du développement durable est au centre de mes préoccupations. Dans ce contexte, je pense que les parcs historiques ont un rôle important à jouer par le biais d'une gestion douce et respectueuse de l'environnement ainsi que par leur rôle de refuge à la biodiversité. En particulier lorsqu'ils sont en relation avec la ville, où ils deviennent alors de véritables poumons verts au cœur du bitume. De plus, ils sont particulièrement sensibles aux catastrophes naturelles, à la pollution atmosphérique et sont directement menacés par la pression de la circulation automobile, susceptible de tasser les racines et abîmer les arbres.

Enfin, je m'inquiète également de l'impact du tourisme sur les jardins historiques. La plupart des parcs sont aujourd'hui ouverts au public et accueillent des visiteurs, parfois en masses, notamment au printemps et en été. Or, ceux-ci n'ont pas été conçus pour cet usage, la plupart relevant initialement de domaines privés. Je me demande donc à quel point le tourisme peut d'une part dégrader un site (piétinement, déchets, ...) et d'autre part, dénaturer un domaine par des nuisances sonores, des aménagements intrusifs, notamment par la mise en place de dispositifs d'accessibilité PMR, ou même simplement les flux incessants des visiteurs. N'y a-t-il rien de plus merveilleux que de découvrir un jardin à la rosée d'un matin, vide de bambins galopants et de bâtons à selfies ?

## 2) Introduction

---

Vastes sites aménagés de manière parfois très ancienne et dialoguant avec le présent, les jardins historiques sont l'expression du rapport entre le territoire et les civilisations qui s'y sont développées. Le jardin historique est défini dans la Charte de Florence comme « Une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public » (art.1)<sup>1</sup>. Mais à l'heure d'aujourd'hui, de quoi témoignent-ils et que deviennent-ils ? Qu'est-ce qui constituent leur valeur patrimoniale et l'intérêt qu'on leur porte ?

Autrefois synonyme de richesse, ces grands jardins appartenaient aux personnalités prestigieuses de l'époque. Ces lieux jadis privés et réservés à une élite, sont aujourd'hui souvent accessibles de manière permanente ou ponctuelle. En Belgique, nombre de ces grandes propriétés appartiennent toujours à des familles assurant leur transmission de génération en génération. Cependant, ce transfert de patrimoine peut entraîner un morcellement des propriétés. Voici une des nombreuses raisons qui amène à classer ce patrimoine.

Comment permettre aux jardins historiques d'évoluer et de s'adapter aux enjeux contemporains sans les dénaturer ? Les jardins sont des lieux de plénitude, de recueillement et de rêverie. Témoins vivants d'une culture, d'un style, d'une époque mais aussi d'une histoire avec ses enjeux, ses conflits, ses moments de gloire mais aussi d'oublis. Certains ont connu des désastres auxquels ils n'ont parfois pas résisté ou dont ils gardent des traces tangibles.<sup>2</sup>

La spécificité d'un jardin en tant que patrimoine tient au fait qu'il est composé d'éléments vivants, s'adaptant à beaucoup de situations, se régénérant lui-même. Mais c'est aussi sa grande faiblesse car sans accompagnement, il est voué à disparaître et retourner au stade sauvage de forêt. Cela pose évidemment la question de l'authenticité. Quand un jardin a connu des périodes d'abandon, des ajouts, des modifications, il se distingue clairement de son apparence lors de sa création. « Est-ce alors encore l'authenticité de l'œuvre souhaitée par les commanditaires ou est-ce plutôt l'authenticité de l'œuvre laissée par la nature ou peut-être même l'authenticité d'une œuvre de l'homme en mutation vers l'œuvre de la nature? »<sup>3</sup>

La gestion d'hier n'est plus celle d'aujourd'hui et ne sera pas celle de demain. Les objectifs environnementaux et les financements publics sans cesse réduits contraignent à limiter la gestion de ces grands domaines. C'est certainement un moteur de changement qui obligera l'homme à repenser les modes de gestion. Il va devoir intégrer un peu des capacités naturelles du jardin dans sa manière d'entretenir et de penser son avenir. Au lieu de constamment dompter la nature et forcer les plantes, il va devoir accompagner leur développement naturel, avec ses imperfections et ses irrégularités, tout en se rapprochant le plus possible des formes initiales.

Dans bien des esprits, le bon état d'entretien est celui des pelouses\* toujours impeccablement tondues, des alignements et haies taillés au cordeau, des parterres\* dénués d'adventices\*, des sentiers parfaitement lissés, vides de feuilles, branchages et coques de noix. Pourtant, cette image est destinée à évoluer. Ceci ne veut aucunement dire que l'entretien doit être négligé et le dessin des parcs oublié. Cela signifie plutôt que les jardins historiques doivent assumer de nouveaux enjeux susceptibles de renforcer leur intérêt et leur permettant de continuer à évoluer. C'est en quelque sorte la possibilité de leur imaginer un futur, où ils pourront continuer de s'épanouir en tant que monuments historiques vivants.

---

<sup>1</sup> ICOMOS-IFLA, « Charte de Florence », 1981, <http://www.inp.nrt.tn/Convention/Html/icomos%20chartes%20.htm#L2.mic>

<sup>2</sup> Marco martella, *Que deviennent les jardins historiques ? Un état des lieux*, Silvana Editoriale (Milano, 2018).

<sup>3</sup> Cité de l'architecture et du patrimoine - Pierre André Lablaude, *La restauration des jardins historiques en Europe, théories et pratiques*, consulté le 5 septembre 2020, <https://www.youtube.com/watch?v=tS8ORXII8WM>.<https://www.youtube.com/watch?v=tS8ORXII8WM>.

Les racines communes de la préservation et de la conservation du patrimoine remontent au XIX<sup>e</sup> siècle. À l'époque, la préservation du patrimoine architectural, des paysages historiques et des animaux et plantes indigènes\* était considérée comme un objectif tout aussi valable. Une grande partie de ce qui est considéré aujourd'hui comme l'objet légitime des mesures de conservation est une relique de formes d'utilisation antérieures. Les jardins historiques font partie de ces «objets», en tant que forme particulière d'utilisation et de conception qui ont souvent des associations très spéciales avec la conservation.<sup>4</sup>

Même si la préservation des monuments et de la conservation de la nature se sont développés en tant que disciplines indépendantes au cours du siècle dernier, ils protègent tous deux des éléments naturels ou culturels qui seraient perdus sans cet engagement. Ils visent à préserver les éléments naturels et artificiels dans un certain état spécifique. Dans les deux domaines, des interventions bien ciblées sont nécessaires pour y parvenir.<sup>5</sup>

### 3) Intérêt et objectif de ma recherche

---

L'intérêt d'aborder la planification de la gestion d'un parc historique en favorisant la biodiversité et la durabilité tout en préservant son intégrité et ses valeurs patrimoniales, réside dans la pratique paysagère elle-même. Il s'agit de mettre en place une approche intégrée. Autrement dit, une analyse transversale et multidisciplinaire des parcs et jardins historiques intégrant les dimensions historiques, patrimoniales, sociales, esthétiques, écologiques, environnementales, touristiques, sensorielles, hydrologiques et topographiques.

La question de la gestion et de l'avenir des jardins historiques est particulièrement intéressante car elle est au cœur des réflexions actuelles. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de me pencher sur l'élaboration d'un document d'orientation applicable aux jardins en Wallonie. En effet, il existe déjà des lignes de conduite pour la gestion des jardins classés en Région flamande alors qu'en Région wallonne, la question est en réflexion depuis plus de dix ans sans aboutir à aucune proposition concrète.

Dès 1982, le comité scientifique international des sites et jardins historiques de l'Icomos est renommé comité scientifique international des Paysages culturels. Cette nouvelle dénomination sous-entend trois catégories de paysages, à savoir les paysages dessinés (jardins historiques), les paysages évolutifs vivants et les paysages associatifs. En outre, l'intérêt grandissant du public pour les paysages culturels et les préoccupations environnementales ont généré un regain d'intérêt pour les parcs et jardins historiques, les hissant ainsi sur la table des discussions politiques.<sup>6</sup>

Le colloque « Que sont devenus les jardins historiques », qui s'est déroulé le 15 et 16 mai 2017 au domaine départemental de Sceaux (France), a permis de faire un bilan des expériences acquises au cours des dernières années. Il a amorcé l'ouverture de nouvelles perspectives grâce à la contribution de professionnels du monde des jardins : jardiniers, historiens, architectes, paysagistes, responsables de parcs privés et publics.

Le regard porté sur les jardins historiques a bien évolué depuis que nous avons pris conscience des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents et de ses impacts sur les jardins historiques. Les réserves naturelles des parcs et jardins sont profondément touchées car la biodiversité est affaiblie. Du point de vue de la conservation de la nature et de l'environnement, la portée de ces événements s'étend au-delà de l'espace du jardin.<sup>7</sup> De plus, l'avancée de la recherche, notamment en archéologie non destructive, a sensiblement modifié l'approche de la restauration des jardins et élargi les connaissances. La découverte de nouvelles techniques et technologies, couplée au retour vers les métiers et les savoir-faire traditionnels a parallèlement contribué à assurer l'avenir de ce patrimoine.

---

<sup>4,5</sup> et <sup>7</sup> Director General of the Prussian Palaces and Gardens foundation Berlin-Brandenburg (SPSG), *Historic Gardens and Climate Change - Recommendations for preservation*, Leipzig (Potsdam, 2014).

<sup>6</sup> Martella, *Que deviennent les jardins historiques ? Un état des lieux*.



Comprendre la place qu'occupent ou que peuvent occuper les jardins historiques dans la culture contemporaine reste un enjeu de taille. Bien que la plupart des corps de métier liés à l'art des jardins ait pris conscience de l'importance patrimoniale et de la fragilité de ces monuments "périssables et renouvelables" (Charte de Florence, Art.2)<sup>8</sup>, il reste encore beaucoup d'actions à mener pour permettre au grand public d'accéder à une meilleure compréhension de la complexité de ce patrimoine vivant.

La présente étude vise dans un premier temps à faire un état des lieux concernant les outils de gestion des jardins historiques en Europe. Comment a évolué leur gestion au cours des dernières décennies et comment les outils analysés répondent-ils aux questions d'actualité précitées.

Un autre objectif de ce travail est l'analyse des enjeux et fonctions des parcs et jardins historiques. La question de la nécessité d'animer ces sites sera également abordée, tout comme les impacts liés à ces activités. Seront aussi interrogées les possibilités d'intégrer efficacement les préoccupations écologiques. L'objectif final de cette étude vise à concilier ces diverses dimensions tout en préservant l'intégrité des parcs et jardins étudiés.

En seconde partie, est proposé un document d'orientation, proche d'un plan de gestion type, destiné à faciliter et guider les actions de conservation et de gestion des jardins historiques en Wallonie. Ce document s'inspire des principes avancés dans un certain nombre de sites parmi les plus remarquables dans les pays ou régions voisins tout en tenant compte du contexte wallon.

Cette méthodologie sera appliquée de manière concrète au domaine de Mariemont. L'objectif est de s'inscrire dans une démarche en vigueur. Depuis 2012, le parc historique de Mariemont fait l'objet d'un projet de plan de gestion. A ce moment-là, Frédérique Desmet, architecte paysagiste à la Direction d'appui scientifique et technique de l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP), a déjà effectué une analyse historique importante du parc. Malgré cela, à l'heure actuelle, seul existe un plan d'entretien de surcroît non fondé sur une analyse préalable suffisamment documentée. Le présent travail vise donc à servir et alimenter la dynamique en cours.

Le parc de Mariemont est particulièrement indiqué pour cette recherche appliquée car il s'agit d'un parc historique ouvert au public dont l'histoire, longue et prestigieuse, a laissé des traces matérielles plus ou moins importantes des modifications encourues depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, le parc accueille de nombreuses activités en interaction directe avec le tissu urbain proche. Son épaisseur historique et ses diverses dimensions, entre autres culturelles, scientifiques et sociales, en font un sujet à la fois complexe et pertinent dans la perspective d'élaborer un plan de gestion destiné à garantir la préservation à long terme de ce domaine historique et paysager.

Face aux aléas du temps, le parc de Mariemont s'est progressivement dégradé. Certains éléments sont en attente de restauration comme le jardin d'hiver\* et les serres. D'autres sont directement menacés, c'est le cas de la collection dendrologique sénescence, victime des effets du changement climatique, ou encore du jardin potager-fruitier\*. Géré longtemps par l'école d'horticulture de Mariemont implantée au sein du domaine, l'avenir de ce grand espace de culture se trouve aujourd'hui en danger suite au départ de l'institution scolaire qui le gérait. Le potager de Mariemont a tout récemment été évoqué dans le cadre des « Entretiens de Chambord », colloque européen centré sur la conservation des jardins fruitiers et potagers historiques qui, en raison du confinement imposé par la pandémie de la Covid-19, se tient finalement sous forme de visioconférence entre septembre 2020 et juin 2022. Les nombreux échanges de connaissances et d'expériences générés par ces conférences ont nourri quelques réflexions personnelles quant à l'avenir du potager de Mariemont qu'il m'a paru utile d'évoquer dans ce travail.

---

<sup>8</sup> ICOMOS-IFLA, « Charte de Florence ».

## 4) Articulation avec le projet de fin d'étude

---

J'ai souhaité faire le lien entre mon travail de fin d'étude (TFE) et mon projet de fin d'étude (PFE) afin d'approfondir mes connaissances pratiques et techniques autour des paysages culturels et plus précisément sur les domaines, parcs et jardins historiques. Mon PFE, intitulé "Paysage d'adaptation climatique - Un domaine historique au cœur de la transition écologique", devait aborder la nécessité de paysage. J'ai choisi de travailler sur Hex, un domaine historique au cœur de la région fruitière de la Hesbaye sèche entre Tongres et Saint-Tronc. Entre environnement, patrimoine et tourisme, il m'a fallu mener l'enquête et arpenter longuement le terrain à la recherche d'un juste équilibre. Il m'a fallu répondre à plusieurs menaces telles que l'abandon ou la dégradation des vergers identitaires du paysage, les grandes monocultures devenues inadaptées et le patrimoine végétal sénescant qui succombe aux tempêtes répétées et aux maladies. Ma première hypothèse a été d'adapter les espèces, aussi bien agricoles, ornementales, que forestières. Finalement, le développement de l'écotourisme et de nouvelles pratiques agricoles se sont révélés être les meilleurs serviteurs du paysage historique de Hex.

Directement en relation avec mon TFE, ce projet m'a permis d'appréhender les outils flamands et surtout d'élargir mon réseau professionnel par de nombreuses rencontres. En outre, un plan de gestion intégré de l'ensemble du domaine de Hex, en ce compris les jardins, est en cours. Il m'a ainsi permis de continuer d'avancer sur mon TFE, en parallèle de mon projet.

## 5) Etat de l'art

---

### 5.1. LE PLAN DE GESTION EN EUROPE

Durant les Trente Glorieuses, juste après la seconde Guerre Mondiale, les jardins historiques ont été victimes d'une grande négligence et ont été voués à l'oubli pendant quelques décennies en Europe. La forte croissance économique a permis aux populations de voyager mais a également provoqué un désintérêt pour le patrimoine culturel.

Dans les années 1980, un regain d'intérêt pour les jardins historiques a émergé des politiques européennes et, parallèlement, a engendré une littérature de plus en plus abondante et diversifiée ainsi qu'une multiplication des initiatives privées (ouverture au public) et publiques (colloques, expositions, manifestations diverses) en faveur des jardins historiques. Alors que les monuments historiques sont reconnus comme un héritage culturel depuis l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, stimulé par la philosophie des Lumières, la reconnaissance réelle des jardins historiques ne commence qu'au tournant du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.<sup>9</sup> Le siècle des lumières est par exemple marqué par l'œuvre du graveur de nombreux jardins et architecte italien Giovanni Battista Piranesi (1720-1778).<sup>10</sup>

L'Allemagne est précurseur dans le domaine. En 1907, la Société allemande pour l'art des jardins (DGFG) exige l'instauration de réglementations légales en matière de protection des jardins. Les premières directives pour l'entretien des jardins sont rédigées en 1912 par l'allemand Wolfgang Singer. Les premiers inventaires de jardins commencent à se former en Europe. En 1961, le concept de plan de gestion est abordé pour la première fois. En effet, Christian Bauer, à l'époque directeur des jardins de l'État de Bavière, présente le «Parkpflegewerk» comme un instrument indispensable pour la gestion et l'entretien continus des sites historiques.

---

<sup>9</sup> Martina Keilbach, « Die Bedeutung von Parkpflegewerk in der Praxis - Vergleichende Analyse und Bewertung der Parkpflegewerke für den Schlossgarten Schwetzingen und den Staatspark Karlsruhe sowie der Nutzungskonzeption für den Großen Garten Dresden » (Universität Kassel, 2009).

<sup>10</sup> Nathalie de Harlez de Deulin, « Syllabus du cours de Patrimoine et paysage, 1ère partie : Conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier », 2019.s



Fig.1 Photographie du parc de Saint-Cloud prise le 31/07/2007  
[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Parc\\_saint-cloud.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Parc_saint-cloud.jpg)

Trois ans plus tard, la Charte de Venise est adoptée par l'ICOMOS-IFLA lors du second congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques permettant d'établir des principes de conservation et de restauration des monuments historiques homogènes à l'échelle internationale.<sup>11</sup> Cependant, les jardins historiques ne sont pas mentionnés dans cette définition. Ce n'est qu'en 1981 que l'ICOMOS-IFLA, le Comité international des jardins historiques, reconnaîtra les jardins historiques comme monuments et donc soumis aux grands principes de restauration et de conservation à travers la Charte de Florence.<sup>12</sup>

Le concept de plan de gestion s'est ensuite développé un peu partout en Europe. En France, les premiers documents tendant vers le plan de gestion appliqués en jardins historiques font leur apparition dans les années 1990 en parallèle de la création de l'Institut national du patrimoine (INP), grande école française proposant les premiers masters en restauration du patrimoine. Par exemple, en 1997 est rédigé un document assimilable à un plan de gestion pour la partie forestière du domaine de Saint-Cloud. Le premier plan de gestion d'État a été établi pour Champs-sur-Marne en 2008. Ce document est né en réaction aux tempêtes de 1999 combinées à la baisse du nombre de jardiniers. Il a permis de réfléchir autrement. C'était un document ciblé sur les moyens humains et financiers ainsi que sur le rôle du jardinier. Depuis lors, il a évolué en « plan de gestion jardin » en 2012 et est devenu un véritable document de conservation patrimoniale. Ces plans de gestion ne sont généralement pas rendus publics.

En Angleterre, le premier "Conservation Management Plan" (CMP), plutôt assimilable avec un guide d'entretien, néanmoins nommé Management Plan, a été rédigé en 1967 pour Shuttleworth Swiss Garden<sup>13</sup> à proximité de Bedford, à moins de 50 miles au Nord de Londres. L'ouvrage de référence sur le CMP est "The Management and Maintenance of historic parks, gardens and Landscapes. The English Heritage Handbook" édité par John Watkins et Tom Wright et publié en 2007. Actuellement, les CMP sont uniquement consultables au Hestercombe Gardens Trust sur rendez-vous. Il est prévu de rassembler l'ensemble des plans de gestion dans une banque de données publique qui sera accessible en ligne.<sup>14</sup>



Fig.2 : Photographie de Shuttleworth Swiss Garden <https://candidegardening.com/GB/places/3562ce007e4595e8ef798bd95b1fe036>

Au Pays-Bas, aucune définition du plan de gestion n'a encore été aboutie.

L'Italie avait une réflexion très moderne dans les années 1980-1990 mais celle-ci n'a plus beaucoup évolué par la suite. En 1981 sont développées deux Chartes, pratiquement antithèse l'une de l'autre. Il s'agit de la Charte de Florence et de la Charte italienne, développées plus loin. Actuellement, malgré les problématiques économiques et environnementales mondiales, l'Italie continue de réaliser de grands projets de restauration et de restitution. Aucun modèle type de plan de gestion n'a encore été développé officiellement à ce jour. Des plans de gestion existent mais le nombre de ces documents est inconnu et il n'existe aucune base de données pour les consulter.

<sup>11</sup> « Charte de Venise 1964 », consulté le 8 juillet 2021, [https://www.icomos.org/charters/venice\\_f.pdf.ch](https://www.icomos.org/charters/venice_f.pdf.ch)

<sup>12</sup> Keilbach, « Die Bedeutung von Parkpfl egewerke in der Praxis - Vergleichende Analyse und Bewertung der Parkpfl egewerke für den Schlossgarten Schwetzingen und den Staatspark Karlsruhe Kassel sowie der Nutzungskonzeption für den Großen Garten Dresden ».die

<sup>13</sup> « Conservation Management Plans for P&GUK Rev. 04/2021 .Xlsx », 1994, 32.c

<sup>14</sup> Parks & Gardens, « Conservation Management Plans », Parks & Gardens, 2020, <https://www.parksandgardens.org/conservation/conservation-management-plans.Con>

En Belgique, la Flandre devance la Wallonie en matière de plan de gestion en jardin historique. Le premier "beheersplan" date de 2004 et a été rédigé pour le Kasteeldomein van Poeke. Ce plan de gestion a été mis à jour en 2017.<sup>15</sup> Il existe un document reprenant les lignes directrices à suivre pour le plan de gestion "Richtlijn voor de opmaak van een beheersplan" depuis 2019.<sup>16</sup> Les plans de gestion approuvés avant le 1er janvier 2015 ont été établis conformément à l'ancienne réglementation alors que les plans de gestion approuvés après cette date ont été établis conformément au décret sur le patrimoine immobilier.<sup>17</sup>

La Flandre se détache aussi de ses pays voisins car c'est la seule région qui partage publiquement et gratuitement l'accès aux "beheersplannen" via le site de l'agence flamande du patrimoine Agentschap Onroerend Erfgoed. Cette base de données unique contient l'ensemble des plans de gestion agréés.

Plus généralement en Europe, les nouveaux projets de restauration se font sur base d'études d'archives et de diverses sources iconographiques, ponctuellement assorties d'investigations archéologiques (fouilles ou sondages partiels). L'imposition d'études préalables à toute intervention en jardin historique, introduite pour la première fois dans la charte de Florence (art. 15)<sup>18</sup> est garante d'une meilleure compréhension du patrimoine paysager et de ces diverses transformations au cours des siècles. Cette exigence explique paradoxalement que l'on assiste de moins en moins souvent à de grands projets de restitutions historiques stricto sensu. Si les investigations archéologiques se multiplient, celles-ci consistent le plus souvent en sondages localisés sous forme de tranchées, ou, plus rarement, en un décapage des couches supérieures de l'ancien jardin. Parallèlement, l'utilisation des techniques de levés non destructives telles que la photographie aérienne, les investigations électromagnétiques du sous-sol et les levés topographiques par modèle numérique de terrain MNT (Lidar) est de plus en plus développée. Historiens, archéologues, paysagistes et jardiniers développent de plus en plus une approche intégrée du jardin. Cette vision est la porte d'entrée pour un avenir durable des parcs et jardins historiques.

L'ouverture au public de nombreux jardins historiques a suscité un regain d'intérêt pour le patrimoine paysager qui a ainsi vu sa fréquentation grimper et de nouvelles activités s'y développer. Cependant, il est important de s'interroger sur les effets de cette ouverture à des publics de plus en plus nombreux, sachant que la grande majorité des sites n'ont pas été conçus pour supporter une telle pression. De nouveaux enjeux, notamment environnementaux et sociétaux, rendent aujourd'hui la sauvegarde des parcs et jardins historiques toujours plus complexe. Dans les réflexions actuelles, notamment au sein des groupes de travail de l'ICOMOS-IFLA, une grande importance est accordée à l'identification des valeurs des sites historiques - et spécifiquement de leurs valeurs historiques et culturelles - afin de juger de la pertinence de telle ou telle activité et de la mise en œuvre de tel ou tel projet. Ne pas tenir compte de ces valeurs intrinsèques risque d'entraîner une dénaturation du site.<sup>19</sup>

Depuis la Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial de 2002, l'élaboration d'un plan de gestion est devenue l'une des exigences fondamentales pour l'inscription des sites sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Il s'agit d'un instrument permettant d'assurer les meilleures conditions de protection, l'amélioration et le maintien de la valeur universelle d'exception. Cependant, aucun modèle de plan de gestion n'est proposé par l'Unesco.<sup>20</sup>

En outre, les effets déjà perceptibles du dérèglement climatique induisent aujourd'hui une urgence phytosanitaire. Beaucoup de maladies se développant en lien avec le dérèglement

---

<sup>15</sup> « Aalter - Kasteeldomein van Poeke (Aangepast 20 januari 2017) | Plannen | Onroerend Erfgoed », consulté le 4 juillet 2021, <https://plannen.onroerenderfgoed.be/plannen/2>.

<sup>16</sup> Margot Cosemans, « Richtlijn opmaak beheersplan », s. d., 10.

<sup>17</sup> « Forfaits | Immobilier », consulté le 9 juillet 2021, <https://plannen.onroerenderfgoed.be/>.

<sup>18</sup> ICOMOS-IFLA, « Charte de Florence ».

<sup>19</sup> Martella, *Que deviennent les jardins historiques ? Un état des lieux*.

<sup>20</sup> Simona Marchetti et Marta Orrei, « La gestione dei Siti Unesco di Villa Adriana e di Villa D'Este », 2011, <http://www.aedon.mulino.it/archivio/2011/1/marchetti.htm>.



climatique, il est absolument primordial d'en tenir compte dans les futurs projets de restauration, en particulier dans les choix de (re)plantation. Le dérèglement climatique engendrant des périodes de sécheresse estivales de plus en plus fréquentes et intenses alternant avec des hivers plus doux et des épisodes climatiques intenses (tempêtes), il est impératif d'adapter les méthodes de gestion pour faire face aux nouveaux enjeux écologiques liés notamment à l'eau. L'usage des terres et les outils utilisés impactent également la qualité des sols, ressource vitale des jardins. Ces effets conjugués menacent directement la biodiversité et les services écosystémiques fournis par les parcs et jardins historiques.

La préoccupation écologique en Europe connaît son essor en 1970. Cependant, ces nouvelles préoccupations ne sont pas immédiatement considérées en jardins historiques. Un des premiers effets indirects non négligeables du dérèglement climatique en jardins historiques est la migration des ravageurs et le développement des maladies. Plus particulièrement, les buis qui dessinent les broderies\* des jardins à la française se voient ravagés par la pyrale.

A cette époque naît l'idée du jardin biologique basée sur l'élimination des déchets et la réutilisation de la matière organique, la plantation d'engrais verts\*. C'est l'avènement du retour au cycle naturel de la nature. Le "jardin en mouvement" de Gilles Clément, jardinier, architecte paysagiste et ingénieur agronome, s'inscrit dans cette démarche. Il a par exemple réalisé les jardins de l'abbaye de Valloire en 1987.

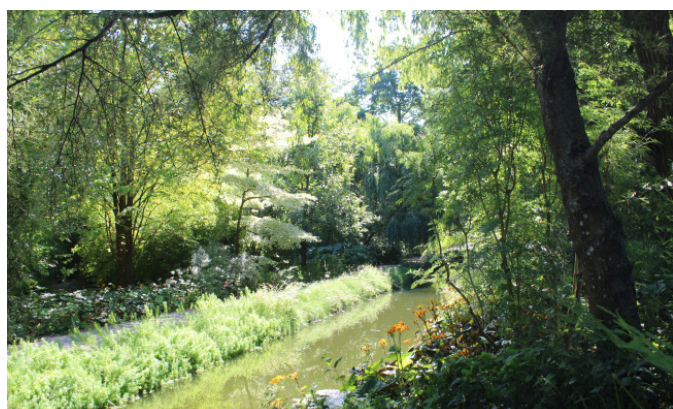


Fig.3 : Deux photographies personnelles des jardins des jardins de Valloire prises le 2 août 2018.

Depuis les années 2000, certains jardins historiques sont partiellement classés en Natura 2000. En 2014, la Loi Labbé interdit l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces verts\*, les voiries, les promenades et les forêts, ouverts au public.

Diverses mesures ont déjà été prises en Europe pour tenter de répondre aux impacts du dérèglement climatique. Par exemple, dans le jardin baroque "Frederiksborg Castel Garden" à Copenhague (Danemark), restauré en 2004, le profil des jardins est victime d'érosion lors des fortes précipitations hivernales. En effet, les talus ont tendance à dévaler. Dans ce cas précis, l'objectif d'authenticité a été abandonné pour privilégier l'aspect durable de l'ouvrage dans un reprofilage des pentes plus doux, avec de la terre contenant de l'argile, la mise en place d'un géo-net et d'une natte anti-érosion, comme celle utilisée pour prévenir l'érosion côtière.

A Copenhague, le jardin botanique\* était également la cible d'érosion. C'est pourquoi, en 2012, les chemins en rocaïlle les plus raides ont été refaits avec des petites pierres de granit disposées en mosaïque de façon à permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le pavage.<sup>25</sup> En parallèle, les profils des chemins ont été courbés de façon à permettre à l'eau de pluie de se déverser dans

<sup>21</sup> Martella, *Que deviennent les jardins historiques ? Un état des lieux*.

<sup>22</sup> Philippe Prévôt, *Histoire des jardins*, Ulmer (Paris, 2016).

<sup>23</sup> De l'Agriculture et de la Forêt région Grand Est Direction régionale de l'Alimentation, « Loi LABBÉ », 9 juillet 2021, <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Loi-LABBE,463>.

<sup>24</sup> Director General of the Prussian Palaces and Gardens foundation Berlin-Brandenburg (SPSG), *Historic Gardens and Climate Change - Recommendations for preservation*.

<sup>25</sup> Director General of the Prussian Palaces and Gardens foundation Berlin-Brandenburg (SPSG).hihi

des ruisseaux artificiels. La plupart des chemins recouverts d'asphalte dans le passé, ont été restaurés avec les matériaux originaux sur base de sources d'archives.

Au jardin du château de Ekolsund en Suède, un important programme de replantation a eu lieu au début du XX<sup>e</sup> siècle. Des saules et sycomores ont été plantés à la place des tilleuls et beaucoup de ces jeunes arbres sont tombés ces dernières années lors de violentes tempêtes. Ils sont maintenant laissés sous forme de souches mortes, dans lesquelles de nouveaux insectes ont élu domicile, et des types inhabituels de lichens et de mousses poussent dans le bois mort, probablement en raison des nouvelles conditions d'humidité favorables à la biodiversité ambiante.<sup>26</sup>

Au terme de cet état de l'art, je ne peux que constater le peu d'existence de sources autour de la question du plan de gestion en jardins historiques. La seule solution pour comprendre la façon dont chaque nation, ou région dans le cas de la Belgique, a développé le plan de gestion en jardin historique consiste donc à voir sur terrain la documentation existante. Ceci explique le choix de la méthodologie qui a été adoptée, à savoir l'analyse des plans de gestion.

## 5.2. QU'ENTEND-ON PAR PLAN DE GESTION

### 5.2.1. Définition

Le plan de gestion est à la fois un document d'anticipation et un outil de travail. Reposant sur une vision approfondie du site historique, il doit permettre la mise en œuvre de travaux d'entretien et de restauration tout en assurant la pérennisation des valeurs historiques et culturelles du jardin. Il s'agit en quelque sorte d'un cahier de référence pour une gestion efficace de la préservation du patrimoine immobilier et de ses valeurs patrimoniales intrinsèques. Le plan de gestion s'applique sur le périmètre du site protégé et éventuellement sur des zones tampons périphériques garantant la préservation de l'intégrité de l'ensemble.<sup>27</sup>

En France, il existe un "plan de gestion jardin". D'après la fiche pratique du Ministère de la culture et de la communication, direction générale des patrimoines, "Un plan de gestion jardin est un document de programmation qui aide le propriétaire ou le gestionnaire à planifier sur une durée déterminée les actions à entreprendre sur un parc ou un jardin." Ce document-cadre est à la fois un outil de suivi technique, scientifique, sanitaire et économique du jardin qui sert à maintenir ou accroître ses valeurs patrimoniales et environnementales. Son objectif principal consiste à optimiser l'efficacité des moyens à mettre en œuvre, compte tenu de l'histoire des lieux et des usages dans le temps, des méthodes de gestion actuelles et des compétences du personnel affecté au domaine. Il comprend un état des lieux, des préconisations et des objectifs d'intervention, un plan de travail très détaillé et un plan de financement.<sup>28</sup> Un modèle de fiche pratique indiquant la table des matières à suivre pour l'élaboration d'un plan de gestion existe depuis 2012.<sup>29</sup>

Chaque plan de gestion est élaboré de manière unique pour chaque domaine de manière à répondre au mieux aux spécificités locales. Il est pensé de manière intégrale, soit le patrimoine dans son ensemble, archéologique, paysager et architectural, mais aussi sous une approche intégrée, c'est-à-dire en coordination avec d'autres domaines tels que l'aménagement du territoire, l'environnement, la nature, l'agriculture et le tourisme.

Ce document a une durée temporelle de quelques années et comporte une dimension prospective. En aucun cas, il ne se limite à un plan d'entretien. Il doit tenir compte de la sénescence du patrimoine végétal, de l'évolution des besoins de la société et des impacts du dérèglement climatique. Il faut bien comprendre que le plan de gestion n'est ni une fin en soi, ni un rapport de recherche scientifique. Il est avant tout un outil à destination des gestionnaires et des propriétaires.

---

<sup>26</sup> Director General of the Prussian Palaces and Gardens foundation Berlin-Brandenburg (SPSG).hihi

<sup>27</sup> Cosemans, « Richtlijn opmaak beheersplan »,ri

<sup>28</sup> « LE PLAN DE GESTION JARDIN », s. d., 3., h

<sup>29</sup> « Fiche pratique : Le plan de gestion jardin », consulté le 4 juillet 2021, <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Monuments-Sites/Ressources/Les-fiches-pratiques/Fiche-pratique-Le-plan-de-gestion-jardin.j>

Bien qu'il diffère de manière plus ou moins significative d'un pays à l'autre, sa finalité reste identique, développer une vision à long terme qui assure la préservation et la gestion du patrimoine.

En Angleterre, selon "Institute for historic building conservation" (IHBC), "a conservation management plan (CMP) is a document that helps develop the management strategy for historic assets, sites and places. It explains the significance of the asset and examines how any future use, management, alteration or repair will be carried out in order to retain that significance. It informs the way an asset is conserved and managed, by establishing why the asset matters and what matters about it"<sup>30</sup> (un document qui aide à développer la stratégie de gestion des actifs, des sites et des lieux historiques. Il explique l'importance de l'actif et examine comment toute utilisation, gestion, modification ou réparation future sera effectuée afin de conserver cette importance. Il renseigne sur la manière dont un actif est conservé et géré, en établissant pourquoi l'actif est important et ce qui compte à son sujet).

Il est considéré comme un plan stratégique définissant la vision future du parc à l'échelle de 10 ans ainsi que les objectifs généraux à atteindre. Il doit fournir le mécanisme permettant de maintenir un bon état de conservation et d'améliorer les caractéristiques intrinsèques essentielles du parc. Il permet aussi de préparer le budget et planifier la programmation du travail.<sup>31</sup>

En Allemagne, le "Gartendenkmalpflege steht für das Bemühen, historische Gärten, Anlagen und Anlagenreste von geschichtlicher, künstlerischer, wissenschaftlicher oder städtebaulicher Bedeutung durch administrative, planerische und gärtnerisch-technische Maßnahmen zu erhalten bzw. wiederherzustellen" (le plan de gestion de jardin désigne l'effort visant à préserver les jardins historiques, les jardins d'importance historique, artistique, scientifique ou urbanistique, par le biais de l'administration importance par des mesures administratives, de planification et hortico-techniques). Cette définition apparaît entre guillemets dans le TFE de l'étudiante allemande Martina Keilbach<sup>32</sup> et proviendrait du livre "Gartendenkmalpflege. Grundlagen der Erhaltung historischer Gärten und Grünanlagen" de Dieter Hennebo, édité à Stuttgart par Eugen Ulmer en 1985. Il semblerait que ce soit un ouvrage de référence en Allemagne bien que je n'y aie pas directement eu accès.

Le "Gartendenkmalpflege" est considéré comme un instrument permettant de préserver ou de restaurer des jardins historiques, des terrains et des vestiges de terrains d'importance historique, artistique, scientifique ou urbanistique par des mesures administratives, de planification et hortico-techniques. Selon Harmut Troll, conservateur de jardin et responsable des jardins historiques en Allemagne, il sert dans un premier temps à comprendre ce qui compte, ce qu'il faut absolument préserver et pourquoi. Dans un second temps, il détermine la meilleure façon de le conserver et de le gérer.

En Italie, le plan de gestion s'inscrit dans le phasage d'un projet de restauration. Il arrive en quatrième et dernière étape. Il est défini comme "in un elaborato tecnico che costituisce lo strumento necessario per definire e rendere operativo un processo di tutela e di sviluppo, condiviso da più soggetti e formalizzato attraverso un accordo tra le parti" (un rapport technique qui constitue l'outil nécessaire pour définir et mettre en œuvre un processus de protection et de développement, partagé par plusieurs sujets et formalisé par un accord entre les parties).<sup>33</sup>

---

<sup>30</sup> IHBC, « Conservation Management Plan », Definition; Guidance, consulté le 9 juillet 2021, <https://www.designingbuildings.co.uk>.

<sup>31</sup> « Management and maintenance plan guidance for landscapes, parks and gardens | The National Lottery Heritage Fund », consulté le 6 juillet 2021, <https://www.heritagefund.org.uk/good-practice-guidance/management-and-maintenance-plan-guidance-landscapes-parks-and-gardens>.

<sup>32</sup> Keilbach, « Die Bedeutung von Parkpfl egewerke in der Praxis - Vergleichende Analyse und Bewertung der Parkpfl egewerke für den Schlossgarten Schwetzingen und den Staatspark Karlsruhe Kassel sowie der Nutzungskonzeption für den Großen Garten Dresden ».

<sup>33</sup> Marchetti et Orrei, « La gestione dei Siti Unesco di Villa Adriana e di Villa D'Este »



Aux Pays-Bas, Hein Krantz explique qu'il n'existe pas encore de définition officielle du plan de gestion. Cependant celle-ci est en cours de rédaction dans le cadre du projet de création d'un guide pour l'élaboration des plans de gestion.

En Flandre, le beheersplan est défini dans les "Richtlijn opmaak beheersplan" comme "een visiedocument én een werkinstrument. Het is een draaiboek voor het uitvoeren van effectief beheer voor het behoud van het onroerend erfgoed met zijn inherente erfgoedwaarde(n)." (un document de vision et un outil de travail. Il s'agit d'une feuille de route pour la mise en œuvre d'une gestion efficace de la préservation du patrimoine immobilier et de ses valeurs patrimoniales inhérentes). Il est rédigé pour une durée de 24 ans.<sup>34</sup>

### 5.2.2. Comparaison avec le schéma directeur

En France, les objectifs élaborés dans le plan de gestion sont définis sur base de critères tels que la composition et l'évolution paysagère, l'exploitation du site, les usages, sa fréquentation et enfin l'état de conservation de l'ensemble du site. Dans le plan de gestion de Compiègne, le schéma directeur est considéré comme cadre de référence général fixant les objectifs globaux et durables de l'évolution des jardins. Il est issu des constats effectués lors des phases d'analyse et de reconnaissance du site. Il est composé de trois grandes parties à savoir, les propositions de revalorisation, les orientations de gestion et les stratégies de gestion.

Le dossier de presse sur le schéma directeur de Fontainebleau 2015-2026 définit le schéma directeur comme "un programme d'investissement au service d'un projet d'établissement". Sur la base d'un diagnostic minutieusement établi, il fixe des priorités et les moyens qui leur seront consacrés sur une longue durée, pour assurer la conservation et le développement d'un ensemble patrimonial de premier plan." Le schéma directeur est donc bien un document préalable au plan de gestion. Il détermine les priorités d'intervention et les moyens financiers disponibles sur base d'un diagnostic en vue du plan de gestion qui va déterminer les moyens humains et les tâches à mettre en œuvre. Le plan de gestion est un outil finalisé qui doit tenir compte de l'histoire et des usages.

Selon Jean-Michel Sainsard, expert en parcs et jardins, en comparaison du schéma directeur, le plan de gestion propose une réflexion culturelle et pas seulement technique. Il détermine des objectifs, des moyens, des compétences et s'en remet aux gestionnaires.



Fig.4 : Deux photographies personnelles des jardins de la villa Adriana le 25/06/2013 et de la villa d'Este le 8/07/2018.

En Italie, l'article sur la gestion des sites UNESCO de Villa Adriana et Villa D'Este à Tivoli de Simona Marchetti et Marta Orreide précise que le plan de gestion ne doit pas être confondu avec les instruments de planification urbaine et territoriale. Le plan de gestion est un outil de coordination et d'orientation de l'ensemble des actions d'entretien et d'aménagement pour un site particulier. Les "Piani Settoriali" (plans de secteur) sont des plans d'action sectoriels strictement interdépendants comme le plan des connaissances "Piano della Conoscenza", le plan de protection et de conservation "Piano di tutela e conservazione" ou le plan de mise en valeur du patrimoine culturel "Piano di valorizzazione del patrimonio culturale". Par exemple, l'objectif du "Piano della Conoscenza" est la réalisation d'une image actualisée du statu quo de l'état historique-artistique, architectural, environnemental, et paysager qui permet d'identifier le potentiel inexprimé du territoire en vue des mises à jour et révisions ultérieures du plan de gestion.<sup>36</sup>

<sup>34</sup> Cosemans, « Richtlijn opmaak beheersplan »

<sup>35</sup> « sche\_ma\_directeur\_janv\_2015\_chateau\_fontainebleau\_dos\_presse\_bd.pdf », consulté le 5 juillet 2021, [http://www.oppic.fr/IMG/pdf/sche\\_ma\\_directeur\\_janv\\_2015\\_chateau\\_fontainebleau\\_dos\\_presse\\_bd.pdf](http://www.oppic.fr/IMG/pdf/sche_ma_directeur_janv_2015_chateau_fontainebleau_dos_presse_bd.pdf).

<sup>36</sup> Marchetti et Orrei, « La gestione dei Siti Unesco di Villa Adriana e di Villa D'Este »



En Flandre, Koen Himpe, Chercheur à l'Agence du Patrimoine, entend par plan de gestion, "un document de vision lié aux objectifs de gestion et aux mesures écrites, avec également des tableaux de planification des travaux, établis sur 24 ans". Ce qui inclut également les différents inventaires réalisés. Il s'agit déjà d'un document formel qui est, entre autres, utilisé pour l'introduction de demandes de primes et de permis spécifiques alors qu'un schéma directeur porte des objectifs beaucoup plus larges. Le document est moins détaillé et propose plutôt une vision préalable au plan de gestion. Selon K. Himpe, le schéma directeur est davantage utilisé lorsqu'un bien immobilier est concerné, comme un château en cours de restauration et/ou de réaffectation par exemple. Il peut aussi être utile pour des projets à grande échelle pour lesquels un phasage et un plan de financement sont nécessaires.

Sur le site de Agentschap Onroerend Erfgoed, le plan de gestion concerne un patrimoine immobilier protégé ou un paysage patrimonial alors que le schéma directeur du patrimoine immobilier porte sur le patrimoine immobilier d'un territoire défini ou d'une thématique précise. Le schéma directeur du patrimoine immobilier est un instrument récent de quelques années à peine qui a été introduit par le décret du patrimoine immobilier.<sup>37</sup>

Selon Didier Moray, Architecte-paysagiste au Service public de Wallonie, Département de la Nature et des Forêts et Direction de la Nature et des Espaces verts, il y a parfois un souci de vocabulaire entre la notion de plan et de schéma. En effet, le mot schéma désigne quelque chose qui n'est pas abouti ou qui correspond au fruit d'une première recherche. Le schéma directeur peut-être synonyme d'organigramme ou de programmation. La notion de plan renvoie à un travail plus abouti. Ce qui prend tout son sens lorsque l'on parle de plan de gestion étant donné qu'il y a une réflexion derrière. Le mot plan signifie également qu'il y a une ligne directrice claire qui a été validée.

## 6. Méthodologie

---

Afin de proposer des lignes directrices de gestion appropriées aux jardins historiques et applicables à chaque site, il est essentiel de définir une méthodologie rigoureuse et structurée, fondée sur une connaissance approfondie de l'histoire des jardins et des enjeux de leur préservation future.

La réflexion relative au plan de gestion en Europe, abordée précédemment dans l'état de l'art, montre des approches très différentes en matière de philosophie de gestion et d'intervention entre les différents pays en fonction des mentalités, des héritages, des mœurs culturelles, des contextes politiques, sociaux, économiques et historiques. Des recherches approfondies, passant par la lecture de nombreux plans de gestion et la rencontre de personnes ressources, ont permis de comparer les différents outils de gestion mis en place en Europe, notamment en France, en Angleterre, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie et en Belgique.

Une sélection de plans de gestion, basée sur la gestion jugée exemplaire de certains parcs, est présentée et analysée dans ce dossier. Le choix s'est porté d'une part sur l'apport de chaque document à la réflexion globale en matière de gestion durable des parcs et jardins historiques et, d'autre part, sur la possibilité de transfert de méthode au contexte belge. Le contexte local doit présenter des similitudes ou des équivalences en termes d'institutions dédiées au patrimoine, de contexte historique et climatique afin de pouvoir transposer facilement les méthodes développées dans les cas d'étude.

La consultation de personnes ressources a également permis de cibler les sites les plus pertinents à analyser : Jean-Michel Sainsard, expert parcs et jardins en France; Benoît Fondu, architecte paysagiste belge auteur d'études préalables et de plans de gestions pour des jardins en Belgique mais également des parcs en Écosse pour le National Trust; Harmut Troll, conservateur de jardin et responsable de plusieurs jardins historiques en Allemagne; Hein Krantz, directeur de la fondation Particuliere Historische Buitenplaatsen (PHB) pendant 6 ans, actuellement Secrétaire de la Fondation

---

<sup>37</sup> « Forfaits | Immobilier ».

pour le développement des connaissances sur le patrimoine vert des Pays-Bas ; Alberta Campitelli, historienne de l'art et ancienne directrice de l'Ufficio Ville e Parchi Storici del Comune di Roma jusqu'en 2016 ; Koen Himpe, architecte paysagiste, chercheur pour l'Agence Flamande du Patrimoine. Ces personnes ont été choisies pour leur formation et leur expérience dans le patrimoine et plus particulièrement dans les parcs et jardins historiques ; leurs contributions à l'évolution de la gestion des parcs et jardins historiques ; leur implication dans la rédaction ou l'application de plans de gestion pour les plans de gestion et enfin pour leur expérience et leur connaissance de la gestion des parcs et jardins historiques dans leur pays ou leur région d'activité. Pour chaque pays/régions, les points sont développés dans l'ordre suivant :

- une mise en contexte des jardins historiques comprenant :
  - une note sur l'art des jardins,
  - les statuts de protection,
  - le plan de gestion et, le cas échéant, les éventuels compléments qui y ont été apportés,
  - les financements effectifs,
  - les inventaires,
  - un commentaire sur l'approche écologique ou participative lorsque celle-ci existe ;
- l'évolution de la pensée touchant l'intérêt porté aux jardins, les institutions qui ont été mises en place et l'importance du plan de gestion dans la réflexion ;
- l'analyse de plans de gestion proposant pour chaque document analysé, une brève description du jardin et de son histoire, les mesures de classement et/ou label, les grandes lignes du plan de gestion et, enfin, l'analyse détaillée des trois thématiques retenues à savoir la gestion écologique, la gestion participative et la gestion du tourisme ;
- et pour finir, la structure du document de gestion et les grandes lignes d'orientation pour l'élaboration du document.

Un des objectifs de cette analyse était de comprendre dans quel contexte est né le plan de gestion en jardin historique, comment il s'est développé dans les différents pays/régions en fonction des priorités données par les institutions et administrations qui en assurent la préservation et parfois la restauration.

La structure de chaque plan de gestion a été examinée dans son ensemble et, ensuite, sous trois axes principaux : les méthodes de gestion écologique, la participation du public à la gestion, l'entretien et au processus décisionnel des parcs et jardins historiques ainsi que la gestion des flux touristiques et des dégradations qui en découlent. Ces trois thématiques ont été retenues sur base d'intérêts personnels mais également parce qu'elles participent à des questions d'actualité en matière de gestion durable des parcs et jardins historiques.

Afin de mieux comparer les plans de gestion, une grille critériée a été établie. Les critères et sous-critères de cette grille sont issus de la grille d'évaluation pour la labellisation "EcoJardin" en France. Ces critères ont été reformulés pour les adapter au cas spécifique des parcs et jardins historiques. Dans la grille de référence "EcoJardin", les critères sont exprimés sous la forme de questions du type "oui/non". Estimant que cette appréciation manquait de nuances, un second document a été étudié comme référence. Il s'agit de la méthode d'évaluation des plans de gestion préconisée pour les réserves naturelles en France. Cette méthode évalue les plans de gestion sur base de quatre critères d'appréciation à savoir "entière", "suffisante", "insuffisante", "non engagé ou absent".

---

<sup>38</sup> « 2020\_03\_19\_geval\_BASE-1-2-3-4-5-9.pdf », consulté le 31 juillet 2021, [https://www.label-ecojardin.fr/sites/default/files/Ressources/documents/2020\\_03\\_19\\_geval\\_BASE-1-2-3-4-5-9.pdf](https://www.label-ecojardin.fr/sites/default/files/Ressources/documents/2020_03_19_geval_BASE-1-2-3-4-5-9.pdf).

<sup>39</sup> « Evaluation du plan de gestion I 2014-2018 - réserve naturelle nationale », consulté le 31 juillet 2021, <https://www.pnr-queyras.fr/ecmedias/2018/11/Rapport-Evaluation-PGI-Ristolos-Mont-Viso4.pdf>.

La grille critériée s'organise donc comme suit :

Tab. 1 : Grille critériée pour la comparaison des plans de gestion en parc et jardin historiques.

Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et intégration	Amélioration des connexions écologiques		
	Plannification d'une gestion différenciée		
	Plannification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration		
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols		
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives		
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement)		
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats		
	Favoriser les espèces indigènes et spontanées		
	Recyclage des déchets verts		
	Développement des méthodes de lutte biologique		
Public	Actions de sensibilisation à l'écologie		
	Actions de sensibilisation aux déchets		
	Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins		
	Action favorisant l'implication du public		

La signification des critères d'évaluation est :

Tab. 2 : Définitions et code couleur des critères d'évaluation.

	Prise en compte	Effectivité
Entière	Le critère est totalement pris en compte, explicité et détaillé.	Les résultats obtenus sont remarquables par rapport aux objectifs. 75 à 100% des objectifs ont été réalisés.
Suffisante	Le critère est largement pris en compte, explicité mais pas suffisamment détaillé.	Les résultats obtenus sont suffisants par rapport aux objectifs. 50 à 75% des objectifs ont été réalisés.
Insuffisante	Le critère est mentionné mais pas valorisé ni détaillé.	Les résultats obtenus sont insuffisants par rapport aux objectifs. 25 à 50% des objectifs ont été réalisés.
Non engagé ou absent	Le critère n'est pas présent ou pas pleinement pris en compte.	Aucun résultat significatif n'est observé par rapport aux objectifs. 0 à 25% des objectifs ont été réalisés.

La "prise en compte" étant le degré de considération des critères retenus au regard des objectifs écologiques, participatifs et touristiques. Et "l'effectivité" étant définie comme "la suffisance des moyens mis en œuvre au regard des résultats attendus" d'après le tableau de référence.

Cette analyse a pour objet de prendre connaissance et d'évaluer, avec le plus de recul possible, la pertinence des actions concrètes mises en place dans les pays/régions pour répondre à ces problématiques et, dans un second temps, s'inspirer éventuellement des mesures les plus exemplaires pour les adapter au contexte des jardins historiques en Belgique.

Je m'attendais à trouver des méthodes innovantes de gestion écologique, des exemples de co-gestion en jardins historiques ainsi que des mesures claires en termes de gestion des flux touristiques. Curieusement, ces attentes n'ont pas été satisfaites à travers les documents analysés.

Le manque d'engagement financier et pratique, principalement de la part des politiques et plus rarement de la part des propriétaires et gestionnaires ; le manque de réponses réelles face aux questions qui animent cette étude justifie à la fois l'intérêt du travail et la volonté de m'impliquer dans la démarche à travers des suggestions de gestion innovantes touchant les trois thématiques retenues. Ces propositions s'appuient sur l'analyse intrinsèque des plans de gestion ainsi que sur des réflexions et des expériences partagées avec les personnes ressources lors de colloques, webinaires et conférences internationales et enfin à travers les rencontres de propriétaires.

La recherche appliquée implique une prise de position, un jugement et/ou une remise en question de l'existant afin d'élaborer une proposition applicable ensuite à un panel de cas d'étude. Dans le cas présent, il s'agira de tester ce modèle sur le parc de Mariemont.

Une "conclusion générale des méthodes de gestion" en France, en Angleterre, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie et en Belgique sert à établir un postulat pour la Wallonie sur base d'hypothèses relevées dans les différents outils de gestion et dans les parcs eux-mêmes.

Une des principales difficultés reste de trouver un équilibre de gestion entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel. L'étude des services écosystémiques considérés en tant que contributions des écosystèmes au bien-être humain peut contribuer à répondre à ces enjeux. Le chapitre suivant aborde donc la question "Comment favoriser les services écosystémiques en jardin historique?".

Bien que la mention de services écosystémiques (SE) n'apparaisse qu'une seule fois dans les plans de gestion analysés, les alternatives de gestion les plus remarquables identifiées dans les différents documents fournissent, sans le savoir, des SE. Afin de mettre en place une dynamique, des prix et labels écologiques existent et encouragent les propriétaires à développer une gestion plus durable et donc - indirectement - de nombreux services écosystémiques. Ces labels permettant à la fois une reconnaissance mais aussi des financements seront abordés dans la continuité des SE.

Cependant, l'approche des SE ne permet pas de répondre à la gestion des flux touristiques. Or, les impacts du tourisme sur les jardins historiques peuvent dégrader les sites de manière plus ou moins significative et plus ou moins durable. Un chapitre intitulé "enquête sur les impacts du tourisme en jardin historique" tente d'identifier les différentes formes de dégradation induites et propose certaines alternatives.

Vient ensuite la rédaction d'un "essai de document d'orientation ou lignes directrices pour l'élaboration d'un plan de gestion en jardin historique" en Wallonie. Ces lignes de conduite applicables à chaque parc ou jardin historique ont pour objectif principal la perspective d'une gestion durable et soutenable pour les propriétaires/gestionnaires ?

---

<sup>40</sup> « Evaluation du plan de gestion I 2014-2018 - réserve naturelle nationale », consulté le 31 juillet 2021, <https://www.pnr-queyras.fr/ecmedias/2018/11/Rapport-Evaluation-PGI-Ristolas-Mont-Viso4.pdf>.

Enfin, ces lignes directrices sont appliquées au cas particulier du parc et des jardins historiques de Mariemont afin de vérifier sa pertinence pour la gestion future du domaine et, ensuite, poser un regard critique sur le document produit afin d'ajuster de la manière la plus précise et complète possible, la proposition aux spécificités de Mariemont. Au-delà de l'application à ce cas d'étude particulier, cette étude pourrait servir de support à l'élaboration d'un plan de gestion type applicable aux parcs et jardins historiques de Wallonie dans leur grande diversité.

En conclusion, nous proposons une réponse concise à la question de recherche de départ : "Comment planifier la gestion d'un parc historique en favorisant la biodiversité et la durabilité tout en préservant son intégrité, son histoire et ses valeurs patrimoniales ?".

Enfin, nous discutons le plus objectivement possible à la fois des contenus et de la forme du document, et formulons des perspectives pour l'utilisation future de ce travail. Des remises en question, d'autres essais d'application ainsi qu'une bonne coordination avec divers acteurs de terrain rencontrés (propriétaires, gestionnaires, agents de l'AWaP,...) permettraient de mettre au point un véritable outil de référence dont il importe de rappeler qu'il a été effectué parallèlement à une approche de terrain. Cette double approche a permis de combiner une expérience sensorielle des parcs et jardins visités et la construction d'un regard critique nécessaire à l'appréciation de certaines propositions en fonction du contexte particulier de chaque jardin.

## 7. Comparaison des méthodes et plans de gestion développés en Europe

---

Chaque élaboration de plan de gestion est toujours précédée d'analyses et d'une évaluation des études effectuées. Cette première étape a notamment pour objet d'expliciter la stratification historique du jardin. L'élaboration même du plan de gestion diffère quant à elle d'un pas/région à l'autre en fonction de la définition de l'outil, du contexte, de l'évolution de la pensée, des objectifs locaux et de la structure du document.

### 7.1. FRANCE

#### 7.1.1. Contexte des jardins historiques

L'art des jardins s'est fortement développé au XVII<sup>e</sup> siècle en France avec le style à la française porté par le talent du célèbre jardinier de Louis XIV André le Nôtre, figure emblématique de l'art des jardins en France. Les deux guerres mondiales ont impacté de manières plus ou moins durable les grands domaines, principalement ceux situés à proximité des grandes villes et villes frontalières plus touchées par les batailles.<sup>41</sup>

Deux niveaux de protection juridiques permettant de protéger les parcs et jardins à savoir, le classement ou l'inscription au titre des monuments historiques en application du code du patrimoine. Le classement étant le plus haut niveau de protection. Les parcs et jardins sont repris sur base de leur intérêt historique, artistique ou architectural. C'est la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) qui en est responsable.<sup>42</sup>

Le plan de gestion est instauré pour les jardins en France pour la première fois en 2008 à Champs-sur-Marne. D'après Jean-Michel Sainsard, les plans de gestion État, comme celui réalisé pour Champs-sur-Marne, étaient surtout des documents économiques reprenant les moyens à mettre en œuvre. Depuis 2012, il existe une "Fiche pratique : le plan de gestion jardin" établie par le ministère de la culture français et celle-ci fait du plan de gestion jardin un véritable document de conservation patrimoniale où la dimension écologique s'impose petit à petit.

---

<sup>41</sup> Prévôt, *Histoire des jardins*.

<sup>42</sup> « Fiche pratique : Les jardins protégés au titre des monuments historiques et des autres législations », consulté le 6 juillet 2021, <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Monuments-Sites/Ressources/Les-fiches-pratiques/Fiche-pratique-Les-jardins-proteges-au-titre-des-monuments-historiques-et-des-autres-legislations.fich>



Le plan de gestion jardin permet entre autres de faciliter les autorisations de travaux et d'accéder à des subventions pour des travaux de restauration par exemple. De plus, un jardin protégé Monument historique bénéficie d'avantages fiscaux et de subventions selon la législation sur les monuments historiques art. L. 621-1. Lorsqu'il s'agit d'un site classé, le plan de gestion jardin doit être validé par la direction régionale des affaires culturelles.<sup>43</sup>

Le Ministère de la culture et de la Communication accompagne l'élaboration des plans de gestion jardin et finance l'étude jusqu'à 40%. D'autres aides peuvent être accordées pour mettre en œuvre certains travaux du plan de gestion.

Les crédits de l'État et des collectivités, soumis aux contraintes budgétaires, sont largement inférieurs aux besoins. Ils doivent donc être complétés par des fonds privés. La Fondation du patrimoine, organisme privé indépendant créé en 1996, participe à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine de proximité (rural, religieux, industriel), prioritairement non protégé. La mission "Patrimoine en péril", confiée à Stéphane Bern par Emmanuel Macron en septembre 2017, a noué un partenariat avec la Française des jeux (FDJ) et la Fondation du patrimoine.<sup>44</sup>

En termes d'inventaires, Mérimée est la première base de données du patrimoine monumental et architectural français. Elle a été créée en 1978 puis mise en ligne en 1995 et regroupait déjà plus de 320 000 notices en 2020.<sup>45</sup> Le site Inventaires et Archives des parcs et jardins de France, réalisé par le Pôle du Document numérique de la MRSH (Université de Caen Normandie), a pour objet le recensement de toutes les sources d'inventaires et d'archives publiques et privées relatives à l'art des jardins. 13 611 notices d'inventaires dont 1 600 bénéficient d'une description détaillée et de photographies. Ces notices d'inventaires proviennent du Comité des Parcs et Jardins de France (CPJF) et de l'État des lieux des inventaires parcs et jardins. Le rapport général est réalisé par Xavière Desternes en 2007. La dernière mise à jour date de 2020.<sup>46</sup>

Les premiers pré-inventaires ont été établis à partir de 1982 par Michel Racine puis ont été repris par le Ministère de l'environnement jusqu'à revenir aux mains du Ministère de la culture et de la communication. Aujourd'hui, il reprend environ 2493 parcs et jardins.

Le volontariat est très peu développé dans les jardins historiques en France en conséquence de l'obligation de recourir à des conventions. Une convention existe par exemple entre le domaine de Compiègne et l'association "Un château pour l'emploi Oise". Celle-ci met en avant les programmes de réinsertion professionnelle et sociale.

### **7.1.2. Contexte des jardins historiques <sup>47</sup>**

Les origines de la conscience patrimoniale en France naissent entre 1783 et 1830. La notion de monument historique se dessine pendant la Révolution. Les élus du peuple appellent tour à tour à faire table rase de l'Ancien Régime et à conserver des traces matérielles de celui-ci, considérées comme partie intégrante de l'identité nationale. Avec la nationalisation des biens du clergé, des nobles émigrés et de la Couronne, l'État se dote d'une nouvelle mission : sélectionner, parmi ces biens, ceux qui méritent d'être conservés.

---

<sup>43</sup> « LE PLAN DE GESTION JARDIN ».

<sup>44</sup> « La protection du patrimoine monumental français : un état des lieux », Vie publique.fr, consulté le 6 juillet 2021, <https://www.vie-publique.fr/eclairage/273873-la-protection-du-patrimoine-monumental-francais-un-etat-des-lieux>.

<sup>45</sup> « Mérimée : une base de données du patrimoine monumental français de la Préhistoire à nos jours », consulté le 10 juillet 2021, <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Bases-de-donnees/Fiches-bases-de-donnees/Merimee-une-base-de-donnees-du-patrimoine-monumental-francais-de-la-Prehistoire-a-nos-jours>.

<sup>46</sup> « Inventaires et Archives des parcs et jardins de France », consulté le 8 juillet 2021, <http://europeangardens.eu/inventories/fr/.ac>

<sup>47</sup> « La protection du patrimoine monumental français ».

En 1830 est créé un poste d'inspecteur général des monuments historiques, chargé de recenser les édifices du royaume et de veiller à leur restauration. Il est confié en 1834 à Prosper Mérimée qui institue en 1837 la commission des monuments historiques. Elle accomplit un travail d'inventaire, de classement et de répartition des fonds consacrés à la sauvegarde des monuments jugés intéressants.

En 1840, la commission publie une première liste de 934 édifices dont le classement est considéré comme urgent. Cette liste comprend des monuments préhistoriques et des bâtiments antiques et médiévaux. Grâce aux travaux de la commission, le nombre de monuments historiques passe à 3 000 en 1849. Cependant, comme elle ne dispose pas de pouvoirs légaux, ses recommandations restent souvent lettre morte.

Avec la loi du 30 mars 1887, le classement, à valeur indicative auparavant, acquiert une portée juridique. La loi établit une procédure de classement pour les bâtiments et les objets jugés d'intérêt national, et assortit ce statut de droits et devoirs pour le propriétaire. En 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État confie aux collectivités locales et à l'État la responsabilité des édifices culturels.

La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques constitue le fondement du système d'intervention de l'État pour leur protection et leur sauvegarde. Elle substitue en particulier l'intérêt public à l'intérêt national pour justifier le classement et institue la possibilité de classer des biens même en l'absence de consentement du propriétaire. Amendée et complétée à plusieurs reprises, la loi a été insérée en 2004 dans le code du patrimoine.

La Caisse nationale des monuments historiques et des sites, créée en 1914, gère les fonds exigés par l'entretien et la conservation des monuments. Rebaptisé en 2000 "Centre des monuments nationaux", l'établissement deviendra un opérateur culturel chargé de l'entretien et de la conservation d'une centaine de monuments appartenant à l'État et ouverts au public.

La loi du 23 juillet 1927 instaure un second niveau de protection, destiné aux immeubles ayant un intérêt suffisant pour être protégés : l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. Depuis 1930, le patrimoine connaît une extension et une évolution des protections avec l'adoption de plusieurs autres lois. Cependant les jardins restent dans l'ombre. Il reste difficilement concevable qu'un jardin, de par sa nature périssable, puisse être protégé en tant que patrimoine.

Vers les années 1980, les jardins historiques connaissent un regain d'intérêt après une longue période d'oubli. Celle-ci n'aura pas été sans conséquence car le manque d'entretien, voire le pillage, et la destruction de certains sites ont fortement endommagé les qualités architecturale, esthétique, parfois botanique et surtout historique des lieux. Ce sont alors les propriétaires, les historiens et quelques amateurs qui ont permis la survie de notre patrimoine. Les grosses tempêtes survenues la veille du XIX<sup>e</sup> siècle ont accéléré la prise de conscience sur l'état des jardins, le besoin de connaissance sur l'histoire des jardins ainsi que l'urgence de procéder à des replantations.<sup>49</sup>

Ce n'est qu'en 1982 qu'une opération nationale de pré-inventaire des jardins d'intérêt botanique, historique ou paysager est mise en place. Progressivement, une méthodologie unifiée a été établie en termes d'analyse et de gestion afin de sauvegarder des sites menacés de manière durable. Ce document a permis de recenser et décrire 2493 parcs et jardins sur l'ensemble du territoire.

Cette initiative est à l'origine du développement de collectivités locales et de nouvelles démarches. Par exemple, le Conseil général de Seine-et-Marne réalise une vaste étude documentaire sur base des archives départementales qui a donné lieu à une exposition en 1992 à Fontainebleau. En 1982, a eu lieu la première édition des Journées des Plantes de Courson. Cet événement international contribue aussi à rapprocher le patrimoine végétal du grand public.

---

<sup>49</sup> Martella, *Que deviennent les jardins historiques ? Un état des lieux.*

En 2004 est créé le label « Jardin remarquable », largement développé dans le chapitre 8. Il a été mis en place grâce aux propositions du Conseil national des Parcs et Jardins. Il est aujourd'hui géré par le Comité des Parcs et Jardins de France et attribué sur proposition des commissions régionales formées sous l'égide des Directions régionales des affaires culturelles (D.R.A.C.).<sup>50</sup>

### 7.1.3. Analyse des plans de gestion

Pour la France, j'ai eu la chance d'avoir accès aux plans de gestion de Champs-sur-Marne, Compiègne, Fontainebleau, Pau, Cordès par Jean-Michel Sainsard, expert parcs et jardins en France, ainsi qu'au plan de gestion différenciée du domaine départemental de Chamarande et aux synthèses des plans de gestion paysager du domaine départemental de Sceau 2012-2016 et 2017-2021.

L'ensemble de ces documents ont été lus et analysés. Cependant, seulement quatre ont été développés ici. Le domaine de Champs-sur-Marne a été sélectionné car il s'agit du premier plan de gestion réalisé en jardin historique en France et était considéré comme un document remarquable pour l'époque. Le plan de gestion du domaine de Compiègne a été repris car l'écologie occupe déjà une part conséquente des préoccupations du document. Celui de Fontainebleau a été sélectionné pour la complexité et l'hétérogénéité du parc et des jardins ainsi que pour les évaluations des méthodes alternatives présentes dans le plan de gestion. Et enfin, le parc de Sceaux pour sa remarquable gestion écologique. De plus, il propose des méthodes innovantes particulièrement intéressantes pour la recherche.

#### 7.1.3.1. Le domaine national de Champs-sur-Marne en périphérie Est de Paris<sup>51</sup>

Situé sur le flanc sud de la vallée de la Marne, le parc de Champs-sur-Marne s'étend sur 85 hectares, comprenant un jardin régulier\* entouré d'un parc paysager\*. Les jardins français ont été dessinés par Calude Desgot vers 1710 et ont par la suite été restaurés par les paysagistes Henri et Achille Duchêne en 1895. Entre ces deux périodes, le parc a été en partie mis en culture pendant la révolution puis a été complètement abandonné jusqu'en 1801, date à laquelle le duc de Lévis hérite du domaine. Également propriétaire du parc voisin de Noisiel, il fait réunir les deux parcs. Le domaine national de Champs-sur-Marne est une propriété publique, classé monument historique depuis 1935<sup>52</sup> et dont le parc est labellisé "Jardin remarquable" depuis 2004.<sup>53</sup>

Le plan de gestion de Champs-sur-Marne se base sur une étude effectuée en 2007-2008. Les priorités de conservation portent sur la régénération progressive du patrimoine végétal et la reprise des allées\*. Le parc régulier du XVIIIe siècle a vu sa composition évoluer au XIXe siècle en parc paysager. En 1895, les Duchêne entamaient la restauration de l'axe majeur du jardin formel tout en conservant les apports paysagers en périphérie. Le parc a été légué à l'État en 1935. Le plan de gestion met en avant une gestion différenciée afin de réintroduire d'anciennes pratiques d'entretien et envisager des actions moins interventionnistes au profit d'un paysage moins "aseptisé". A cet effet, le parc historique a été divisé en 12 unités paysagères. Afin d'optimiser le programme des travaux d'entretien, la gestion d'une partie du domaine a été externalisée comme la production florale des serres ou l'entretien de l'allée de face.

---

<sup>50</sup> « CPJF », consulté le 10 juillet 2021, <https://www.parcsetjardins.fr/>.

<sup>51</sup> Ministère de la Culture et de la Communication, « Plan de gestion du domaine national de Champs-sur-Marne ».

<sup>52</sup> « Domaine national à Champs-sur-Marne - Monumentum », consulté le 5 juillet 2021, <https://monumentum.fr/domaine-national-pa00086861.html>.

<sup>53</sup> « CHATEAU DE CHAMPS SUR MARNE - Comité des Parcs et Jardins de France », consulté le 5 juillet 2021, <https://www.parcsetjardins.fr/jardins/852-chateau-de-champs-sur-marne.champ>



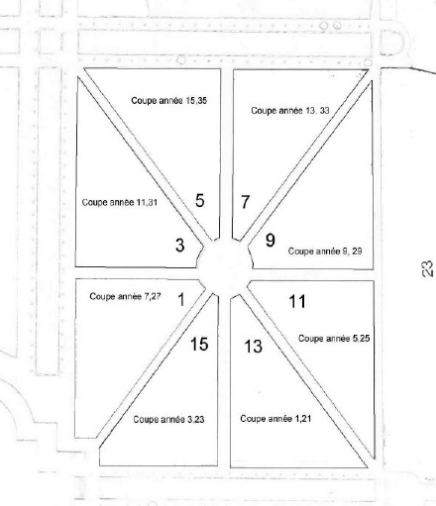


Fig.5 : Schéma d'intervention reprenant la programmation des coupes dans le temps, issu du plan de gestion de Champs-sur-Marne

A la suite des tempêtes de 1999 qui ont complètement déstructuré certains massifs, une régénération spontanée des boisements a été privilégiée en laissant la masse de bois tombée évoluer en biodégradation pendant 5 à 10 ans. Pour assurer une viabilité économique au domaine, des pratiques sylvicoles ont été introduites. Différentes tailles et un système de rotation permettent de produire du bois de chauffage sans dénaturer les formes paysagères du parc historique. Ces pratiques sylvicoles s'illustrent par la mise en place d'une filière de production et de vente de bois de chauffage. L'activité économique régulière garantit des interventions régulières dans les parcelles boisées. Les bosquets\* concernés sont le "Massif du Puit", géré en futaie irrégulière\* et le "Drapeau Est", géré en taillis sous futaie\* destiné à la production de bois de chauffage et de petit bois en veillant à ne pas abîmer les lisières composées de palissades de verdure\*. La lisière boisée de la Petite Prairie ainsi que le bosquet (à l'Est) sont gérés en futaie\* et permettent la production de bois d'œuvre, de bois de chauffage et de petit bois. Les arbres isolés et alignements qu'il faut abattre pour des raisons sanitaires ou de sécurité serviront comme bois d'œuvre, bois de chauffage, petit bois ou bois de taille en fonction de l'espèce et de la taille des arbres

On observe des surfaces minérales, en herbes (gazons, prairie, bordures), les haies, les topiaires, les lierres d'ornement palissés, les massifs fleuris, les arbres en caisse, les alignements, les bois, les bassins qui nécessite des tâches diverses telles que les tailles, les tontes\*, l'entretien des serres, des massifs, de l'orangerie\*, les fauchages\*, les désherbages, le ramassage des feuilles mortes, la veille sanitaire, les découpes de bordures, la gestion forestière, les bouturages, élagage, tailles de formation\*,... Dans les tâches d'entretien on retrouve le binage\*, le bêchage, les plantations, les arrosages, les amendements, les protections hivernales,...

Bien qu'il se base sur une analyse antérieure, le plan de gestion ne comprend aucune description ni recherches historiques. Il se concentre sur le diagnostic et la programmation précédés d'une brève analyse historique. Le plan de gestion comporte un tableau synthétique des phases d'évolution du parc. Sont reprises de nombreuses informations sur la vision du métier de jardinier, les profils des membres du personnel d'entretien, la structure de l'équipe, les temps de travail, le coût humain, les salaires, l'évolution de l'équipe, les retraites,...

Une visite de terrain en juillet 2020 a permis d'effectuer une série d'observations complémentaires aux données consignées dans le plan de gestion. La problématique des buis des parterres n'est, par exemple, pas indiquée dans le document. D'autres observations personnelles ont permis de relever des dégradations majoritairement liées aux périodes de sécheresses estivales comme le dessèchement des grandes pelouses ou la chute prématurée des feuilles notamment des allées de tilleuls. Cependant les effets liés au dérèglement climatique ne sont quasiment pas abordés dans le plan de gestion.

Bien que ce plan de gestion ne soit ni le plus complet, ni le plus pertinent, il est intéressant de l'étudier car c'est le premier véritable plan de gestion en jardins historiques en France. Il permet donc de comprendre l'origine du document et ses objectifs initiaux.

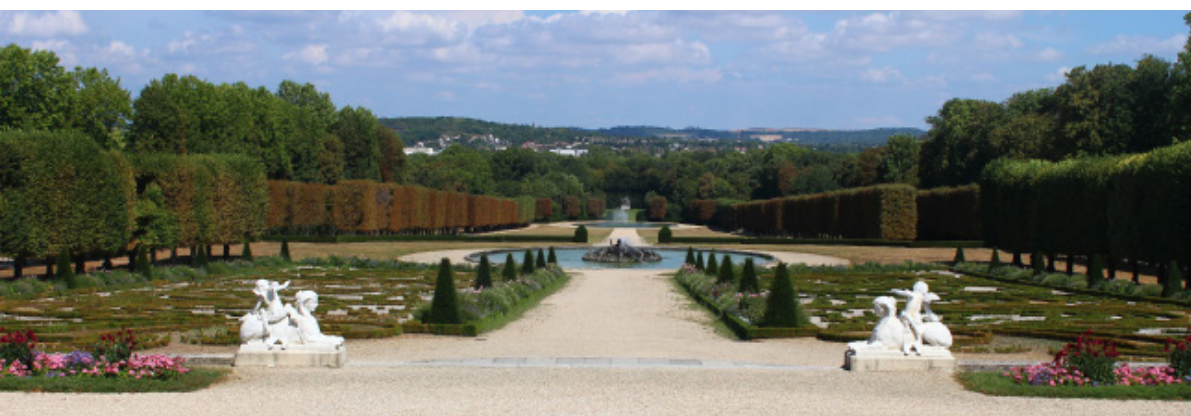


Fig.6 : Photographie personnelle prise le 13 août 2020 à Champs-sur-Marne depuis la terrasse arrière du château.

Grille critériée visible en annexe 2.

### **Gestion écologique :**

Une innovation de gestion des bosquets a été intégrée dans le plan de gestion. A la suite des tempêtes ayant ravagé ces boisements, le choix de la méthode de restauration s'est porté sur le concept de reboisement naturel. Pour le Massif du Puit par exemple, la première étape préconisée consiste à clore l'ensemble du bosquet à l'aide de ganivelles, de laisser évoluer la biodégradation des bois morts de façon naturelle et de laisser se reconstituer un couvert dense par la concurrence naturelle entre les semis.

### **Gestion participative :**

Pour la gestion sylvicole, deux options ont été envisagées. La première, qui a finalement été retenue, comprend l'intégration d'une équipe de bûcherons à l'équipe des jardins. Ceux-ci assurent ainsi un travail régulier de sylviculture en saison hivernale et participent à l'entretien du parc en saison estivale. L'autre option envisageait une collaboration avec des façonneurs de bois qui exploitent, façonnent, transforment et vendent à partir d'un point de vente. Cependant, il semblait compliqué de s'accorder sur la mise en œuvre des abattages et du transport du bois qui aurait pu nuire au respect des allées, la préservation des lisières, des hauteurs de taille qui façonnent le parc ou encore la compaction des sols.

Le potager est divisé en deux unités de gestion et fait l'objet d'une co-gestion. Cette co-gestion nécessite la signature de conventions. La partie devant l'orangerie est co-gérée par l'association M2IE<sup>54</sup>, la cheffe jardinière du domaine et un des jardiniers. Ils cultivent et embellissent le potager tout en proposant de temps en temps des animations en parallèle. La seconde unité est le potager clos juste à côté. Il a été recréé et cultivé par l'association Zoé. Il s'agit d'un potager éducatif qui a pour but d'expérimenter, de cultiver fruits, légumes et herbes aromatiques en tous genres de façon 100% naturelle et de promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

L'existence des deux associations pour la gestion des potagers n'est pas mentionnée dans le plan de gestion. L'information provient de mes visites et rencontres de terrain. En effet, à l'entrée du potager, des panneaux explicatifs avertissent le visiteur.

### **Gestion du tourisme :**

Aucune mesure particulière n'est spécifiée à cet égard.

#### 7.1.3.2. Le parc du palais de Compiègne dans l'Oise<sup>55</sup>

Le parc du palais de Compiègne est un parc paysager de 21 hectares situé dans l'Oise et s'étend jusqu'à la superbe forêt de Compiègne. Il est labellisé jardin remarquable depuis 2004, classé monument historique depuis 1994 et site sous la terminologie "Compiègne, Grand parc du château" depuis 1937. La conception originelle du jardin dans le style traditionnel à la française a été replanté dans un style paysager à la demande de Napoléon Ier par l'architecte Louis-Martin Berthault entre 1811 et 1817. En parallèle, un grand parc de 700 hectares a été dessiné en vue de tisser un lien entre le jardin et la majestueuse forêt domaniale de Compiègne. Le parc comprend entre autres une grande perspective, des quinconces\* de tilleuls, le Berceau de l'impératrice et plusieurs pavillons de jardin\*.

Le schéma directeur et le plan de gestion de Compiègne ont été rédigés conjointement à la suite d'une longue étude menée de 2007 à 2009. Premièrement, un état des lieux, l'histoire du domaine, le paysage et la gestion introduisent le document. Ensuite, le schéma directeur avec les propositions de revalorisation, les orientations et stratégies de gestion. Arrive après le plan de gestion proposant un outil, les méthodes et une programmation. Et pour finir la mise en œuvre du plan de gestion avec les moyens techniques, humains et financiers.

---

<sup>54</sup> « Rendez-vous aux jardins », Centre des monuments nationaux, consulté le 10 juillet 2021, <http://www.chateau-champs-sur-marne.fr/Actualites/Rendez-vous-aux-jardins5>.

<sup>55</sup> Ministère de la Culture et de la Communication, « Plan de gestion du domaine national de Compiègne », 182p.

Dans les données de base se trouve une fiche d'identité décrivant le domaine en une page. Elle concerne la dénomination, la localisation, la surface, le classement, les éléments principaux, l'historique et le contexte environnemental accompagnés d'une photo et d'un plan. Dans cette partie, un plan précis localise les arbres remarquables, les alignements, les massifs d'arbres, d'arbustes et mixtes, les plantations d'annuelles, les pelouses, les sous-bois, les découverts avec arbres clés, les bâtiments, les haies et les limites du domaine. Un plan toponymique permet ensuite une meilleure compréhension des lieux. Il est accompagné d'un tableau des surfaces.

L'histoire du domaine est abordée élément par élément (par ordre chronologique suivant leur apparition dans le domaine). Un point très intéressant concerne des cartes paysagères reprenant les vues de jardin\*. On retrouve également les bancs, statues\* et pavillons. Sont aussi indiqués les points de vue\* dont des fabriques\*, le renforcement des limites du jardin et des perspectives, l'encadrement du bâti, les espaces de respiration, les végétaux d'attrait focal et d'encadrement de points focaux ainsi que les végétaux de lisières.

A l'instar du plan de gestion de Champs-sur-Marne, plusieurs tableaux permettent de visualiser l'équipe, les départs à la retraite, les coûts humains, etc. Ensuite, nous retrouvons également un tableau similaire avec les unités de gestion, les temps de travail consacrés, les gabarits, etc.

Les menaces majeures qui pèsent sur l'avenir du domaine sont les signes de sénescence et de dépérissement que présente le peuplement. Les actions de rajeunissement des végétaux proposées dans le plan de gestion répondent à ce constat.



Fig.7 : Photographie prise le 16 mai 2017 par Laurent Gané à Compiègne depuis la façade arrière du château de Compiègne sur l'allée des Beaux-Monts.

Grille critériée visible en annexe 3.

### **Gestion écologique :**

Les objectifs du plan de gestion sont d'intégrer les actions de régénération du patrimoine végétal dans le calendrier des tâches d'entretien des bosquets selon une programmation des travaux à court, moyen et long terme. On observe également une volonté d'introduire des pratiques de traitement des sols respectueuses de l'environnement et favorables à la diversité biologique (pratiques propres à la gestion différenciée des surfaces). Plan de gestion différenciée en annexe 4.

Les moyens mis en place sont la régénérescence des massifs des bosquets par substitution et taille des végétaux de façon ponctuelle afin de ne pas perturber l'aspect paysager des structures. Il est spécifié que deux sujets voisins ne doivent pas être substitués ni recépés au même moment. L'intervention est conduite de façon «homéopathique ». Elle préconise de limiter le travail en profondeur des sols par un bêchage superficiel et de mettre en place un paillage organique. Les tâches annuelles d'entretien des sols se font donc par bêchage superficiel de la périphérie des massifs et une aération des sols au cœur des massifs à l'aide de griffe d'aération. (Le bêchage a pour objectif, d'une part, de créer une zone tampon entre le paillage (mulch) et les gazons afin d'éviter que le premier ne se répande sur le second et ne dégrade les appareils de coupe).

- Limitation du travail profond du sol : technique qui consiste simplement à ne travailler que les 10 premiers cm du sol.
- Paillage : pour prévenir l'apparition des plantes spontanées dans les massifs, les jardinières, au pied des haies et des arbres. Les paillis recouvrent la terre nue et empêchent la croissance des plantes adventices en les privant de lumière.
- Compostage des déchets verts : en tas ou en bac.

Le plan de gestion préconise de mettre en place un composteur d'environ 1 m<sup>3</sup> pour une surface d'environ 500 m<sup>2</sup>. Les déchets compostables sont les tontes du gazon, les végétaux issus des tailles broyées au préalable, la paille de blé, les fonds de pots de fleurs ou de jardinières, les orties entières avant la floraison, les aiguilles de conifères fournissent un humus acide, les feuilles saines et les fleurs fanées. Le compost est utilisable comme amendement organique au bout de 4 à 8 mois.



- La régénération spontanée :

Un des objectifs du plan de gestion est d'intégrer des actions de régénération du patrimoine végétal en créant une futaie jardinée\*. Celle-ci établira un équilibre du peuplement boisé du Petit Parc en faisant cohabiter, dans un même lieu, des arbres d'âges et de dimensions différentes. L'entretien doit permettre d'obtenir un sous-étage de type ombragé où le développement des graminées est limité au profit d'autres essences d'ombre plus diversifiées au niveau écologique. Cela implique la mise en place d'un couvert arboré dense (strates) et un entretien maîtrisé des graminées pour une utilisation réduite du matériel mécanique.

Un autre point concerne la mise en place d'une lisière paysagère et écologique, avec des végétaux pérennes et des techniques mixtes de type abris écologiques.

- L'entretien mécanique ou manuel des allées :

Le soufflage et le ramassage des feuilles mortes des allées du Petit Parc, aujourd'hui effectués de façon mécanique avec des souffleurs thermiques, sont remplacés par un ratissage bimensuel moins invasif, accompagné d'un désherbage manuel si nécessaire.

- Le traitement en futaie jardinée :

Il a pour objectif de faire cohabiter dans un même lieu des arbres d'âges et de dimensions différentes. La futaie jardinée est souvent composée de plusieurs espèces. Dans une même parcelle, le peuplement est donc constitué d'arbres d'âges variés mélangés, soit par individus (futaie jardinée par pied d'arbres, soit par bouquets (surfaces de quelques ares résultant de la division des massifs), soit par paquets. Au sein de chaque bouquet, doivent être créés des puits de lumière ou "micro-clairières", des arbres remarquables (+100ans) et des arbres et arbustes dits de "remplissage".

Un tableau reprenant les avantages et inconvénients et établit pour chaque méthode développée dans le plan de gestion. Ceci permet d'évaluer directement les différentes techniques et de poser un regard objectif.

Voici un exemple (pour la futaie jardinée) de ces tableaux ci-dessous :

Tab. 3 : Avantages et inconvénients de la gestion en futaie jardinée repris dans le plan de gestion de Compiègne.

<b>Avantages / inconvénients</b>	
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
Meilleure stabilité des peuplements grâce à la protection mutuelle des arbres de tailles différentes, à un meilleur ancrage des arbres au sol et un élancement généralement faible.	Structure difficile à maintenir en équilibre, en particulier sur grandes surfaces.
Plus grande résistance aux attaques parasitaires (insectes et champignons) et moins grande sensibilité aux dégâts de gibier grâce à la présence de différentes classes d'âge, au mélange des essences, à la dispersion des tâches de semis et au caractère naturel des jeunes arbres.	Gestion minutieuse, fine voire difficile à mettre en place (inventaires, marquage des coupes, etc.).
Meilleures fonctions de protection vis-à-vis de l'érosion ou du dessèchement du sol qui n'est jamais mis à nu, même temporairement.	Précautions indispensables lors de l'exploitation des bois pour éviter des dégâts aux arbres conservés et aux semis.
Le jardinage s'applique facilement quelle que soit la surface. C'est le traitement idéal pour les petites parcelles.	Les produits récoltés sont très divers (dimension des arbres, espèces).
S'adapte très bien au contexte de parc...	Demande de bonnes connaissances techniques et pratiques sylvicoles.

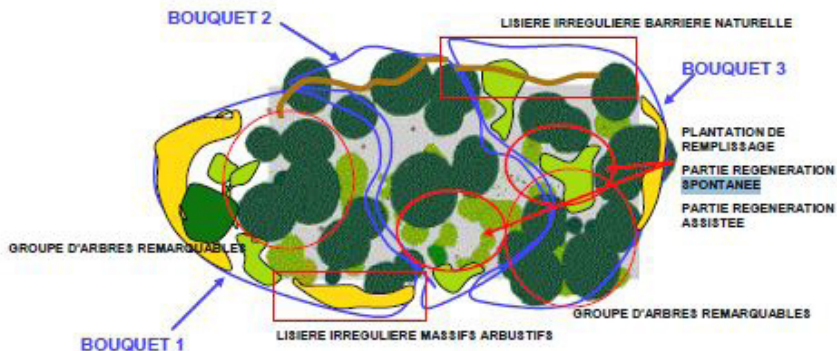


Fig.8 : Schéma d'intervention, mise en œuvre de la futaie jardinée par structure en bouquets, issu du plan de gestion.

Une convention est également signée entre le parc du domaine de Compiègne et une association d'enfants en situation de handicap. C'est le jardinier en chef qui dirige les ateliers avec les enfants. Le retour d'expérience semble positif cependant, la réussite d'un tel projet nécessite une certaine organisation et certaines compétences et dépend fortement du jardinier en chef. (Cette information n'est pas reprise dans le plan de gestion).

### Gestion du tourisme :

Aucune mesure particulière n'est spécifiée à cet égard.

#### 7.1.3.3. Le parc et les jardins du château de Fontainebleau au Sud de Melun<sup>56</sup>

Situé à une cinquantaine de kilomètres au Sud-Est de Paris, le parc et les jardins du château de Fontainebleau s'étendent sur 130 hectares. Le palais et le parc de Fontainebleau sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1981. Il est classé site en 1939. A l'instar de Champs-sur-Marne, Fontainebleau est un domaine national, également ouvert au public et classé au titre des monuments historiques depuis 2008. Il est labellisé "jardin remarquable" depuis 2004.

La mosaïque d'espaces et de styles assure une cohérence globale grâce aux grands axes de composition. La complexité de la composition reprenant des jardins irréguliers, des grandes allées, des parterres, des étangs,... En effet, les jardins ont été marqués par plusieurs commanditaires prestigieux à savoir, François Ier, Henri II et Catherine de Médicis, Henri IV, Louis XIV, Napoléon Ier, Louis-Philippe et Napoléon III.

Le plan de gestion commence par une analyse concise du socle géographique sur lequel s'est implanté le domaine, de la topographie, de l'hydrographie, du système hydraulique en place, des grands axes de composition à l'aide de descriptions et de plans détaillés. Les recherches historiques comprennent un nombre important de sources iconographiques, que ce soit des photos anciennes et actuelles, des plans des jardins aux différentes époques ou encore des plans d'intervention, le plus ancien datant de 1992. Comme dans les deux plans de gestion précédents, des tableaux et grilles reprennent le planning d'intervention par secteur. Une part consacrée au fonctionnement du budget et à l'analyse financière est beaucoup plus synthétique que pour les deux plans de gestion analysés précédemment.

Grille critériée visible en annexe 5.

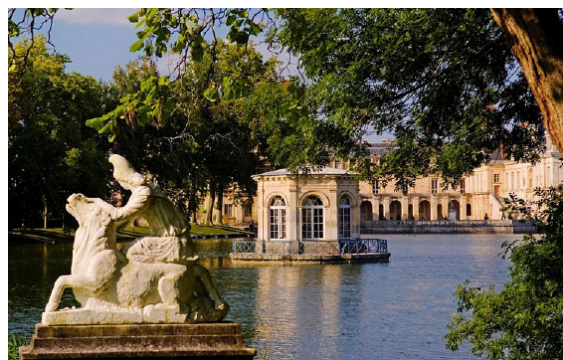


Fig.9 : Photographie des jardins anglais de Fontainebleau prise par David Raynal issue du pdf «Château de Fontainebleau».<sup>57</sup>

<sup>56</sup> ONF, « Plan de gestion du domaine national du château de Fontainebleau (parc et jardins) », 2017, 400p.

<sup>57</sup> « [www.chateaudefontainebleau.fr-cp-reouverture-chateau-de-fontainebleau.pdf](https://www.chateaudefontainebleau.fr-cp-reouverture-chateau-de-fontainebleau.pdf) », consulté le 9 août 2021, <https://www.chateaudefontainebleau.fr/wp-content/uploads/2020/05/www.chateaudefontainebleau.fr-cp-reouverture-chateau-de-fontainebleau.pdf>.

Tout comme à Champs-sur-Marne, une gestion sylvicole est pratiquée dans les peuplements. Par exemple, la plupart des boisements situés autour des allées de le Nôtre et de Napoléon sont gérés en futaie irrégulière de façon à ce qu'un hectare soit généré tous les quatre ans (il s'agit d'une estimation). Une des quatre option envisagée pour le débardage est le débardage à cheval, une solution totalement écologique et très appréciée du public mais fort coûteuse.

Ce plan de gestion est davantage illustré et propose des méthodes de gestion plus innovantes que les deux plans de gestion précédents. Il tient également compte des expériences réalisées dans d'autres parcs et jardins historiques. Il fait par exemple référence à la réussite de l'intégration du pâturage comme mode de gestion alternatif des prairies expérimenté à Sceaux.

### **Gestion écologique :**

- Tonte différenciée : Il existe quatre traitements possible à savoir le gazon (15 à 30 tontes par an), la pelouse (6 à 15 tontes par an), la prairie maîtrisée (3 à 6 fauchages par an entre mi-juin et octobre) et la prairie (fauchage annuel voir deux fois par an). Les tontes moins fréquentes des surfaces enherbées permettent de les rendre plus sauvages et d'augmenter la biodiversité.
- Création d'une prairie humide Le parc abritait des étangs à l'ouest de la Grande prairie jusqu'au début du XXe siècle. Le plan de gestion envisage un remodelage de la parcelle pour créer une prairie humide qui serait gérée en fauche tardive. Celle-ci serait favorable à l'installation d'espèces animales et végétales des milieux humides.
- Le pâturage Il est envisagé de mettre les prairies du parc situées au nord du Canal en pâturage afin de réduire au maximum l'entretien de ces parcelles.
- Traitements sanitaires alternatifs Ces pratiques s'illustrent par un désherbage manuel des parterres par binage, les recours à des lâchers d'auxiliaires de culture, la pulvérisation de bouillie bordelaise sur les vignes, les arbres fruitiers et les rosiers pour lutter contre les maladies fongiques ainsi que l'installation de pièges à phéromones accompagnés de pulvérisation de bacille de Thuringe pour traiter la Pyrale du buis. Afin de lutter contre la Mineuse du Marronnier, il est recommandé de procéder à un ramasse et une incinération systématique des feuilles.

Pour l'entretien des surfaces minéralisées, il est autorisé d'effectuer un hersage\* au peigne attelé pour les allées en stabilisé ou en gravillons. Pour les revêtements pavés et enrobés, il faut recourir à la brosse. Le désherbage de ces surfaces peut s'effectuer par désherbage thermique.

- Débardage à cheval

### **Gestion participative :**

Les activités sylvicoles se prêtent assez bien à l'intégration d'une dimension participative. En effet, une collaboration avec des bûcherons est envisageable ou encore l'intervention de particuliers pour l'exportation de bois de petites dimensions. Cette solution est souhaitable autant pour le parc que pour les particuliers mais engendrent diverses menaces telles que le manque de technicité requise pour l'abattage ou encore des dégradations liées au passage de véhicules en dehors des routes carrossables.

Une autre collaboration envisageable serait celle avec des bergers si la gestion en pâturage devait être retenue.

### **Gestion du tourisme :**

Aucune mesure particulière n'est spécifiée à cet égard.

#### 7.1.3.4. Le parc de Sceaux en Hauts-de-Seine <sup>58 59</sup>

Le parc de Sceaux couvre plus de 165 ha auxquels il faut ajouter l'allée d'honneur longue de 700 m. Il est situé en plein cœur urbain, sur un versant de la vallée de la Bièvre, à proximité de

---

<sup>58</sup> « Rendez-vous aux jardins », Centre des monuments nationaux, consulté le 10 juillet 2021, <http://www.chateau-champs-sur-marne.fr/Actualites/Rendez-vous-aux-jardins5>.

<sup>59</sup> Ministère de la Culture et de la Communication et le département Haut-de-Seine, « Plan de gestion du domaine départemental de Sceaux 2017-2021 », 94p.



Paris. Le parc, dont les parterres de broderie ont été magnifiquement restauré en 2013, est un jardin régulier dessiné par le Nôtre au XVII<sup>e</sup> siècle.

Le domaine, en ce compris le parc, est classé monument historique depuis 1925 et fait partie des "jardins remarquables" depuis 2004. Le parc est un site naturel classé dans son entièreté depuis 1958. Des zones de conservation de la nature sont aussi répertoriées. En 2012, il a également obtenu le label EVE pour sa gestion environnementale remarquable.<sup>60</sup>

Le plan de gestion du parc de Sceaux est particulièrement intéressant pour ses aspects de gestion différenciée et de gestion durable. En effet, il comprend trois chapitres particulièrement intéressants pour la thématique écologique "Diagnostic écologique", "les services écosystémiques" et "la démarche environnementale".



Fig.10 : Photographies personnelles du parc de Sceaux prises le 12 août 2020, la première derrière la façade du château sur les parterres en broderies restaurés en 2013 et la seconde sur les anciens espaces potagers à proximité de l'orangerie.

L'approche des services écosystème abordée est totalement innovante dans un plan de gestion. Les anglais y faisait déjà un peu référence en 2007 pour souligner la richesse des jardins historiques mais sans pour autant développer leur évaluation dans les plans de gestion.

Grille critériée visible en annexe 6.

#### **Gestion écologique :** <sup>61</sup>

- Traction animale : Un jeune cheval de trait de race Comtoise participe à la collecte des poubelles, au ramassage des feuilles, au fauchage des prairies et au transport des plantes. Outre le fait qu'il réduit l'utilisation de véhicules, tracteurs et tondeuses, son travail est très apprécié pour son silence et son harmonie avec la nature.
- Gestion en pâturage : Un troupeau de 15 brebis de race Landes de Bretagne (une race rustique) permettent une méthode de tonte alternative, silencieuse, non polluante et attractive pour le public. Ils sont actifs temporairement à plusieurs endroits, entre autres sur la plaine de la pépinière et dans les bosquets Nord et Sud.
- Arrêt d'utilisation des produits chimiques de synthèse .
- Économie d'eau : La mise en place d'une gestion informatisée a permis de calculer les besoins réel en eau. La planification des arrosages aux heures les moins chaudes et la hiérarchisation des secteurs ont permis de mettre en place un arrosage plus raisonné. Par ailleurs, l'installation de paillage limitant l'évaporation, le respect des périodes de plantation conseillées (à l'automne) et le recours à des espèces résistantes à la sécheresse contribuent également à faire des économies d'eau. La récupération de l'eau des bassins lors des vidanges et la récupération des eaux de pluies, notamment des toitures, contribuent à l'arrosage. Enfin, la création de noues et fossés favorisent l'infiltration de l'eau, alimentant ainsi les nappes phréatiques.
- Recyclage des déchets verts : Depuis 2007, une station de compostage créée à Sceaux permet la formation de compost sur place. Les déchets de taille des taxus sont utilisés par des entreprises pharmaceutiques. Le bois, les feuilles, la litière du cheval et les résidus de tonte sont employés

<sup>61</sup> « gestion différenciée -Parc de Sceaux ». , consulté le 17 juillet 2021, <http://www.ville-antony.fr/images/Espace-very/gestion-Parc.pdf>.

directement sur terrain. Cela s'illustre par l'utilisation de tondeuse mulching ou de réemploi comme amendement ou comme paillage.

- Protection des espèces
- Limitation des déchets : Les pots en plastique anciennement utilisés pour les plantes saisonnières ont été remplacés par des pots biodégradables.

#### **Gestion participative :**

Certains travaux d'entretien sont réalisés par un "centre d'aide par le travail" et une association d'insertion des personnes en difficultés. Ces personnes participent ainsi au fleurissement du parc, au ramassage des papiers, au travail du sol et à la plantation de massifs.

#### **Gestion du tourisme :**

L'information et la sensibilisation du public sont particulièrement développées. De nombreux panneaux expliquent les travaux de restauration, les modes de gestion alternatifs, la sensibilité des Zones naturelles protégées.

#### **7.1.4. Structure du plan de gestion <sup>62</sup>**

Sur base de la lecture et de l'analyse précédente des plans de gestion de Champs-sur-Marne, Compiègne, Fontainebleau, et Sceaux, je conclus qu'une partie importante des plans de gestion porte sur l'équipe d'entretien et la planification du budget distinguant. L'équipe d'entretien se compose : d'agents techniques et d'agents techniques professionnels (missions techniques et maintenance), de techniciens d'art (restauration et conservation jardins historiques, maîtrises des pratiques spécifiques) et du chef des travaux d'art (encadre le personnel et participe aux études/analyse des techniques, des restaurations, planifie et contrôle les travaux).

Le rôle du jardinier est spécifié notamment dans le plan de gestion de Champs-sur-Marne où il a pour mission la conservation et la pérennisation par l'entretien au quotidien du parc historique sur lequel il est affecté. Dans ce contexte, il devient garant de la transmission du parc historique en tant que patrimoine vivant.

Le plan de gestion résulte obligatoirement d'une phase de diagnostic reprenant d'une part, un inventaire et un évaluation des éléments disponibles sur la connaissance du jardin et d'autre part, d'études et d'investigation historiques, topographiques, archéologiques, hydrographiques, phytosanitaires, etc.

Par la suite, le plan de gestion jardin s'articule de la manière suivante :

1. Un état des lieux avec une recherche historique et documentaire ainsi qu'une analyse du plan de gestion actuel ;
2. Une évaluation financière et technique du mode de gestion ;
3. Des propositions de gestion ;
4. L'élaboration des propositions et la mise en forme du plan de gestion.

La première partie est un ensemble de données et de constats sur l'état des lieux du parc et des travaux de gestion actuels avec la vision du métier des jardiniers, temps de travail, impacts des départs à la retraite, structure de l'équipe et coût de ressources humaines puis connaissance du parc avec tableaux des tâches et répartition des travaux d'entretien.

La seconde partie du plan de gestion propose une analyse de la répartition temporelle (mensuelle) au sein de l'équipe des travaux planifiables suivie d'une conclusion. Il y a ensuite un détail par unité de gestion effectué sur base d'un zonage. Dans le temps de travail, il faut retrancher les temps de travaux exceptionnels et les temps de formation.

---

<sup>62</sup> « Fiche pratique ».



Dans les propositions de gestion (troisième partie), on retrouve les travaux d'entretien optimisés avec les plans de gestion (orientations de gestion, stratégies), sa mise en œuvre (cartes IGN, géologiques, orthophotoplans, unités paysagères, ...) avec les modes de gestions (pratiques de gestion spécifiques, les différentes tontes, etc) et la programmation des travaux (restaurations et replantation).

La dernière partie reprend les propositions de mise en œuvre avec les différents scénarios de gestion et une conclusion ainsi que l'exploitation des produits (bois, fruits, etc.). Des tableaux reprennent souvent de manière synthétique le zonage, la nature des structures, la texture du sol, les variétés de végétaux, les tâches d'entretien, les gabarits des plantes, les moyens d'entretien mécaniques ou manuels,...

### 6.1.5. Synthèse

Les plans de gestion français sont rédigés dans la foulée d'études préalables (historiques, topographiques, hydrologique, ...) mais on n'y trouve pas ou très peu les résultats de ces recherches. Souvent, une fiche récapitulative synthétise les informations essentielles (comme le nom du site, la localisation et les classements). Les plans de gestion analysés se distinguent assez fortement les uns des autres. La ligne de conduite à suivre pour la rédaction des plans de gestion jardin semble incomplète et provoque notamment des disproportions dans les contenus des quatre chapitres. Le plan de gestion semble avoir beaucoup évolué au cours du temps. En effet, autant les premiers plans de gestion se limitaient quasiment aux préoccupations économiques et à la mise en place des moyens humains, autant les préoccupations d'abord historiques et patrimoniales, puis paysagères, et plus récemment les préoccupations écologiques se sont imposées pour construire un véritable document de gestion durable, préservant les valeurs intrinsèques des jardins.

En comparant les grilles critériées, l'effectivité semble quasiment toujours entière ce qui montre que les objectifs fixés sont soutenable et que le plan de gestion est bien adapté. Cela est sans doute en partie dû à l'analyse importante des budgets et des équipes d'entretien, particulièrement développée dans les plans de gestion français. Sceaux se détache largement des autres plans de gestion de part sa prise en compte des connexions écologiques, des espèces invasives et protégées ainsi que l'information du public.

## 7.2 ANGLETERRE

### 7.2.1. Contexte des jardins historiques

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'influence française s'est répandue en Angleterre à l'architecture et à l'art des jardins. Sous l'influence d'une esthétique privilégiant peu à peu la ligne courbe et la redécouverte de la nature sous son aspect sauvage et poétique. Le jardin devient un véritable parcours sensoriel où l'on cherche, à surprendre, divertir et susciter l'émotion à travers des jeux de lumière, des eye-catcher, la prolongation visuelle du jardin vers le paysage environnant et même des fausses ruines.<sup>63</sup>

L'état des jardins historiques en Grande-Bretagne est généralement remarquable. Les anglais sont véritablement des amoureux de la nature et des jardins. Cela fait partie de leur culture. L'intérêt porté au paysage culturel et vernaculaire est très fort. La rareté et l'état de conservation des jardins historiques anglais est très riche. Les valeurs qui priment sont celles liées à l'art et à l'histoire auxquelles on ajoute les qualités naturelles et la biodiversité.<sup>64</sup>

Les deux plus gros facteurs de perte du patrimoine végétal en Angleterre sont la rusticité et la disponibilité de l'eau. Malgré une flore appauvrie de quelque 1 500 espèces végétales, le pays accueille une biodiversité jusqu'à dix fois plus importante dans ses jardins. Ceci s'explique par

---

<sup>63</sup> Prévôt, *Histoire des jardins*.

<sup>64</sup> John Watkins et Tom Wright, *The Management & Maintenance of Historic Parks, Gardens & Landscapes: The English Heritage Handbook*, Frances Lincoln Publishers Ltd, 2007.

la présence de nombreuses plantes exotiques ou originaires de climats plus chauds. Ces plantes survivent en raison de la température du climat, mais ne peuvent prospérer sans l'aide des jardiniers.<sup>65</sup> Des mesures, comme de choix de position abritée ou un drainage accru rendent les plantes plus résistantes aux changements. En outre, l'adaptation au dérèglement climatique est rendue possible grâce aux nombreuses ressources issues des organisations, telles que le National Trust, qui investissent dans les jardins.<sup>66</sup>

En Angleterre, il n'existe aucune base légale pour protéger les jardins. Cependant, le Conseil national pour la conservation des plantes et des jardins est également actif dans la préservation des monuments et de la préservation des espèces ornementales historiques. Néanmoins, les bâtiments individuels, monuments, jardins et paysages sont classés au titre de la Loi "Planning (Listed Buildings and Conservation Areas) Act 1990" et par le Système de planification spatiale du Royaume-Uni "UK Spatial Planning system" au titre des dispositions prévues par les Lois "Town and Country Planning Acts".

La philosophie du National Trust permet aux jardins historiques d'évoluer avec leur temps, en fonction des nouvelles techniques de jardinage, des changements de responsables, etc. Actuellement, il compte plus de 5,6 millions de membres et gère plus de 200 parcs et jardins.<sup>67</sup>

Le premier document comparable au conservation management plan (CMP) a été rédigé en 1967 pour Shuttleworth Swiss Garden. Il faudra attendre 2003 pour assister à la rédaction de véritable CMP. Au cours des vingt-cinq dernières années, la valeur des CMP est de plus en plus reconnue. Les CMP étant documents d'archives et de recherche sur les paysages historiques, représentent une base de données importantes. Il est donc intéressant de les sauvegarder, or ils sont souvent stockés dans des conditions inadaptées, égarés ou même jetés. Ils ont été initialement produits pour diverses raisons, notamment en relation avec des demandes de subvention ou d'urbanisme.<sup>68</sup>

Plusieurs documents-cadre existent pour accompagner l'élaboration des CMP. Pour ne citer que les deux plus importants, il existe les Conservation Principles, Policies and Guidance, rédigé en 2008 par Historic England et le Conservation planning guidance rédigé en 2012 par le National Lottery Heritage Fund.

Ces plans de gestion sont rarement rendus publics. En temps voulu, il est prévu de rassembler l'ensemble des documents, soit plus de 700 conservation management plans ou documents similaires plus anciens encore parfois nommés Parkland Plans ou Historic Landscape Surveys, et de les rendre entièrement consultable en ligne. Mais pour le moment, les documents ne sont consultables que sur rendez-vous au Hestercombe Gardens Trust.<sup>69</sup>

Le "Conservation Management Plan" (CMP) aide à planifier les travaux d'entretien, de conservation et de restauration, améliorer l'accès et la compréhension du public, mettre en œuvre des mesures faces aux effets du dérèglement climatique, adapter le site aux nouveaux usages, rédiger un mémoire pour chaque travaux et enfin, planifier des activités pour aider les gens à s'engager dans le patrimoine.<sup>70</sup>

En 2012, "Garden History Society" (GHS) a commencé à compiler une base de données des CMP dont l'existence était connue. En 2014, lorsque le financement s'est épuisé, il contenait des détails,

---

<sup>66</sup> Director General of the Prussian Palaces and Gardens foundation Berlin-Brandenburg (SPSG), *Historic Gardens and Climate Change - Recommendations for preservation*.

<sup>67</sup> « Fascinating facts and figures », National Trust, consulté le 6 juillet 2021, <https://www.nationaltrust.org.uk/lists/fascinating-facts-and-figures>.

<sup>68</sup> Parks and Gardens (en), « Conservation Management Plans », Parks & Gardens, consulté le 9 juillet 2021, <https://www.parksandgardens.org/conservation/conservation-management-plans>.

<sup>69</sup> Parks & Gardens, « Conservation Management Plans ».

<sup>70</sup> « Guide de planification de la conservation | Le Fonds du patrimoine de la loterie nationale », consulté le 10 juillet 2021, <https://www.heritagefund.org.uk/good-practice-guidance/conservation-planning-guidance>.

bien que souvent incomplets, d'environ 1 500 CMP mais ne comportait aucune copie des CMP eux-mêmes. "Hestercombe Gardens Trust" a alors commencé à rassembler les archives des CMP en 2015 et à en faire des copies.

Il existe de très nombreuses directives et stratégies guidant, accompagnant et aidant à la rédaction des CMP. "The Royal Parks Plans" (TRP), Strategies and Guidance sont reprises ci-dessous de manière chronologique : TRP Framework Document (April 1993) ; TRP and Other Open Spaces Regulations (1997) ; TRP Sustainability Reports (2006) ; TRP Tree Risk Management Policy and Procedures (2007) ; TRP Major Events Strategy (2008-2012) ; TRP Visitor Reports (2009) ; TRP Green Travel Plan (2009) ; TRP Corporate Plan (2009-2011) ; TRP Volunteer Strategy (2010) ; TRP Landscape Design Guide (2010) ; TRP Sports, Health and Wellbeing Strategy (2010-2012) ; TRP Education Strategy (2010-12) ; TRP Play Strategy (2011-2015).<sup>71</sup>

La politique de financement a joint "English Heritage" à la "Countryside Commission" pour un programme de subvention afin d'aider les propriétaires à restaurer les nombreux parcs et jardins historiques dévastés. En outre, en 2005, les parcs royaux ont obtenu le soutien conséquent du Heritage Lottery Fund s'élevant à 7,1 millions de livres. Ce financement est destiné à la conception détaillée et l'acquisition de quelques 67 projets de restauration, le développement d'activités éducatives, et l'engagement de bénévoles<sup>72</sup>. Les parcs royaux ont alors connu une ascension significative en termes de gestion et d'entretien.

"English Heritage" est à la fois une société et un organisme de bienfaisance qui s'occupe de plus de 400 bâtiments, monuments et sites historiques.<sup>73</sup> Il a fondé le "Register of Parks and Gardens of special historic interest in England" (Registre des parcs et jardins historiques d'intérêt historique particulier en Angleterre) en 1983. La dernière mise à jour date de 2018 et identifie plus de 1 600 sites évalués comme étant d'une importance particulière. Il répertorie les jardins historiques suivant le National Heritage Act de 1983 sur base de trois critères :

- l'importance historique,
- la rareté
- la qualité de l'aménagement paysager.

Il existe d'autres sources de financement possibles. Des subventions tels que Countryside Stewardship, anciennement "Environmental Stewardship", qui peuvent être octroyées entre autres pour la restauration de bâtiments historiques, la protection de la faune ou la création et l'entretien de bois.<sup>74</sup>

"The National Heritage List for England" (NHLE) est le seul registre officiel à jour de tous les bâtiments et sites historiques protégés au niveau national en Angleterre, en ce compris les jardins historiques. Une cartographie dynamique est disponible en ligne. Pour les jardins historiques spécifiquement existe le "Register of Parks and Gardens of Special Historic Interest in England" établi en 1983. Il reprend plus de 1 600 sites évalués comme étant d'une importance particulière.<sup>75</sup>

Les inventaires réalisés par English Heritage permettent de développer un nouvel intérêt pour le patrimoine des jardins s'accompagnant d'une philosophie de restauration nouvelle. Les plans de gestion sont alors une condition à l'obtention de primes pour les restaurations et ont été propulsés par la grosse tempête d'octobre 1987. De plus, l'autorisation d'effectuer des travaux ou de modifier les fonctions est soumise à l'approbation des autorités locales, qui consultent English Heritage dans le cas de bâtiments classés et de zones de conservation.

---

<sup>71</sup> The Royal Parks, « Bushy Park Management Plan », 2014-2024, 235.

<sup>72</sup> Bushy Park, « Prepared by The Royal Parks », s. d., 235.park

<sup>73</sup> « À propos de nous | Patrimoine anglais », English Heritage, consulté le 6 juillet 2021, <https://www.english-heritage.org.uk/about-us/a>

<sup>74</sup> « Countryside Stewardship: How to Apply », GOV.UK, consulté le 13 juillet 2021, <https://www.gov.uk/government/collections/countryside-stewardship-get-paid-for-environmental-land-management>.

<sup>75</sup> « Registered Parks & Gardens | Historic England », consulté le 8 juillet 2021, <https://historicengland.org.uk/listing/what-is-designation/registered-parks-and-gardens/>.

Une particularité en Grande-Bretagne consiste dans l'existence d'associations dévouées à la collecte et à l'entretien des vieux outils de jardin. Il existe par exemple, le " Old Lawnmower Club" fondé en 1990.<sup>76</sup>

## 7.2.2. Évolution de la pensée

La première institution qui commence à s'intéresser aux jardins historiques en Angleterre est le "National Trust". L'idée du "National Trust" naît en 1884 lorsqu'Octavia Hill, l'une des fondatrices, est invitée à contribuer à la préservation du jardin de Sayes Court dans le sud-est de Londres.<sup>77</sup> En 1895, le "National Trust" voit officiellement le jour. Dans un premier temps il s'occupe de paysages naturels et de bâtiments puis arrivent les jardins historiques. En 1946, le Dr Hugh Dalton, à l'époque chancelier de l'Échiquier, crée le "National Land Fund"<sup>78</sup>. En 1927 est fondé le "National Gardens Scheme", une initiative qui a pour but d'encourager et de financer l'acquisition de jardins exceptionnels. Les propriétaires de jardins sont alors invités à ouvrir leurs jardins et quelques 609 jardins sont ouverts au public, permettant la récolte de 8 191 £. En 1948, une collaboration avec la "Royal Horticultural Society" naît de l'après-guerre et soutient le "National Gardens Scheme". Aujourd'hui, il offre aux visiteurs un accès unique à plus de 3 600 jardins privés exceptionnels en Angleterre et au Pays de Galles, et collecte des sommes impressionnantes pour des œuvres caritatives en soins infirmiers et en soins de santé.<sup>79</sup>

"English Heritage" a rédigé de nouveaux principes pour la conservation de l'environnement historique pour favoriser une approche intégrée et cohérente pour comprendre, évaluer et prendre soin du patrimoine. Le plan de gestion s'est développé dans les années 1970.<sup>80</sup> Blenheim était une des premières expérience avec le développement d'un «estate plan». Des plans plus aboutis ont été développés depuis lors. La principale agence gouvernementale «The Countryside Commission» a utilisé ses pouvoirs de subvention pour contribuer au coût des plans de gestion et donc aussi pour développer la réflexion et les idées par l'expérience pratique.<sup>81</sup>

En 1980, se développe le « désir d'exactitude », c'est-à-dire la connaissance exacte. Le jardin doit être conservé inchangé autant que possible en tant que témoins significatifs et irremplaçables de l'histoire et de l'art. L'objectif est de produire une image immuable du jardin dans le sens des intentions artistiques initiales. On sauvegarde les éléments non renouvelables. Une distinction est faite entre la structure permanente (les murs, haies, allées, chemins,...) et les éléments non permanents, soit ceux dont la durée de vie est estimée inférieure à 40 ans. Les principes de restauration se limitent à l'entretien et aux renouvellements cycliques des végétaux. Une rénovation est possible lorsque certaines parties dépérissent et une restauration est mise en place lorsque la globalité du jardin a souffert. On évite les créations, créations, restaurations dans l'esprit, les jardins de style qui ne sont pas authentiques. Un remplacement conjectural peut être mis en place pour conserver la cohérence esthétique. On assiste aussi à une amélioration des outils techniques permettant des recherches approfondies. On procède plus souvent à des fouilles. Les sources iconographiques et les archives sont alors très utilisées.<sup>82</sup>

Aujourd'hui, la conservation est un aspect culturel moderne. Les hypothèses qui la sous-tendent évoluent sans cesse. On remarque une évolution des préoccupations, des savoirs et des techniques. C'est la fin des règles absolues qui vont laisser la place à une approche relativiste. Les jardins ne sont

---

<sup>76</sup> « Mower History | The Old Lawnmower Club », consulté le 6 juillet 2021, <http://www.oldlawnmowerclub.co.uk/mowinfo/mowhist.htm>.

<sup>77</sup> « Fascinating facts and figures », National Trust, consulté le 6 juillet 2021, <https://www.nationaltrust.org.uk/lists/fascinating-facts-and-figures/fa>

<sup>78</sup> « Our history: 1884-present », National Trust, s. d., <https://www.nationaltrust.org.uk/features/our-history-1884-present.ou>

<sup>79</sup> « About us », National Garden Scheme, consulté le 8 juillet 2021, <https://ngs.org.uk/who-we-are/who-we-are-and-what-we-do/>.

<sup>80,81</sup> et <sup>82</sup> Watkins et Wright, *The Management & Maintenance of Historic Parks, Gardens & Landscapes: The English Heritage Handbook*.



plus considérés comme des objets mais bien comme des ensembles complexes et potentiellement de qualités. Ils sont portés par la culture et les attentes de la population. Ils sont amenés à évoluer. Énormément de personnes et d'organismes sont amenés à prendre part aux décisions les concernant.<sup>83</sup>

En 1981 est signé l'acte "Wildlife & Countryside Act" afin de limiter les méthodes de gestion potentiellement nuisibles aux espèces protégées.<sup>84</sup>

The Commission for Architecture and the Built Environment (CABE) a publié en 2004 le premier guide pour l'élaboration de plans de gestion pour les espaces verts, *A Guide to Producing Parks and Green Space Management Plans*. En 2006, une loi sur l'environnement naturel et les communautés rurales est signée afin de préserver la biodiversité dans les parcs royaux. Un an plus tard, le célèbre ouvrage de John Watkins et Tom Wright, "The Management & Maintenance of Historic Parks, Gardens & Landscapes. The English Heritage Handbook" est publié et devient un ouvrage de référence en Angleterre.

En 2012, "Heritage Lottery Fund" publie "Conservation plan guidance" reprenant les démarches à suivre et le contenu des CMP sous la forme d'une table des matières détaillée et expliquée.<sup>85</sup>

Depuis 2015, l'organisation caritative nationale britannique, The Gardens Trust, dédiée à la protection et à la conservation de notre patrimoine occupe la place de consultant statutaire dans le système de planification anglais, les autorités locales doivent consulter le Gardens Trust pour toute demande d'aménagement affectant les jardins et les paysages répertoriés dans le registre des parcs et jardins historiques d'Angleterre. Cette organisation accueille énormément de bénévoles.<sup>86</sup>

### 7.2.3. Analyse des plans de gestion

Étant donné que les plans de gestion ne sont pas des documents publics en Angleterre, il m'a été très difficile d'accéder à ces documents. D'où le fait que seulement deux plans de gestion ont été analysés pour ce mémoire. La seule possibilité était de les consulter sur place mais ceci était impossible au vu de la situation sanitaire actuelle liée à l'épidémie de Covid-19. Le choix des sites s'est donc davantage porté sur l'accessibilité aux informations plutôt que sur une sélection ciblée.

#### 7.2.3.1. Le parc royal de Bushy à Londres<sup>87</sup>

Le parc de Bushy s'étend sur environ 450 hectares et en fait le second plus grand parc royal londonien. Son histoire est inextricablement liée à celle du Palais de Hampton Court. Le parc comprend des vestiges archéologiques de l'époque médiévale, à savoir les grands terre-pleins et sillons caractéristiques du système agraire médiéval. Au XV<sup>e</sup> siècle, ces terres arables sont clôturées pour créer un grand parc de chasse\* à daim. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, se dessinent les avenues et les grands canaux organisés à partir de la fontaine de Diane, pièce maîtresse de la conception. Aujourd'hui encore, ces éléments structurent le paysage.

La majeure partie du parc est ouverte au public en journée, jusqu'au crépuscule en été et jusque 19h en hiver. Certains espaces voient leur accès limité en raison de leur fonction. Par exemple, la plaine de jeux est réservée uniquement aux enfants accompagnés de leurs parents ou encore le club de sport qui est dédiée aux membres du club.

---

<sup>83</sup> Watkins et Wright, *The Management & Maintenance of Historic Parks, Gardens & Landscapes: The English Heritage Handbook*.

<sup>84</sup> The Royal Parks, « Bushy Park Management Plan ».

<sup>85</sup> Gardens (en), « Conservation Management Plans ».

<sup>86</sup> « The Gardens Trust », The Gardens Trust (blog), consulté le 10 juillet 2021, <https://thegardenstrust.org/about-us/>.

<sup>87</sup> The Royal Parks, « Bushy Park Management Plan 2014-2024 », 235p. En ligne via le lien [https://www.royalparks.org.uk/\\_\\_data/assets/pdf\\_file/0003/41763/bushy-park-management-plan.pdf](https://www.royalparks.org.uk/__data/assets/pdf_file/0003/41763/bushy-park-management-plan.pdf)

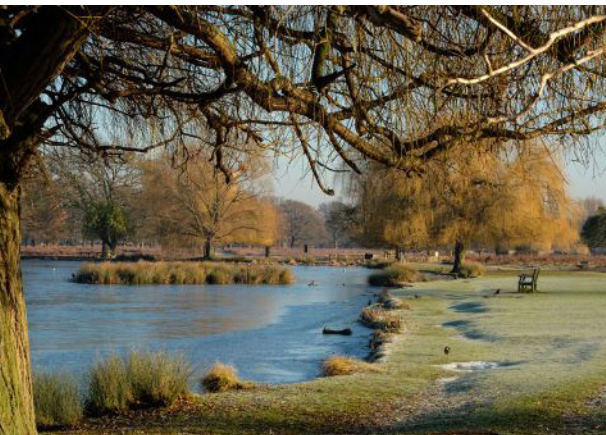


Fig.11 : Photographie du parc de Bushy prise en janvier, par Bob Barnes Photography. Réf. : BBPI5965<sup>88</sup>

Le parc de Bushy est classé en grade I sur le registre des parcs et jardins historiques d'intérêt historique particulier d'English Heritage. Il est également classé site d'importance métropolitaine pour la conservation de la nature pour l'intérêt scientifique de ses anciennes prairies acides, ses arbres centenaires, ses bois et ses cours d'eau.

La gestion des parcs royaux comme celui de Bushy est la responsabilité de l'équipe The Royal Park (TRP) et le maintien de l'ordre est assuré par une unité de commandement opérationnel des parcs royaux (TRP OCU).

Le CMP est rédigé pour une durée de 10 ans, de 2014 à 2024. L'introduction du CMP comprend une description du rôle du plan de gestion, la manière dont il a été élaboré et une mise en contexte du CMP en général. Comme pour les plans de gestion jardin français, il est spécifié le rôle de l'équipe d'entretien et de gestion. Cependant cette partie est beaucoup moins détaillée dans le CMP que pour les plans de gestion jardin. L'objectif est de définir le rôle de chacun. Par exemple, il est spécifié que les arbres vétérans doivent être suivis par des arboriculteurs et plus spécifiquement, des arboriculteurs gérés par le directeur et les agents de l'arboriculture de TRP (2.10. du CMP).

Le CMP comprend un plan à grande échelle qui permet d'observer le parc de Bushy dans son contexte en le mettant en relation avec les autres parcs alentour et même certains corridors écologiques\*. (Voire annexe 7)

Les recommandations sont claires et détaillées. Elles s'organisent autour des typologies d'espaces. Par exemple, pour la stratégie de régénération et de plantation d'arbres, les directives à suivre sont :

- le chêne doit rester l'espèce dominante (60-70% de la canopée), avec d'autres espèces indigènes (ex : châtaigner) ;
- toutes les nouvelles plantations de chênes et de hêtres doivent être de provenance locale ;
- veiller à la régénération de l'aubépine ;
- les plantes exotiques et les plantes ornementales devraient être limitées aux zones de jardin et constituer moins de 5% des arbres du parc ;
- un examen des clôtures récentes (qui ont visé à exclure les cerfs et les lapins) devrait évaluer l'efficacité de la régénération naturelle dans ces zones. Cet outil de création de nouvelles zones boisées devrait être surveillé et des modifications de la méthode devraient être entreprises si nécessaire ;
- éviter une augmentation de l'étendue des zones boisées dans le parc ;
- les caractéristiques archéologiques du parc doivent être prises en considération (voir également les politiques B1 à B3) ;
- les arbres parrainés doivent continuer à être utilisés, bien que l'espèce, l'emplacement et le type d'arbre doivent être déterminés par la direction du parc lors de la préparation des propositions de plantation ;
- maintenir les écrans de délimitation.

Grille critériée visible en annexe 8.

### **Gestion écologique :**

Il est spécifié au point 2.17 que les normes les plus élevées en matière de gestion écologiquement durable doivent être appliquées. Ainsi, il est recommandé de façon générale

<sup>88</sup> « Bushy Park Hampton London UK: Bob Barnes Photography », consulté le 18 juillet 2021, [https://www.bobbarnesphotography.com/photo\\_16043599.html](https://www.bobbarnesphotography.com/photo_16043599.html).

de minimiser la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub>, de réduire les déchets par des pratiques de recyclage comme le compostage ou la réutilisation de l'eau, gérer les ressources, comme l'eau, judicieusement.

Les champs Stockyard Fields et les prairies Brewhouse Meadows sont des zones closes, inaccessibles au public, afin de ne pas déranger la faune sauvage.(2.22 du CMP)

Au point 2.29, le CMP met en garde contre les effets néfastes de l'éclairage public sur la faune et la flore.

En vue de conserver et d'améliorer les habitats et les espèces prioritaires, comme l'exige la loi NERC de 2006, le CMP propose un programme de réintroduction des campagnols aquatiques, en parallèle d'une amélioration de l'habitat approprié et d'un programme de surveillance. (11.5 du CMP)

Les arbres vétérans et le bois mort doivent être gérés comme des ressources à préserver afin de maintenir leur importance pour la biodiversité à l'avenir. (11.8 du CMP)

En ce qui concerne les zones humides, le point 11.11 suggère la création de nouvelles roselières et la poursuite de la lutte contre les espèces invasives.

### **Gestion participative :**

La présence d'un chapitre intitulé "Community involvement" dans la partie 1 Context and responsibilities, chapitre 2 General and management context, est particulièrement intéressante. Cette partie mentionne les différents acteurs : utilisateurs, bénévoles et autres parties prenantes et soulève les questions de gestion qui y sont liées.

Pour la gestion, TRP doit continuer de travailler en étroite collaboration avec de nombreux partenariats et groupes d'intérêt, tels que les Friends of Bushy and Home Parks ou le groupe de bénévoles de Bushy Park Wildlife (2.18 du CMP). La participation de la communauté est une dimension importante et le CMP soutient les projets de bénévolat dans les "Woodland Gardens" et suggère de l'étendre à l'ensemble du parc.

Le recours à des volontaires est, par exemple, souhaitable pour la plantation de bois indigènes afin d'améliorer les Woodland Gardens North.

Il est également envisagé de chercher des collaborations possibles avec des artistes sensibles à l'environnement de façon à créer des sculptures éphémères.

### **Gestion du tourisme :**

Le CMP part du concept que l'éducation minimise les conflits de gestion. L'information se fait par le biais des réseaux sociaux et par l'installation de panneaux d'informations.

La pression touristique est en croissance constante et le parc est victime de sa propre popularité. Plus précisément, l'augmentation du nombre de chiens entraîne l'érosion du tissu physique et provoque des perturbations pour des cerfs et de la faune locale. En outre, des conflits entre les différents utilisateurs et leurs activités sont observés. Il est souhaitable de satisfaire le double objectif d'offrir une jouissance paisible, des loisirs, des divertissements et des plaisirs, et d'améliorer, de protéger et de préserver pour le bénéfice des générations actuelles et futures. La gestion doit garantir un juste équilibre entre les activités récréatives, les qualités paysagères et écologiques du parc. La mise en place d'un zonage pour les différentes activités contribue à cet équilibre et permet de réduire les conflits. Le risque est de créer une fragmentation de l'espace qui nuirait à la continuité du caractère de l'ensemble du parc. D'après le point 11.28 du CMP, le TRP doit surveiller la perception et la satisfaction du public au moyen d'enquêtes.

La gestion du tourisme est un point de CMP à part entière et reprend plusieurs recommandations à savoir :

- des enquêtes périodiques auprès des visiteurs ;
- des analyses des mouvements du trafic (en particulier origine et destination) ;
- la répartition, les déplacements et l'utilisation des visiteurs dans le parc, y compris les informations sur les modes de transport ;

- une étude annuelle de l'érosion ;
- des opérations de sensibilisation contre l'utilisation de barbecues jetables, les risques d'incendie liés aux cigarettes jetées et l'utilisation de feux d'artifice ;
- organisation de journées "poop-scoop" pour le ramassage des crottes de chiens, en parallèle des poubelles spécifiques sont installées dans le parc.
- Un code de conduite pour les promeneurs de chiens.

### 6.2.3.2. Blenheim Palace : World Heritage Site <sup>89</sup>



Fig.12 : Fig.8 Photographie des jardins de Blenheim prise le 29 septembre 2014 par Vincent Ko Hon Chiu en ligne sur le lien [whc.unesco.org/fr/documents/136669](http://whc.unesco.org/fr/documents/136669), consulté le 10 juillet 2021.

Les jardins de Blenheim se situent au Nord d'Oxford et s'étendent sur plus de 2000 hectares. A l'origine, un vaste parc paysager de 800 hectares est aménagé autour du château par John Vanbrugh qui régularisa le cours de la rivière Glyme. Le parc est considéré comme l'un des exemples les plus éminents de conception paysagère naturaliste. En 1760, Lancelot « Capability » Brown redessine une campagne idéalisée en créant entre autres un grand étang grâce à un barrage, une grande pelouse à la place des anciens parterres, la grande cascade, transforma le lac initial pour simuler une rivière et fit planter de nombreux nouveaux arbres et plantes en jouant sur les formes et les couleurs. En 1911, le terrain sur lequel les jardins se situent fut acheté à Alexander Fowness Luttrell dans le but de l'ouvrir au public.

Le parc rassemble de vieux arbres remarquables. Les maladies et le temps ont provoqué la disparition de certains arbres plantés lors de la création du parc. Ceux-ci ont été remplacés, autant que faire se peut, par des spécimens de la même essence. En raison du dérèglement climatique et des épisodes de sécheresse plus fréquents, des modifications ont dû être apportées au choix d'espèces afin de conserver le paysage du parc.<sup>90</sup>

Le palais de Blenheim est inscrit à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1987. La valeur universelle exceptionnelle est reconnue pour l'ensemble bâti et planté, la relation entre le palais baroque et son parc étant évidente. L'ensemble du site est classé au grade I dans le registre du patrimoine anglais des parcs et jardins d'intérêt historique particulier et a bénéficié d'un statut d'exemption de taxe "National Heritage tax exemption status" en 1999. Les lacs et le "High Park" sont inscrits au titre de "Sites of Special Scientific Interest" (SSSI). Une partie du bien est reprise en zone de conservation et plus précisément dans les "Conservation Areas of Woodstock and Bladon". Une autre partie dans la zone "Cotswold's Area of Outstanding Natural Beauty".<sup>91</sup>

Le premier plan de gestion a été élaboré pour la période 2006-2016. Les directives reprises dans le plan de gestion font autorité dans le système de planification. Le plan de gestion analysé est la révision, datée de 2017, du plan de gestion précédent.

La particularité de Blenheim réside dans sa conception originale en tant que monument public dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. De nombreux comptes rendus historiques des impressions des visiteurs ont ainsi pu être retrouvés. Les visiteurs font partie de l'histoire passée et présente du site, c'est pourquoi il est important que l'accès demeure public. Le palais et les jardins d'apparat sont donc ouverts de la mi-février à la mi-décembre, et le parc toute l'année.

<sup>89</sup> « Blenheim Palace World Heritage Site Revised Management Plan 2017 ». Consulté le 25 juillet 2021. <https://www.blenheim.org/assets/files/images/downloads/blenheim/Blenheim-UNESCO-Management-Plan-2017.pdf>

<sup>90</sup> Brico Stuff, Jardins d'ici et d'ailleurs - Parc du Château de Blenheim - Oxford - Royaume Uni, consulté le 13 juillet 2021, <https://www.youtube.com/watch?v=UCIYW7enW8g>.

<sup>91</sup> UNESCO Centre du patrimoine, « Palais de Blenheim », UNESCO Centre du patrimoine mondial, consulté le 13 juillet 2021, <https://whc.unesco.org/fr/list/425/>.



Grille critériée visible en annexe 9.

### **Gestion écologique :**

- Minimisation des impacts sur le milieu et sur la faune : Cela s'illustre entre autres par la réduction du bruit et de l'éclairage, d'intrusions visuelles, de dommages physiques des habitats.
- Protection contre les effets du dérèglement climatique : Les propriétaires et les gestionnaires de sites du patrimoine mondial sont encouragés par l'UNESCO à considérer les questions de préparation aux risques sur leur site, et des sections spécifiques des Orientations (publiées en juillet 2015) qui traitent de ce sujet. Cela s'illustre à Blenheim par un ajustement du choix des espèces et une augmentation de la diversité des plantations dans le parc afin de minimiser les risques d'épidémie biologique comme le dépérissement du chêne, la nécrose de l'écorce du hêtre, et chalarose du frêne ; les effets des périodes de sécheresse ; les dégâts potentiels d'épisodes de tempêtes répétés.
- Surveillance des espèces : Il faut continuer d'identifier les espèces protégées européennes, les habitats et espèces prioritaires de la stratégie UK Biodiversity 2020 afin de les préserver. Il s'agit également d'examiner régulièrement l'efficacité des mesures de contrôle des écureuils gris, invasifs\* en Europe.
- La gestion des zones de conservation : Des actions sont établies, en accord avec Natural England, pour la section du High Park répertoriée comme SSSI. Ainsi sont mentionnées la conservation des chênes vétérans, l'abatage des blocs de conifères, le maintien des habitats ouverts existants et de la flore au sol, le maintien de bois morts en place, la poursuite de la collecte de graines pour la régénérescence du patrimoine arboré.
- Le contrôle des jeunes plants : Un contrôle annuel de toutes les nouvelles plantations doit permettre de maximiser les taux d'établissement.

Enfin, il est suggéré de suivre les recommandations contenues dans le rapport Wild Frontier Ecology de 2013 pour les travaux visant à protéger et à améliorer la faune et la flore sur l'ensemble du site.

### **Gestion participative :**

Le dialogue et l'échange réguliers avec les communautés locales doit se poursuivre pour assurer une bonne compréhension de l'importance du site au niveau local.

La participation de bénévoles existe peut-être pour la gestion de Blenheim vu l'importance du site et la mentalité anglaise mais elle n'est pas mentionnée dans le plan de gestion.

### **Gestion du tourisme :**

- Surveillance des accès au public : présence de droits de passage dans le parc et des dispositions spécifiques existent pour l'accès au Palais Il s'agit plutôt de vérifier l'accessibilité du site au public plutôt que de protéger le site face à de potentielles dégradations issues du tourisme.
- Promotion de programmes éducatifs : Il n'est pas spécifié comment ceux-ci sont mis en place.
- Une distinction la plus nette possible des chemins

#### 7.2.3.3. Royal Botanic Gardens KEW à Londres <sup>92</sup>

Les "Royal Botanic Gardens Kew" sont à la fois des jardins botaniques et un parc paysager historique représentatifs de l'art des jardins du XVIII<sup>e</sup> siècle. La création des jardins date de 1759. Ils sont avant-gardistes dans la conception paysagère du jardin. Les collections botaniques sont plantées

---

<sup>92</sup> « Royal Botanic Gardens Kew, World Heritage Site Management Plan 2020-2025 ». Consulté le 20 juillet 2021. [https://www.kew.org/sites/default/files/2021-01/13352%20World%20Heritage%20Site%20Management%20Plan%20%2812293%29\\_ISD\\_AC.pdf](https://www.kew.org/sites/default/files/2021-01/13352%20World%20Heritage%20Site%20Management%20Plan%20%2812293%29_ISD_AC.pdf)



Fig.13 : Photographie intitulée "Le temple d'Eole dans le jardin boisé des Royal Botanic Gardens KEW", issue du livre Jardins de jardinier p.168.<sup>93</sup>

dans un souci d'esthétique et pas seulement scientifique. Ce ne sont pas les plus anciens jardins botaniques du monde ni même d'Angleterre mais bien les plus réputés<sup>94</sup> de par la contribution significative et ininterrompue à l'étude de la diversité végétale et de la botanique. Ils s'étendent sur 132 hectares et s'inscrivent dans une continuité de parcs au sud-ouest de la Tamise. De grands paysagistes reconnus dans l'art des jardins irréguliers tels que William Kent et Capability Brown ont largement contribué à l'évolution de ces jardins. On retrouve d'ailleurs des éléments caractéristiques du style anglais tels que le ha-ha\*, et de nombreuses fabriques. Les collections botaniques quant à elles se sont considérablement enrichies au fil des siècles.

Les jardins présentent un intérêt botanique et scientifique mondial. Les jardins sont d'ailleurs inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2003. L'ensemble du site est classé au grade I dans le registre du patrimoine anglais des parcs et jardins d'intérêt historique particulier et une partie des jardins est incluse dans une zone de conservation.

Le plan de gestion analysé est une révision du plan de gestion de 2002, réalisée en 2014. Il comprend donc une évaluation et souligne les actions qui n'ont pas encore été mises en œuvre. Par exemple, aucune amélioration significative de la relation avec la Tamise n'a été établie comme cela était convenu dans le plan de gestion de 2002. Tout comme pour Blenheim, les politiques de planifications reprises dans le plan de gestion sont réglementaires.

Il comprend un historique assez complet des jardins, reprenant les différents intervenants et des schémas illustrant les modifications au cours du temps. Une partie importante est dédiée au respect de la valeur universelle exceptionnelle des jardins aux termes de la Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Comme les deux plans de gestion précédents, il mentionne le statut, le processus d'élaboration et la structure du plan de gestion. Un point diffère, il est nommé World Heritage Management Plan et non Conservation Management Plan étant donné sa reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il suit donc une structure sensiblement différente des deux premiers plans de gestion analysés.

Le changement climatique est largement pris en compte. Par exemple, une mesure particulière concerne la fabrique "Queen Charlotte's Cottage" où des risques particulièrement élevés d'incendies ont été identifiés. En raison de la proximité de l'aéroport de Heathrow et donc du dépôt de carburant d'aviation hautement combustible sur le toit de chaume, un système de tuyaux d'arrosage équipé d'un système de détection automatique a été installé dans le toit.

Les directives mentionnées sont plus générales et pas toujours spatialisées ou suffisamment détaillées. Il n'est pas précisé la méthode ni la fréquence ni les outils à utiliser pour mettre en œuvre les objectifs. Ci-dessous un exemple de directive prise pour la conservation des arbres du patrimoine:

*"L'état initial du sol à Kew Gardens est relativement mauvais pour la croissance des plantes. Des mesures innovantes ont été prises pour améliorer l'état du sol et l'aération autour d'un nombre important d'arbres du patrimoine de Kew."*

*Directive au point 9.2.11. du World Heritage Management Plan, traduite de l'anglais en français par le programme de traduction DeepL.*

<sup>92</sup> « Royal Botanic Gardens Kew, World Heritage Site Management Plan 2020-2025 ». Consulté le 20 juillet 2021. [https://www.kew.org/sites/default/files/2021-01/13352%20World%20Heritage%20Site%20Management%20Plan%20%2812293%29\\_ISD\\_AC.pdf](https://www.kew.org/sites/default/files/2021-01/13352%20World%20Heritage%20Site%20Management%20Plan%20%2812293%29_ISD_AC.pdf)

<sup>93</sup> Brico Stuff, Jardins d'ici et d'ailleurs - Parc du Château de Blenheim - Oxford - Royaume Uni, consulté le 13 juillet 2021, <https://www.youtube.com/watch?v=UCIYW7enW8g>.

<sup>94</sup> UNESCO Centre du patrimoine, « Palais de Blenheim », UNESCO Centre du patrimoine mondial, consulté le 13 juillet 2021, <https://whc.unesco.org/fr/list/425/>.

Grille critériée visible en annexe 10.

### **Gestion écologique :**

Une attention particulière est accordée aux effets du dérèglement climatique et fait l'objet de plusieurs mentions. Les directives et objectifs proposés ne sont expliqués dans leur mise en œuvre.

- Etablissement de meilleures pratiques en matière de durabilité : Cela s'illustre par le recyclage de 99 % des déchets végétaux (notamment par compostage et paillage), la lutte intégrée contre les parasites, l'interdiction au maximum des véhicules à émissions au sein des jardins. En outre, la recherche de nouvelles technologies et pratiques qui contribuent aux améliorations environnementales, est vivement encouragée.
- Etablissement d'une stratégie globale de durabilité pour les jardins de Kew
- Amélioration de la valeur de conservation : Cela s'illustre par des études des milieux et des programmes de surveillance des espèces rares et importantes.
- Protection contre les effets du dérèglement climatique : Cela s'illustre par l'amélioration la gestion de l'eau, la sélection de plantes pour un climat plus sec et plus chaud pour les replantations, la diversification des espèces cultivées dans le jardin ouvert, la plantation de brise-vent, une surveillance accrue des végétaux, l'augmentation du budget d'entretien et la mise à jour régulière du registre des risques liés aux arbres.

Les collections d'arbres doivent être inspectées au moyen d'une évaluation visuelle des arbres effectuée par des arboriculteurs qualifiés. Les résultats doivent ensuite être enregistrés dans la base de données. En cas d'événements extrêmes ou autres dégâts exceptionnels, il existe un plan de procédure d'urgence. Celui-ci n'est pas détaillé dans le plan de gestion.

### **Gestion participative :**

Depuis plusieurs années, des guides bénévoles organisent des visites générales ou spécialisées pour les visiteurs pendant les festivals et à d'autres moments de l'année. Par exemple, lors de la Tropical Extravaganza organisée chaque année en février, les guides emmènent des groupes de visiteurs autour des expositions du Princess of Wales Conservatory et dans les coulisses des pépinières. Ils expliquent entre autres comment le festival est monté et transmettent les messages associés à la mission des jardins botaniques de Kew.

Plus de 150 bénévoles participent aux travaux horticoles de façon régulière à l'échelle de un à plusieurs jours par semaine. Ils travaillent en étroite collaboration avec les équipes du personnel et acquièrent ainsi des connaissances sur la pratique horticole bénéfique autant pour les jardins que pour les bénévoles. Beaucoup d'entre eux sont également en contact avec le public de Kew et sont encouragés à jouer le rôle d'ambassadeurs en faisant participer les visiteurs au travail effectué. Une formation horticole est dispensée à ces bénévoles.

### **Gestion du tourisme :**

Les jardins sont très populaires et le nombre de visiteurs est passé d'environ 860 000 à 1,1 million de visiteurs entre 2002 et 2012. Il est donc important de proposer une qualité d'accueil irréprochable tout en protégeant les jardins et les collections botaniques. Le vol de spécimens entiers est rare.

- L'organisation d'enquêtes auprès des visiteurs
- Des panneaux de sensibilisation dans les jardins : Une meilleure information du public sur les aspects scientifiques et conservateurs à travers de nouveaux panneaux d'interprétation et de sensibilisation dans les jardins.
- Une meilleure signalétique : Rafraîchir la signalétique existante par la conception de nouveau panneaux, la restauration de certains chemins, la réflexion des matériaux de revêtement utilisés et l'entretien des bords de chemins.

- Le maintien des barrières physiques existantes : telles que les écrans de verre dans le Princess of Wales Conservatory installées pour certaines parties des expositions de cactus et d'orchidées.
- La présence d'agents de sécurité en uniforme de la Kew Constabulary comme facteur de dissuasion : en particulier lors d'expositions, horticoles notamment, ou d'événements particuliers, est recommandée.
- Les entrées payantes : Le coût de l'entrée suscite le respect auprès des visiteurs et permet de réguler le nombre de personnes dans le parc.

#### 7.2.4. Structure du document de gestion

La structure actuelle du plan de gestion (annexe 11) a changé significativement depuis l'édition précédente de 2003. Ce sont les investissements réalisés dans le cadre du projet Heritage Lottery Fund, qui ont pu faire évoluer la gestion des parcs royaux. Le plan de gestion reprend 5 grandes parties à savoir, le contexte (contexte général, stratégique, historique), la description (contexte physique, éléments naturels et anthropiques, l'usage public et le caractère paysager), la stratégie paysagère (l'importance du parc, les clés de gestion possibles et les stratégies de gestion paysagère), les politiques de gestion (pour la conservation, le contexte physique, les éléments naturels et bâtis, l'accès au public et les divertissements touristiques, la préservation du caractère paysager) et enfin, la mise en œuvre avec le plan détaillé, le suivi et les orientations futures.

#### 7.2.5. Synthèse

Il existe un nombre conséquent de directives, conseils et lignes directrices en Angleterre. Beaucoup de ces informations sont disponibles sur le WEB mais la multiplicité des sources complique parfois la compréhension et manque de clarté. Cependant, la culture du jardin est bien plus ancrée qu'en Belgique ou même en France. La place de la nature et de l'arbre dans les jardins historiques est également très différente. Un élément intéressant est la présence d'une fiche signalétique en début de plan de gestion.

Mon analyse des plans de gestion peut être faussée car deux des trois cas étudiés, à savoir KEW et Blenheim, sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Or les plans de gestion diffèrent des CMP dans leur structure notamment. La préservation de la valeur universelle d'exception étant la plus grande priorité pour l'UNESCO. Pour KEW et Blenheim, les préoccupations face aux effets du changement climatique sont importantes et s'accompagnent d'un chapitre intitulé "Climate change, flood control and water management". Pour Bushy, ce qui est intéressant c'est la prise en compte de l'implication de la communauté dans le plan de gestion.

### 7.3 ALLEMAGNE

#### 7.3.1. Contexte des jardins historiques

Beaucoup de parcs et jardins ont été totalement détruits pendant la guerre ou ont subi de nombreux dégâts. De plus, énormément d'archives ont disparu, ont été détruites ou brûlées. Il est donc souvent impossible de retrouver les origines de certains jardins, ce qui complique fortement d'éventuelles reconstitutions que ce soit en partie ou pour l'ensemble d'un parc.

Les arbres en caisses, les topiaires et les roses ont une place importante dans les jardins en Allemagne, ils font partie du caractère du jardin. Seulement beaucoup de ces plantes voient apparaître différents dommages et symptômes ces dernières années. Afin de prévenir des maladies, des insectes parasites et champignons, il est nécessaire de surveiller particulièrement l'entretien. Plusieurs méthodes existent comme le recours à des espèces plus résistantes, la désinfection du matériel entre les interventions, la surveillance des organismes nuisibles et la lutte biologique.



Les chemins creux, les murs secs, les prés-vergers, les crêtes de pierre et d'autres éléments sont reconnus comme des biotopes protégés dans les différents statuts de conservation des Länder allemands et sont en même temps des repères culturels. D'autre part, de nombreux jardins et parcs historiques ne sont pas seulement reconnus comme des monuments historiques, mais sont également soumis à la protection spéciale de la surface et de l'objet des lois sur la conservation de la nature.

Les valeurs naturelles et patrimoniales forment ensemble les deux composantes essentielles des jardins historiques. La première priorité des deux disciplines est de minimiser les dommages. Le protecteur de la nature veut éviter un maximum les interventions humaines dans les biotopes et le conservateur du patrimoine veut préserver le caractère authentique du parc historique. Les deux groupes souhaitent donc tous deux préserver le caractère original et la valeur d'ancienneté. A l'avenir, il faudrait davantage réconcilier les deux disciplines dans la phase de planification et dans les différents projets en cours et à venir. Les objectifs des deux disciplines devraient davantage se supporter mutuellement. L'inscription d'éléments historiques du paysage dans un registre représente une recherche commune d'indices menée par des géographes ; des historiens locaux ; des spécialistes de la conservation de la nature, du patrimoine et de la préservation des monuments historiques. Ces deux formes de protection sont confrontées à de nouveaux défis causés par la menace imminente du réchauffement climatique.

Dans le but de sauvegarder ou de restaurer l'existence des jardins et parcs historiques, l'Association allemande pour l'art des jardins et la culture du paysage Deutsche Gesellschaft für Gartenkunst und Landschaftskultur (DGGL) a publié en 1990, les premières directives pour la création de parkflegewerken "Leitlinien zur Erstellung von Parkpflegewerken". Les directives sont révisées en 2000 sans être profondément modifiées mais spécifient la nécessité d'une analyse et d'une documentation préalable aux projets de conservation et de restauration. Il ne s'agit pas de directives contraignantes mais plutôt d'orientations pour l'élaboration du document. À cet égard, leur application est très différente, ce qui se reflète dans la structure respective, dans la pondération des contenus à travailler (lignes directrices), et enfin dans les formulations de mesures de conservation et de plantation qui en résultent.

Le premier Parkflegewerk a été rédigé en 1970 par Christian Bauer pour les jardins du château de Schwetzingen. Le document s'intitule "Parkflegewerk zur Instandsetzung und Unterhaltung des Gartens der kurfürstlichen Sommerresidenz Schwetzingen" (plan de gestion du parc pour la réparation et l'entretien du jardin de la résidence d'été électorale à Schwetzingen). L'objectif à l'époque était de programmer la régénération urgente du jardin du palais en tant que monument culturel tout en préservant les idées de conception historiques et en promouvant à long terme sa valeur récréative pour la population. Ce plan de gestion sera mis à jour en 2005.

Les jardins sont rigoureusement enregistrés dans des inventaires depuis 1985. En effet, les prémices des inventaires systématiques en Allemagne s'intitulaient «Enregistrement des jardins et parcs historiques de la République Fédérale d'Allemagne». Aujourd'hui mise à jour, la première édition datait de 1985.<sup>95</sup>

En ce qui concerne la formation professionnelle exigée dans le domaine de la conservation des parcs, les allemands attachent beaucoup d'importance aux savoir-faire traditionnels et estiment que des connaissances spécifiques sont nécessaires à une bonne gestion. Citons par exemple les soigneurs des orangeries qui doivent disposer d'une expertise spécialisée et d'une expérience d'au moins une dizaine d'années dans le secteur pour pouvoir assurer un bon développement de ces plantes.

---

<sup>96</sup> Klaus Von Krosigk, 25 Jahre Gartendenkmalpflege in Klein-Glienicke. Ein wiederentdeckter Garten Eden (Berlin, 2003).25

<sup>95</sup> « Gartendenkmalpflege », in Wikipédia, 18 décembre 2020, <https://de.wikipedia.org/w/index.php?title=Gartendenkmalpflege&oldid=206658440.g>

La conception, le maintien et l'équilibre ornemental des plates-bandes\* exigent une expérience dans leur maintien. A défaut, un mélange incontrôlé des plantes et fleurs tant dans leur ordonnance que dans leur couleur peut complètement désorganiser un ensemble jusqu'à procurer une impression de méconnaissance de l'art des jardins comme cela a été le cas lors de la première grande exposition florale dans les jardins de Herrenhaussen à Hanovre. <sup>96</sup>

La place du végétal dans la culture allemande est extrêmement importante. Un arbre peut avoir à lui-seul une valeur patrimoniale qui justifie sa préservation. Il existe même une valeur d'ancienneté des arbres et arbustes nommée "Alterswert" unique en Europe.

### 7.3.2. Évolution de la pensée

Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, certains théoriciens des jardins s'inquiètent des changements brutaux infligés aux jardins historiques. En 1825, Friedrich Ludwig Sckell (1750-1823), paysagiste et urbaniste allemand exprime dans ses «Beiträgen zur bildenden Gartenkunst» (Contributions à l'art des jardins), son souhait de respecter les cultures passées et le temps mis par la nature pour produire l'œuvre de tout un siècle.<sup>97</sup>

Faute de moyens, grand nombre de jardins commencent à se dégrader et les allées à se dénuder. <sup>98</sup> En 1861, dans un souci de conserver ces allées historiques, le roi de Prusse Frédéric Guillaume 4 avait déjà publié des plans à valeur réglementaire afin de maintenir les anciennes allées existantes dont la célèbre "Unter der linden", avenue structurée par quatre alignements de tilleuls à Berlin. Les indications concernent les élagages, l'utilisation des engrais et les programmes de replantation.<sup>99</sup>

En 1887 est fondée la DGGL (voire supra) à Dresden. Elle naît de l'initiative de jardiniers et de paysagistes défendant la sauvegarde des valeurs culturelles artistiques et paysagères du jardin. Il s'agit d'une association à but non lucratif qui a pour objectifs principaux d'entretenir et développer des parcs et jardins contemporains et historiques, des paysages culturels et naturels, d'envisager de nouveaux types d'espaces urbains et de nouvelles formes d'utilisation des sols et leurs effets sur les espaces ouverts.<sup>100</sup>

En 1907, la DGGL exige des réglementations légales protégeant les jardins contre les modifications intrusives et les destructions. La fédération allemande de la sécurité intérieure «Deutscher Bund Heimatschutz» préconise également une protection au titre de monument bien qu'aucune déclaration claire ne sera établie à ce moment-là.

Les premières directives pour l'entretien des jardins sont publiées dans la célèbre revue «Die Gartenkunst», en 1912. Moins d'une dizaine d'années plus tard, un débat sur la future utilisation des jardins historiques émerge. Il oppose particulièrement la vision pratique de Carl Heicke, directeur des jardins de Francfort, selon laquelle certains jardins historiques pourraient être convertis en parcs urbains et celle de Fritz Encke, directeur des jardins de Cologne qui met en garde contre des mutations trop radicales et la perte de valeur historique. De nouvelles directives sont alors

---

<sup>97</sup> Keilbach, « Die Bedeutung von Parkpflege in der Praxis - Vergleichende Analyse und Bewertung der Parkpflegewerke für den Schlossgarten Schwetzingen und den Staatspark Karlsruhe Kassel sowie der Nutzungskonzeption für den Großen Garten Dresden ».

<sup>97</sup> et <sup>98</sup> Keilbach, « Die Bedeutung von Parkpflege in der Praxis - Vergleichende Analyse und Bewertung der Parkpflegewerke für den Schlossgarten Schwetzingen und den Staatspark Karlsruhe Kassel sowie der Nutzungskonzeption für den Großen Garten Dresden ».

<sup>99</sup> « Alleen – Gegenstand der Denkmalpflege », - Berichte zu Forschung und Praxis der Denkmalpflege in Deutschland, no 8 (2000).

<sup>100</sup> « Start: Deutsche Gesellschaft für Gartenkunst und Landschaftskultur e.V. », consulté le 7 juillet 2021, <https://www.dggl.org/start>

établies en 1921 au nom de la DGGL en réaction à ce débat et en vue de protéger l'authenticité des jardins.<sup>101</sup>

Une nouvelle société, "Fürst-Pückler", engageant des historiens de l'art, des artistes de jardin et des profanes intéressés, est fondée en 1930. Elle s'engagea dans la recherche et l'inventaire des parcs historiques en Allemagne. Cependant, l'état des jardins continue de se dégrader notamment à cause des guerres. Il faudra attendre les années 50 pour une véritable réaction et prise de conscience.

En 1961 arrive enfin le premier "parkpflegewerk" initié par Christian Bauer, ancien directeur des jardins de l'État de Bavière. Il le présente comme un instrument indispensable pour l'entretien et la gestion continue des sites historiques. La même année, le Conseil allemand pour l'aménagement paysager s'engage à préserver l'environnement naturel à travers la «Charte verte de Mainau». Deux ans plus tard, la DGGL fonde le «Arbeitskreis für Historische Gärten». Il s'agit d'un groupe de travail qui a influencé de manière décisive et fait progresser l'entretien des monuments de jardin dans les décennies suivantes. Toutes ces initiatives permettent alors enfin l'éligibilité des jardins historiques et des jardins en tant que monuments, reconnue et ancrée dans les lois sur la protection des monuments.<sup>102</sup>

En 1979, l'allemand Detlef Karg, architecte de jardins, historien des jardins et conservateur de monuments, contribue à établir provisoirement une directive méthodologique pour l'entretien et la gestion des jardins. La DGGL publie en 1990 les premières véritables directives pour les plans de gestion "Leitlinien zur Erstellung von Parkpflegewerken". Ces directives sont définies comme "Instrumente zur Analyse, zur Dokumentation, zur denkmalgerechten Pflege, zur Erhaltung und Restaurierung historischer Gärten, Parks, Plätze und Grünanlagen" (Instruments d'analyse, de documentation, d'entretien classé, de préservation et de restauration de jardins, parcs, places et espaces verts historiques). Elles ont été revues en 2000 mais le contenu n'a pas fondamentalement changé.<sup>103</sup>

Des années 1960 aux années 1980, il est courant d'observer des coupes à blanc suivies d'importants programmes de replantation. Il y a une recherche de pureté du style. Cependant, un changement de mentalité s'opère dans les années 1990. La tendance tend vers la conservation et l'entretien le plus longtemps possible des végétaux anciens. Ce n'est alors plus la pureté du style mais plutôt les valeurs d'ancienneté qui priment.<sup>104</sup>

En 1985 est fondée la "Deutsche Stiftung Denkmalschutz" (DSD). Il s'agit de la plus grande initiative privée de préservation des monuments en Allemagne. Plus de 200 000 sponsors de la fondation permettent de soutenir financièrement environ 600 projets par an.<sup>105</sup>

En 2006, les perspectives "Der Garten - ein Ort des Wandels Perspektiven für die denkmalpflege" s'opposent au principe recommandé "unchanged condition" de la Charte de Florence en posant la question des nouveaux projets en jardins historiques et en considérant le jardin historique comme un lieu de changement ou du moins d'évolution.<sup>106</sup>

En 2019, à Berlin, l'attention portée aux enjeux climatiques aboutit à la création de "Initiativbündnis Historische Gärten im Klimawandel" (IHGIK). La question urgente de la préservation

---

<sup>101</sup> « Fascinating facts and figures », National Trust, consulté le 6 juillet 2021, <https://www.nationaltrust.org.uk/lists/fascinating-facts-and-figures.fa>

<sup>102</sup> Keilbach, « Die Bedeutung von Parkpflegewerk in der Praxis - Vergleichende Analyse und Bewertung der Parkpflegewerke für den Schlossgarten Schwetzingen und den Staatspark Karlsruhe Kassel sowie der Nutzungskonzeption für den Großen Garten Dresden ».

<sup>103</sup> Keilbach.

<sup>104</sup> Martella, Que deviennent les jardins historiques ? Un état des lieux.

<sup>105</sup> « Deutsche Stiftung Denkmalschutz », Deutsche Stiftung Denkmalschutz, consulté le 18 juillet 2021, <https://www.denkmalschutz.de/aktuelles.html>.

<sup>106</sup> Martella, Que deviennent les jardins historiques ? Un état des lieux.

intergénérationnelle des jardins historiques découle de l'intérêt grandissant pour les jardins historiques combiné aux effets négatifs du dérèglement climatique sur les jardins historiques. Le premier objectif de cette initiative est d'intégrer et de mettre en réseau des propriétaires, les accompagner et coordonner le développement de leur projet afin de protéger les jardins en tant que patrimoine culturel mais aussi en tant qu'arches de diversité biologique, assainisseurs d'air et de climat et zones de loisirs. Pour la première fois, les propriétaires privés, municipaux et publics de jardins historiques dans toute l'Allemagne regroupent leur expertise dans l'entretien, la recherche et la communication des jardins historiques d'une manière aussi complète.<sup>107</sup>

### 7.3.3. Analyse des plans de gestion

Les parkplegewerken n'étant pas des informations publiques en Allemagne, je n'ai pas pu trouver d'exemples sur le web ni auprès des personnes ressources. Cependant, Harmut Troll a pu me communiquer un travail étudiant sur le sujet. En effet, le TFE de Martina Keilbach, réalisé en 2019, propose une analyse comparative et une évaluation des "parkplegewerken" du "Schlossgarten Schwetzingen", du "Staatspark Karlsruhe" à Kassel et le "nutzungskonzeption" du "Großen Garten" à Dresden.

#### 7.3.3.1. Garten der kurfürstlichen Sommerresidenz Schwetzingen à Schwetzingen dans la vallée du Rhin<sup>108</sup>



Fig.14 : Photographie des jardins du château de Schwetzingen en ligne sur le site SCHLOSS UND SCHLOSSGARTEN SCHWETZINGEN.<sup>109</sup>

Les jardins de la résidence d'été à Schwetzingen ou Garten der kurfürstlichen Sommerresidenz Schwetzingen, sont composés à la fois d'un jardin régulier, d'un parc paysager et d'un arboretum qui couvrent au total environ 70 hectares.

L'histoire des jardins de Schwetzingen remonte au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un jardin de style baroque est conçu en 1753 par l'architecte paysagiste Johann Ludwig Petri. Seulement, les travaux seront interrompus pour cause financière en 1756 et le jardin ne sera jamais achevé. En 1762, la direction des jardins est reprise par Nicolas de Pigage et les travaux reprennent. C'est à cette époque qu'est construit entre autres le théâtre de verdure\*. Une pépinière et des bains publics sont créés en 1769.

A partir de 1777, Friedrich Ludwig Sckell rédige les premiers inventaires du jardin ainsi qu'un plan historique très précis pour l'époque. Sont alors construits les fausses ruines d'un aqueduc romain, des temples de jardin\* et autres fabriques. A partir de 1804, c'est Johann Michael Zeyher qui poursuit l'aménagement des jardins. Il a laissé son empreinte par sa gestion plus naturelle, laissant les plantes se développer et réduisant les plantations. Après les interventions de Sckell et Zeyher, la forme des jardins telle qu'elle est visible aujourd'hui est quasiment achevée. Les jardins deviennent ensuite la propriété de l'État de Baden en 1918, ensuite transférés à l'administration du bureau forestier de Schwetzingen en 1924. Les jardins sont inscrits à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2007.

<sup>107</sup> « Das Initiativbündnis Historische Gärten im Klimawandel », Deutsches Nationalkomitee für Denkmalschutz (blog), consulté le 4 juillet 2021, <https://www.dnk.de/fokus/das-initiativbuendnis-historische-gaerten-im-klimawandel/>.

<sup>108</sup> A

<sup>109</sup> « Schloss und Schlossgarten Schwetzingen: Staatliche Schlösser und Gärten Baden-Württemberg », consulté le 18 juillet 2021, <https://www.schloss-schwetzingen.de/start>.



Le premier Parkpflegewerk, datant de 1970, a permis la restauration progressive des jardins, notamment du théâtre de verdure. Ceci en fait le premier plan de gestion en jardin historique en Europe. Cette initiative est due à l'état de délabrement avancé des allées et à la vétusté des arbres et arbustes. Ce document est révisé en 2005 par Hubert Wertz et Uta Schmitt. C'est ce plan de gestion qui est analysé pour la présente étude. Lors du classement à l'UNESCO, un plan de gestion du patrimoine mondial de Schwetzingen est établi et l'ancien Parkpflegewerk devient un sous-plan institutionnel dans le cadre du plan de gestion de l'UNESCO.

Le Parkpflegewerk analysé (version de 2005) comprend une analyse historique documentée ; un inventaire des éléments patrimoniaux ; une évaluation des objectifs et des mesures de conservation qui avaient été prises entre 1970 et 2005 ; une description de l'outil "Parkpflegewerk" ; les nouveaux objectifs opérationnels et de maintenance ; une description du travail de relations publiques. Ce document s'accorde essentiellement aux lignes directrices du Parkpflegewerk, à l'exception de l'omission des études écologiques et de conservation de la nature.

Un point intéressant sur la régénérescence du patrimoine végétal mentionne un classement des arbres par ordre chronologique de replantation selon leur urgence. Un plan de plantation définit les différentes phases de vie des arbres et permet ainsi de programmer les replantations et de stabiliser l'image des jardins. Par exemple, pour l'allée de châtaigniers, il est mentionné qu'elle doit être renouvelée par tronçon.

Enfin, il est spécifié qu'il ne faut en aucun cas "traiter le site comme une pièce de musée mais bien de favoriser une utilisation appropriée qui préserve la substance". (traduit de l'allemand par le programme de traduction en ligne DeepL). Les grilles critériées pour Schwetzingen ainsi que pour les deux cas ne sont pas, ou peu, pertinentes. Ceci s'explique par deux raisons. La première concerne les objectifs même des plans de gestion. En effet, ils sont complètement orientés vers l'histoire et le patrimoine. Deuxièmement, le fait de ne pas disposer des plans de gestion eux-mêmes mais seulement de leur analyse par le bien d'un TFE rend incomplète l'analyse de ceux-ci.

Grille critériée visible en annexe 12.

#### **Gestion écologique :**

Aucune mesure particulière n'est mentionnée dans le travail de l'étudiante.

#### **Gestion participative :**

Aucune mesure particulière n'est mentionnée dans le travail de l'étudiante.

#### **Gestion du tourisme :**

Des enquêtes de terrain permettent de définir des sous-compartimentations des jardins en fonction des usages. Cependant, aucune enquête ciblée auprès des visiteurs n'est mise en place. Aucune autre mesure n'est spécifiée quant à la gestion du tourisme à proprement parler dans le document.

### 7.3.3.2. Großen Garten Dresden à Dresde, capitale de la Saxe <sup>110</sup>

Le Großen Garten est un vaste parc paysager de près de 180 hectares avec un centre baroque. Autrefois en périphérie de la ville, il est aujourd'hui au cœur du centre urbain de Dresde. Il est la propriété de l'État libre de Saxe.

L'origine du jardin date du XVII<sup>e</sup> siècle. Le domaine initial de 400 hectares comportait entre autres un vaste jardin de style baroque français qui entouraient le palais. En 1692, le domaine est réduit de moitié et les jardins sont redessinés par Karcher. En 1718, un mur d'enceinte est

---

<sup>110</sup> Keilbach, Martina. « Die Bedeutung von Parkpflegewerk in der Praxis - Vergleichende Analyse und Bewertung der Parkpflegewerke für den Schlossgarten Schwetzingen und den Staatspark Karlsruhe Kassel sowie der Nutzungskonzeption für den Großen Garten Dresden ». Universität Kassel, 2009.

construit autour du jardin et l'année suivante, un théâtre de verdure voit le jour. Cependant, le jardin sera gravement endommagé en 1760 lors de la guerre de Sept ans, puis en 1812 par les guerres napoléoniennes. En 1813, le jardin est ouvert au public et c'est à cette période que Georg Heinrich von Carlowitz et le jardinier de la cour, Johann Gottfried Hübner, aménagent un nouveau jardin paysager. La seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle est marquée par l'introduction d'espèces exotiques, le don d'une partie du domaine au jardin zoologique\* et la création d'un jardin botanique. Le jardin sera à nouveau largement détruit par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale. Suite à cela, l'Office de la conservation des monuments prévoit en 1951 la reconstruction du Großen Garten. Celui-ci sera désigné comme parc culturel en 1959, puis classé comme monument en 1975.

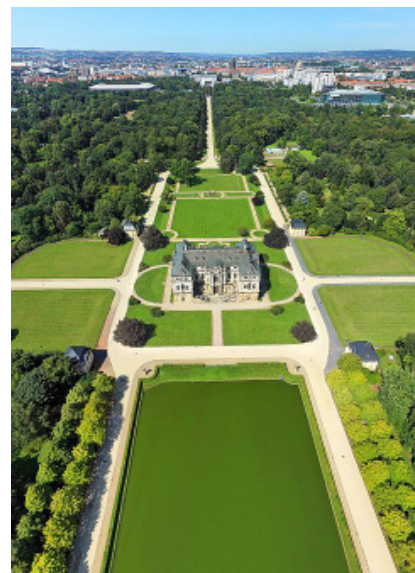


Fig.15: Vue aérienne "Luftbildaufnahme des Großen Gartens in Dresden" prise le 24/08/2011 par Patrick Ribeiro.



Fig.16 : Photographie "Blumen im Großen Garten Dresden" prise le 15 mai 2011 par Eigenes Werk.

Le document analysé dans le travail de l'étudiant est ici un "nutzungskonzeption" et non un "parkpflegewerk". Il se structure en trois volumes :

- Volume 1 : Termes de référence, analyse de l'inventaire, présentation de l'évolution historique, mise en évidence des conflits et potentiels.
- Volume 2: Principes directeurs pour l'utilisation et le développement des bâtiments classés, présentation des positions actuelles et des scénarios de développement, formulation d'objectifs thématiques.
- Volume 3 : Planification des objectifs pour le jardin dans son ensemble et pour les différents sous-espaces, estimation des investissements et des besoins en matière d'entretien et de maintenance.

Grille critériée visible en annexe 13.

#### **Gestion écologique :**

Il est mentionné dans le TFE que l'un des objectifs principaux du document est la préservation des qualités écologiques. Par exemple, un projet de sauvetage d'hermites et de chauves-souris est mis en place.<sup>111</sup>

#### **Gestion participative :**

Aucune mesure particulière n'est mentionnée dans le travail de l'étudiante.

#### **Gestion du tourisme :**

Une thématique s'intitule culture et loisir. Sans doute que certains objectifs du plan de gestion concernant la gestion du tourisme figurent dans ce chapitre.

#### 7.3.3.3. Staatspark Karlsaue à Cassel, à moins de 150 km au Sud d'Hanovre. <sup>112</sup>

Le Staatspark Karlsaue est un parc baroque de 150 ha comprenant entre autres une île particulièrement fleurie, des canaux, étangs artificiels et un grand bassin en forme de lyre. Le parc est protégé au titre de monument et est désigné comme zone de conservation du paysage en vertu de la loi sur la conservation de la Nature de Hesse.

<sup>111</sup> « Projektbeispiel Fällbegleitung: Großer Garten Dresden ». Consulté le 4 juillet 2021. <https://www.icarus-umweltplanung.de/referenzen/beispiele/beispiel-faellbegleitung-grosser-garten-dresden>

<sup>112</sup> Keilbach, Martina. « Die Bedeutung von Parkpflegewerk in der Praxis - Vergleichende Analyse und Bewertung der Parkpflegewerke für den Schlossgarten Schwetzingen und den Staatspark Karlsaue Kassel sowie der Nutzungskonzeption für den Großen Garten Dresden ». Universität Kassel, 2009.

L'histoire du parc remonte en 1568 où le landgrave Wilhelm IV de Hesse-Kassel fait aménager un premier jardin d'agrément\* de style Renaissance pour sa résidence d'été. Le jardin s'agrandit au cours du temps jusqu'à la guerre de Trente Ans où il est complètement détruit. Vers 1690, des parterres de broderies, de parterres ornementaux, de bassins d'eau, de treillis, de quartiers d'arbres fruitiers, de fontaines et de pavillons de jardin sont créés et constituent les premières traces du parc baroque.

Une grande partie du parc est à nouveau détruite lors de la guerre de Sept Ans. Le parc sera restauré sous le règne de Frédéric II et atteindra son apogée vers 1770. Une dizaine d'années plus tard commence la conception d'un parc paysager en respectant l'ancienne structure baroque. C'est Wilhelm Hentze qui dessinera en 1822 le caractère paysager actuel du parc.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le jardin connaît une longue phase de négligence. Le mauvais entretien, l'asphaltage et la simplification des cheminements engendrent une grande perte de qualité du jardin. Les bombardements de la Seconde Guerre mondiale terminent de dévaster ce qu'il restait du jardin. Une phase de reconstruction d'environ 40 ans permettra de redonner au jardin son éclat d'antan et le parc sera à nouveau ouvert au public à partir de 1949.

Le "parkpflegewerk" comprend une analyse et documentation historique quasiment exhaustive. Cette partie représente plus de la moitié du contenu du document. La formulation des objectifs et mesures de conservation, d'entretien et de restauration quant à elle ne correspond qu'à 16 pages sur les 283 que contient le document. Les mesures énoncées sont totalement incomplètes et beaucoup trop superficielles. Aucune des trois thématiques retenues pour ce travail n'a été développée. Le très bon état d'entretien du parc est donc dû à une bonne transmission des pratiques entre les jardiniers et non au "parkpflegewerk". Cependant, la réduction du personnel et le recours prévu à des sous-traitants nécessite une mise à jour de ces directives afin d'assurer une bonne gestion future.



Fig.17 : Photographies du jardin baroque et du parc paysager du Staatspark Karlsruhe respectivement provenant des sites [skyscanner.net](https://www.skyscanner.net)<sup>112</sup> et [cityzapper.com](https://www.cityzapper.com)<sup>113</sup>.

Grille critériée visible en annexe 14.

#### **Gestion écologique :**

Aucune mesure particulière n'est mentionnée dans le travail de l'étudiante.

#### **Gestion participative :**

Aucune mesure particulière n'est mentionnée dans le travail de l'étudiante.

#### **Gestion du tourisme :**

Aucune mesure particulière n'est mentionnée dans le travail de l'étudiante.

---

<sup>112</sup> « Holidays in Kassel » Consulté le 4 mai 2021. <https://www.skyscanner.net/holidays/holidays-in-germany/kassel-holidays/cia-27543816>

<sup>113</sup> « City Zapper » . Consulté le 4 mai 2021. <https://www.cityzapper.com/nl/europa/kassel/bezienswaardigheden/staatspark-karlsaue>



### 7.3.4. Structure du plan de gestion<sup>114</sup>

D'après la revue allemande datée de 2005 sur les exigences en matière de documents sur l'entretien des jardins historiques, un "parkplegewerk" doit s'organiser comme suit :

Un avant-propos, suivi de la manipulation pratique, suivie des composants de la documentation existante qui correspond plus ou moins aux situations de droits et de fait de nos plans de gestion belges. On y retrouve les informations générales sur le site, les sources historiques, la représentation de l'espace naturel, l'inventaire des bâtiments, petites architectures et sculptures, des photos et documents iconographiques (photos à différents moments de la journée, images satellite, photos anciennes,...), des coupes de terrain (avec les couches du sol, les épaisseurs, le type de revêtement, etc.), des représentations des découvertes archéologiques, une description de l'inventaire, un mesurage exact, le plan du site « lageplan », le plan d'exécution « bestandsplan » avec le contenu et les informations techniques.

Les recherches archéologiques doivent être mises en place selon différentes étapes. Tout d'abord, il faut réaliser un inventaire de ce qui va être entrepris. Ensuite, il faut réaliser une représentation graphique détaillée des résultats. Des photos doivent être prises avant, pendant et après les travaux. Enfin, une description précise de la recherche et de ses résultats doit être rédigée. Toutes ces étapes doivent être réalisées en parallèle à une bonne coordination et doivent recourir à des autorisations spécifiques. Une enquête archéologique peut prendre la forme de fouilles, de mesures de résistance du sol ou de mesures géomagnétiques.

La description de l'inventaire permet de présenter l'ensemble des effets des différents éléments et scénarios de conception sur l'utilisation, qui sont causés par l'apparence, le bruit, les odeurs, la chaleur, les ombres et les lumières.

Le "lageplan" est une carte très générale qui comprend le réseau hydraulique, les zones boisées, le relief, les éléments fonctionnels, les cheminements, la localisation du domaine dans son contexte, les vues et vues potentielles sur base d'une échelle suffisamment large (1/2000, 1/5000 ou 1/10000) permettant une lecture générale du domaine. Le "bestandsplan" est beaucoup plus précis et complet. Il comprend le périmètre exact, la date de création, les propriétaires et concepteurs, l'histoire et les évolutions du domaine. Le plan présente une échelle plus petite (1/200, 1/100 ou 1/50) permettant une lecture détaillée des différents éléments. On retrouve l'emplacement des bois mais aussi des souches, le type de délimitation des zones végétales, les caractéristiques des espaces ouverts, les cheminements précis, les éléments construits, les talus, les places de parkings, etc. En ce qui concerne les plantes, il faut détailler le genre, l'espèce, la variété, la forme de la couronne, le type de taille, son ancienneté, le gabarit, son état sanitaire, etc. Ces plans doivent obligatoirement être réalisés en format numérique et géolocalisés.

Les allemands accordent une attention particulière aux allées historiques. Celles-ci font l'objet d'une gestion particulière. Comment restaurer les allées abîmées comportant des arbres malades ou sénescents ? Une première possibilité est de replanter dans les "vides" en acceptant qu'apparaissent des différences de croissance et d'aspect. Une seconde possibilité est de procéder à un élagage des cimes des arbres . En effet, on constate souvent de la négligence dans l'entretien des allées et particulièrement au niveau des tailles. Que ce soit en omettant les fourches gourmandes, qui peuvent mettre les cimes en danger, ou simplement en laissant les arbres se développer jusqu'à obstruer certains points de vue. Il est important d'évaluer au-dessus et en dessous du feuillage. Une dernière possibilité est de procéder à un abattage complet et au remplacement par de nouveaux arbres. Dans ce cas, il faudra essayer de sauvegarder quelques arbres témoins soit au début de l'allée soit à intervalles plus ou moins réguliers. Cela a par exemple été le cas pour "Hohenstein" à Coburg.

---

<sup>114</sup> Anforderungen an eine Dokumentation in der Gartendenkmalpflege, Michael Imhof Verlag, - Arbeitsmaterialien zur Denkmalpflege in Brandenburg 2 (Germany, 2005).



Le remplacement total n'est pas toujours nécessaire et dépend de la viabilité des arbres anciens. Un exemple frappant est celui du Schloss Benrath près de Düsseldorf avec ses arbres en éventail où un élagage spectaculaire a permis de sauver les arbres et de reconstituer l'aspect de l'allée. Les arbres dataient du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un premier essai d'élagage a été initié en 1936 mais il a été interrompu par la guerre. Il a ensuite été question de procéder à un abattage complet et le remplacement des arbres par des tilleuls. Heureusement, ceci n'a pas été fait et un élagage radical a permis de sauver 198 des 240 arbres d'origine. Cette opération a non seulement permis de sauvegarder le patrimoine végétal mais a aussi permis de retrouver une structure des cimes proches de celles imaginées par les princes de Benrath au XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>115</sup>

Peu importe la solution choisie, les interventions doivent s'écrire dans la durée. Un manque d'entretien et d'interventions professionnelles peuvent mener à d'importants dégâts. Par exemple, les jardins Renaissance du palais d'Ansbach ont été planté d'un double alignement de tilleuls (436 sujets) mais qui par manque d'élagages réguliers ont présenté une croissance disharmonieuse et un manque de stabilité des arbres allant jusqu'à la mise en danger de la sécurité routière. De jeunes arbres ont rapidement remplacé certains sujets mais ceux-ci ont poussé de travers pour profiter de la lumière. Finalement en 1990, il ne restait que 19 arbres de la plantation d'origine. Ceux-ci mesuraient alors plus de 20 mètres alors que les jeunes sujets prenaient à dépasser les 4 mètres. Quelques années plus tard, il a fallu se résoudre à un élagage complet des anciens sujets à 6 mètres.<sup>116</sup>

### 7.3.5. Synthèse

La structure des plans de gestion est très claire et complète mais manque de souplesse. C'est une véritable ligne de conduite qui assure une grande cohérence entre les différents documents et devrait permettre de les comparer aisément. Dans les documents analysés, les objectifs dominants sont historique et patrimoniaux et moins écologiques ou participatifs.

On ressent la longue expérience en matière de gestion de jardins historiques ainsi que les réels investissements qui ont permis des projets de restauration remarquables comme pour "Schlossgarten Schwetzingen" ou "Staatspark Karlsruhe".

## 7.4. ITALIE

### 7.4.1. Contexte des jardins historiques

L'art des jardins en Italie est largement marqué par les jardins de la Renaissance italienne dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Après avoir longtemps été un lieu d'intimité, souvent clôt, le jardin s'inscrit dans la prolongation de l'habitation. La structure géométrique des jardins respecte des règles de proportions et de symétrie. C'est également l'avènement de la perspective dite "courte". Les jardins historiques sont majoritairement très bien conservés en Italie. La richesse des jardins en Italie est très riche notamment grâce aux nombreuses villa comme les villa des Visconti autour de Milan et les villa Medici autour de Florence.<sup>117</sup>

Les parcs et jardins historiques sont identifiés comme l'ensemble des espaces verts sur lesquels une contrainte spécifique a été imposée sur la base de l'article 10 du décret législatif du 29 octobre 1999, n. 490 «Testo unico delle disposizioni legislative in materia di beni culturali e ambientali» (Texte consolidé des dispositions législatives relatives au patrimoine culturel et environnemental) et art. 10 alinéa 4 du décret législatif du 22 janvier 2004 n. 42.<sup>118</sup> Les jardins historiques d'intérêt particulier sont protégés par le Code du patrimoine culturel et paysager dans l'art 136 au point b.

---

<sup>115</sup> et <sup>116</sup> « Alleen – Gegenstand der Denkmalpflege », - Berichte zu Forschung und Praxis der Denkmalpflege in Deutschland, no 8 (2000).

<sup>117</sup> Prévôt, Histoire des jardins.

<sup>118</sup> « Linee guida per la redazione di un Regolamento edilizio tipo », consulté le 13 juillet 2021, [http://www.provincia.rm.it/regolamentoedilizio/allegati/tecniche/parchi\\_giardini\\_pubblici.html](http://www.provincia.rm.it/regolamentoedilizio/allegati/tecniche/parchi_giardini_pubblici.html).

La Charte de Florence est un document très important dans la reconnaissance des jardins comme monument, particulièrement en Italie où elle a été fondée. Elle est née de la nécessité de protéger un patrimoine historico-artistique et naturaliste d'une grande importance développé grâce à l'ingéniosité et à la créativité humaines. Alberta Campitelli explique que la protection des jardins en Italie date de 1909. Cette année-là, des lois ont été adoptées pour protéger les jardins qui doivent avoir au moins 50 ans et avoir de la valeur. Toute intervention doit donc être approuvée par le ministère de la Culture.

La première phase de la restauration d'un jardin historique est sa connaissance à travers l'enquête, l'analyse historiographique et le recensement botanique. La deuxième phase est celle de l'élaboration des interventions pour la restauration et la reconstruction éventuelle du jardin. Le concept de restauration en Italie signifie redonner au jardin historique la lisibilité de sa conception d'origine. La troisième phase est le projet exécutif avec toutes les interventions à réaliser, l'élaboration de tableaux détaillés et la rédaction d'un calcul métrique qui définit les coûts des interventions prévues. La quatrième et dernière phase est le "piano di gestione" qui comprend l'entretien et l'utilisation future du jardin. La tâche d'entretien des jardins historiques étant complexe et délicate, devrait toujours impliquer le recours à du personnel hautement qualifié et certifié, soit des arboriculteurs certifiés et des maîtres jardiniers experts dans l'art du jardin, encadrés par un maître d'œuvre spécialisé dans la restauration et la gestion des jardins. Un manque de connaissances peut fortement endommager le patrimoine jusqu'à la perte de valeur du jardin lui-même.<sup>119</sup>

La nouvelle loi 154 de 2016 et précisément à l'article 12 *Esercizio dell'attività di manutenzione del verde* (Exercice d'activités d'entretien vert) précise que la construction, l'aménagement et l'entretien d'espaces verts publics ou privés, confiés à des tiers, peuvent être effectués «da imprese agricole, artigiane, industriali o in forma cooperativa, iscritte al registro delle imprese, che abbiano conseguito un attestato di idoneità che accerti il possesso di adeguate competenze» (par des entreprises - qu'elles soient agricoles, artisanales, industrielle ou sous forme coopérative, immatriculée au registre des sociétés, qui ont obtenu un certificat d'aptitude attestant la possession de compétences adéquates). Cette nouvelle législation sur l'entretien écologique a créé un grand débat qui est toujours en cours et qui démontre à quel point il est difficile de réguler le secteur. Tout est confié aux Régions qui doivent réglementer les registres des jardiniers professionnels.<sup>120</sup>

Il existe des directives sur les parcs et jardins historiques "Linee guida sui parchi e giardini storici"<sup>121</sup> mais pas pour la rédaction des plans de gestion. Rete dei Giardini storici (ReGiS) et ses partenaires ont obtenu un financement de la Fondazione Cariplo permettant aux propriétaires ou gestionnaires de jardins historiques de bénéficier d'un outil simple et efficace pour la gestion des sites. RegiS est une association créée en 2008 dans le but de développer des solutions possibles aux problèmes de conservation, d'utilisation et de gestion des jardins et parcs historiques, avec une attention particulière aux sites appartenant aux administrations locales et aux collectivités territoriales.<sup>122</sup>

Malgré la richesse du patrimoine italien dans le secteur des parcs et jardins historiques, il n'existe pas d'inventaire national. Cependant, de nombreuses régions ont réalisé des inventaires de jardins à savoir les régions du Trentino Alto Adige, Friuli Venezia Giulia, Liguria, Piemonte et partiellement du Lazio). Malheureusement, chaque région a utilisé sa propre méthode et les résultats sont donc très différents. Un inventaire des jardins classés (protégés par la loi) a été publié par le ministère de la Culture en 1992, mais il est ancien et incomplet.

---

<sup>119</sup> «Parchi e giardini storici. Tutela, conservazione e valorizzazione», Coordinamento Nazionale Alberi e Paesaggio onlus (blog), 5 août 2018, <http://www.conalpa.it/giardini-storici-tutela-conservazione-e-valorizzazione/>.parchi e gia

<sup>120</sup> «Parchi e giardini storici. Tutela, conservazione e valorizzazione».

<sup>121</sup> Andrea Di Paolo, «5. PARCHI E GIARDINI DI INTERESSE STORICO», s. d., 32.

<sup>122</sup> ReGiS, «ReGiS», ReGiS - Rete dei Giardini Storici (blog), consulté le 13 juillet 2021, <http://www.retegiardinistorici.com/regis/.Reg>

Le projet de recensement national de "Associazione Parchi e Giardini d'Italia" (APGI), association créée il y a 10 ans, est réalisé en étroite collaboration avec le "Ministero dei beni e delle attività culturali e del turismo" et avec "l'Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione" (ICCD). À l'aide d'une fiche technique des parcs et jardins alignée sur les réglementations ICCD les plus récentes, les données de chaque jardin enquêté entreront dans la base de données de ce portail et seront publiées dans un format permettant une utilisation immédiate. La base de données APGI sera également ouverte à la contribution des utilisateurs du site. Tout propriétaire, exploitant ou citoyen peut signaler un jardin à mettre en valeur.<sup>123</sup> Selon Alberta Campitelli, le projet d'inventaire avance très lentement car ils disposent de très peu de fonds.

Le premier inventaire en Italie, débuté en 2003, est celui de "L'Atlante dei giardini del Piemonte" de Renata Lodari. Il inventorie plus de 850 jardins publics et privés dont seulement 200 sont visitables.<sup>124</sup> Un autre exemple est l'inventaire des jardins historiques pour la province de Modène<sup>125</sup> (entre Vérone et Florence). Au total, plus de 450 parcs et jardins ont été recensés, analysés et vérifiés. Parmi ceux-ci, 132 ont été reconnus comme sites d'intérêt particulier dont 40 comme particulièrement précieux (les autres étant d'intérêt partiel ou local).<sup>126</sup>

En termes de conservation, le plus gros enjeu dans la gestion des jardins en Italie est la sécheresse qui provoque le déficit hydrique des plantes. D'une part, il faut éviter de dénaturer la physionomie du jardin historique, et d'autre part, ne pas perdre de vue la nécessité de limiter la consommation d'eau utilisée pour l'irrigation. Les recherches effectuées à ce jour, ainsi que l'expérience pratique, indiquent qu'au-delà du développement de techniques efficaces pour augmenter l'efficacité de l'arrosage, une approche possible pourrait être l'utilisation d'espèces qui ont moins besoin d'eau. Cette approche doit être suivie soit par l'utilisation d'autres espèces, philologiquement correctes, qui ont une forme et une phénologie similaires aux types de plantes les plus couramment utilisées, soit simplement par la recherche d'unités supraspécifiques (variétés, provenances, écotypes) qui peuvent montrer une maîtrise de l'eau plus efficace. Ceci sera certainement plus réalisable en ce qui concerne les eaux, qui sont distribuées sur des zones étendues, des zones altitudinales ou des latitudes.<sup>127</sup>

Alberta Campitelli témoigne également du mauvais état général de conservation des jardins bien qu'il diffère largement selon les régions. Ces dernières années, d'importants travaux de restauration et de réhabilitation ont été réalisés, mais dans de nombreux cas, un mauvais entretien a largement détruit les résultats. C'est notamment le cas à Rome, où le gouvernement municipal n'a jamais pris soin des jardins historiques. Cependant, le gouvernement central a pour la première fois inclus un plan pour les jardins dans le "projet du Fonds européen de relance" avec un financement de 300 millions d'euros. Ce projet est très récent et permettra sans doute une avancée importante dans les années à venir.

---

<sup>123</sup> « Il censimento parchi e giardini | APGI », consulté le 13 juillet 2021, <https://www.apgi.it/il-censimento-parchi-e-giardini/>.

<sup>124</sup> Riccardo Levi, « Un atlante per i giardini del Piemonte », *Giornale dell'Architettura* (blog), 17 mai 2017, <https://ilgiornaledellarchitettura.com/2017/05/17/un-atlante-per-i-giardini-del-piemonte/>.

<sup>125</sup> « Portale Territorio - Giardini storici e parchi urbani in provincia di Modena | Editoria e News | Pubblicazioni », consulté le 30 juillet 2021, <http://www.territorio.provincia.modena.it/page.asp?IDCategoria=125&IDSezione=2781&ID=70795>.

<sup>126</sup> Andrea Di Paolo, « Parchi e giardini di interesse storico », 3 septembre 2018, <https://www.prontoprofessionista.it/articoli/parchi-e-giardini-di-interesse-storico-agronomi-forestali-zoonomi-biotecnologi-dottori-agronomi-dott-andrea-di-paolo-agronomo-studio-di-progettazione-e-consulenza-ambientale-e-paesaggistica-tecnico-agraria-e-verde-modena-modena-emilia-romagna.html>.

<sup>127</sup> Director General of the Prussian Palaces and Gardens foundation Berlin-Brandenburg (SPSG), *Historic Gardens and Climate Change - Recommendations for preservation*.

## 7.4.2. Évolution de la pensée

Si la culture italienne a largement contribué à l'art des jardins, cela n'empêche pas la dégradation croissante des jardins. Le vingtième siècle, et en particulier la seconde moitié, a été marqué par une négligence croissante et une dégradation subséquente des jardins historiques. La cause principale est l'urbanisation massive et l'intérêt trop superficiel de la «valeur du vert» dans la société. Cette insensibilité est notamment due à l'absence quasi totale de protection des espaces verts par les autorités compétentes.<sup>128</sup>

Il devient alors primordial de conserver ce patrimoine, témoignage inaliénable de la culture. L'attention portée au problème de la restauration des jardins commence dans les années quatre-vingts à nonante. La Charte de Florence de 1981 élève les jardins historiques au rang d'éléments du patrimoine. C'est alors la première fois qu'un site « construit » avec des éléments naturels est perçu comme monument ayant une valeur culturelle et patrimoniale. De nouveaux concepts voient le jour comme la durabilité écologique, le dynamisme, l'authenticité, les qualités immatérielles d'un lieu et le lien entre valeur culturelle et naturelle.

Alors que la Charte de Florence est adoptée en mai 1981, des chercheurs italiens établissent en septembre 1981 la proposition italienne pour une charte de la restauration des jardins historiques, "carta italiana dei giardini storici". Celle-ci critique plusieurs articles de la Charte de Florence tels que la définition des jardins ou encore de la conception idéalisée du jardin, notamment dans l'article 5 avec la notion de "paradis". La proposition italienne se concentre sur la spécificité du site, son unicité et sa tangibilité matérielle. Elle prône une approche continue, à partir de laquelle un jardin a une vie impliquant sa naissance et son dépérissement. Il s'agit de privilégier la conservation et non pas une époque plutôt qu'une autre. Isa Belli Barsali affirme que "i giardini non si sbucciano". Contre le retour aux origines, elle estime qu'un jardin ne s'épluche pas et qu'il a beaucoup à perdre en restituant un état précis de celui-ci. La Charte a permis de rééquilibrer certains points comme possibilité de restaurer et reconstruire mais a contrario, l'acharnement thérapeutique sur les végétaux est discutable.<sup>129</sup>

En 2003, le Ministère du Patrimoine et des Activités Culturelles a créé la Commission Consultative pour les Plans de Gestion des Sites de l'Unesco, qui a élaboré les « Lignes directrices pour la rédaction des plans de gestion ».

En 2006, avec la loi n. 77, «Mesures spéciales pour la protection et l'utilisation des sites italiens d'intérêt culturel, paysager et environnemental inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, placés sous la protection de l'Unesco», les plans de gestion aux fins de conservation et de mise en valeur des sites italiens ont été institutionnalisés. La loi définit les modalités de mise en œuvre, les priorités d'intervention, la recherche des ressources nécessaires et les liens avec des programmes complémentaires, introduisant des mesures d'accompagnement aux fins d'une gestion compatible des sites italiens dans de nombreux secteurs.<sup>130</sup> La même année, est né le projet de mise en place d'un Rete di Giardini (Réseau de Jardins) en Italie à l'occasion de la rencontre internationale des Jardins Historiques 25 ans après la Charte de Florence. Deux ans plus tard, le réseau Rete dei Giardini Storici est officiellement fondé.

## 7.4.3. Analyse des documents de gestion

Des plans de gestion existent pour les parcs et jardins historiques en Italie mais ceux-ci ne sont pas consultables en ligne. Par ailleurs, les personnes ressources n'ayant pas pu me communiquer de plans de gestion, aucun document n'a pu être analysé.

Des visites de terrain à la villa d'Este et à la villa Adriana à Tivoli, au nord-est de Rome, ont permis de constater un bon état d'entretien des jardins. Cependant, il s'agit de jardins très visités

---

<sup>128</sup> « Parchi e giardini storici. Tutela, conservazione e valorizzazione ».pa

<sup>129</sup> Martella, Que deviennent les jardins historiques ? Un état des lieux.

<sup>130</sup> Marchetti et Orrei, « La gestione dei Siti Unesco di Villa Adriana e di Villa D'Este ».la gesla.



et connus dans la littérature. Cela ne reflète donc pas la situation générale qui, selon Alberta Campitelli, est désastreuse.

#### 7.4.4. Structure du document de gestion

Toujours selon Alberta Campitelli, il n'existe pas de structure prédéfinie, chaque gestionnaire établit son plan de gestion en fonction de ses besoins. Parmi eux peuvent être cités les jardins de Boboli à Florence il y a plusieurs années et plus récemment le Real Bosco di Capodimonte à Naples. À Rome, un plan de gestion a été fait pour les jardins secrets de la Villa Borghese il y a 20 ans, mais celui-ci a été complètement ignoré.

Par contre, des directives sont établies pour les parcs et jardins historiques "Linee guida sui parchi e giardini storici". Ce document reprend les critères d'évaluation des jardins ; des informations sur les statuts de protection ; les principes de conservation, restitution (ripristino) c'est-à-dire l'ensemble des interventions destinées à ramener le site à une configuration correspondant à une période précise de son histoire, restauration (restauro), c'est à dire l'ensemble des interventions visant à ramener le parc ou le jardin historique dans un état afin de permettre la meilleure appréciation historique et esthétique possible.

#### 7.4.5. Synthèse

Autant l'Italie a été précurseur dans la restauration des jardins historiques, autant elle apparaît en retard sur la mise en place de bonnes politiques de conservation et sur la question du plan de gestion. La plupart des sources littéraires publiées (webographiques et bibliographiques) concerne la restauration des jardins. L'importance de la gestion et l'entretien est pourtant soulevée mais ne fait pas l'objet d'une méthodologie spécifique et d'une réelle mise en œuvre.

### 7.5 PAYS-BAS

#### 7.5.1. Contexte des jardins historiques

Les Pays-Bas ont connu leur heure de gloire au XVII<sup>e</sup> siècle avant l'influence de l'art baroque français. Le maître jardinier Georges London porta ce style à l'extrême du « classique hollandais ».<sup>131</sup>

Une particularité de la gestion du patrimoine aux Pays-Bas est le concept de Groen Erfgoed (patrimoine vert). Ce terme comprend les parcs et jardins historiques, les domaines de campagne mais aussi des bois, des arbres et des haies à valeur patrimoniale. Les domaines de campagne néerlandais constituent une sous-catégorie des parcs et jardins historiques. Ils ont tous été créés par des initiatives privées et allient grandeur de la maison et simplicité rurale exprimant le désir d'être proche de la nature.

A l'heure actuelle, un domaine revit grâce à la réaffectation de la maison en espace de bureau, établissement de restauration ou musée. Bien que cela soit souvent nécessaire pour entretenir la maison de campagne, l'atmosphère tranquille et l'ambiance d'une maison de campagne habitée disparaissent à l'arrière-plan au profit des nouvelles activités économiques et touristiques. Les potagers cèdent la place aux parkings et les panneaux indiquent le chemin aux visiteurs. Le domaine est toujours physiquement présent, mais sans les habitants, un morceau d'authenticité et de vivacité est perdu.<sup>132</sup>

Le principal effet déjà perceptible du dérèglement climatique sur les jardins historiques aux Pays-Bas est la hausse du niveau de la mer et l'augmentation de l'intensité des précipitations hivernales. En effet, la hausse du niveau de la mer combinée à la baisse du niveau des nappes phréatiques et donc un déficit en eau douce,

---

<sup>131</sup> Prévôt, Histoire des jardins.

<sup>132</sup> Director General of the Prussian Palaces and Gardens foundation Berlin-Brandenburg (SPSG), Historic Gardens and Climate Change - Recommendations for preservation.

ont pour conséquence d'augmenter la salinisation des sols. De plus, pendant les longues périodes de sécheresse, les rivières ne déversent plus assez d'eau douce pour empêcher l'eau salée d'envahir les zones côtières.<sup>133</sup>

Selon Hein Krantz, les premiers plans de gestion ont été élaborés dans un but d'apprentissage à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Ils ont été réalisés pour un certain nombre de domaines ruraux historiques. Le premier "beheerplan" a été élaboré en 1982 pour le domaine "Huis te Manpad", à l'Ouest d'Amsterdam. Ce plan comprend une enquête historique approfondie et un inventaire des valeurs naturelles.

Après la phase d'analyse, est développée la "beheervisie" pour une durée de 12 à 18 ans. Cette vision repose sur une analyse et une valorisation des résultats de la recherche horticole ; des inventaires des valeurs naturelles ; de la gestion de l'eau et du sol ; des valeurs récréatives.

La "beheervisie" se concrétise alors dans le "beheerplan" (plan de gestion). Celui-ci décrit tous les travaux de gestion, de réparation et d'entretien à effectuer sur une certaine période de 6 ans. Le suivi et l'évaluation après la réalisation des travaux peuvent conduire par la suite à des ajustements. Il existe aussi le "herstelplan" (plan de redressement) pour les gros travaux de restauration. Il justifie les choix de restauration et détaille la mise en œuvre des travaux et les matériaux utilisés. Pour faciliter ces choix, il existe un outil appelé "Restauratieladder" (échelle de restauration). Afin d'éviter les débordements en matière d'adaptation des jardins aux usages actuels, une marge de développement a été établie. Il s'agit du "inrichtingsplan" (plan de développement). Ce document reprend les priorités et les considérations retenues sur base de l'évaluation des valeurs culturelles, historiques et écologiques actuelles.<sup>134</sup> Un schéma de planification est visible en annexe 15 du TFE.

Il n'existe pas de base de données publique des plans de gestion aux Pays-Bas. Toujours d'après Hein Krantz, les propriétaires privés sont généralement réticents quant à la publication du plan de gestion notamment en raison d'informations financières ou relatives à la vie privée.

Depuis 2012, il existe plusieurs directives pour le "patrimoine vert" permettant de faciliter l'octroi à des subventions ou d'un permis pour l'adaptation d'un parc protégé. Dans un premier temps les "Richtlijnen tuinhistorisch onderzoek"<sup>135</sup> contribuent à l'analyse préalable. Ces directives sont destinées aux chercheurs, aux propriétaires et aux conservateurs du "patrimoine vert". Dans un second temps, les "Uitvoeringsrichtlijn Hovenierswerk historische tuinen en parken" (Ligne directrice de mise en œuvre Jardins et parcs historiques) décrivent entre autres les travaux de maintenance et les points d'attention importants. Elles sont destinées aux propriétaires, gestionnaires, paysagistes et jardiniers. A ce jour toutefois il n'existe aucun guide pour l'élaboration d'un "beheerplan". Selon Hein Krantz, il serait en cours de préparation et, le cas échéant, 'il serait recommandé pour l'introduction d'une demande de subvention ou d'un permis.

D'autres documents intéressants pour la gestion du "patrimoine vert" existent à savoir : "Beoordelingsrichtlijn Groen Erfgoed" (Ligne directrice d'évaluation Patrimoine vert), "model Kwaliteitshandboek Groen Erfgoed" (Modèle pour un manuel de qualité du patrimoine vert), "Informatieblad Tuinhistorisch onderzoek" (Fiche d'information pour la recherche sur l'histoire du jardin), "Informatieblad Hovenierswerk historische tuinen en parken" (Fiche d'information sur le jardinage dans les jardins et parcs historiques), "Informatieblad Beoordelingsrichtlijn Groen Erfgoed" (Fiche d'information pour un guide d'évaluation du patrimoine vert) et "Overige ERM richtlijnen voor gebouwde monumenten" (Les autres directives ERM pour les monuments construits).<sup>136</sup>

---

<sup>133</sup> Director General of the Prussian Palaces and Gardens foundation Berlin-Brandenburg (SPSG).

<sup>134</sup> « Planvorming - Groen Erfgoed », consulté le 8 juillet 2021, <https://www.groenerfgoedzorg.nl/aanpak/planvorming>.

<sup>135</sup> et <sup>136</sup> « Richtlijnen tuinhistorisch onderzoek », consulté le 19 juillet 2021, [https://www.stichtingerm.nl/doc/Tuinhistorisch%20onderzoek%20richtlijnen\\_kunsthgroen.pdf](https://www.stichtingerm.nl/doc/Tuinhistorisch%20onderzoek%20richtlijnen_kunsthgroen.pdf).

Pour accéder à des subventions, il est nécessaire de disposer d'une planification pluriannuelle des travaux mais pas obligatoirement d'un plan de gestion au sens littéral. Peut bénéficier des subventions, tout propriétaire d'un parc protégé par l'État à l'exception des gouvernements.

En 1903, un inventaire des monuments néerlandais est établi par une commission du département "Kunsten en Wetenschap". Cet inventaire décrit les monuments et leur histoire. Il existe aussi une cartographie en ligne "Kaart groen erfgoed" qui recense tous les éléments du "patrimoine vert" en ce compris les parcs et jardins historiques. Cette cartographie mentionne les divers statuts de protection.

Par exemple, dans le Rijksmonumentenregister sont repris les Rijksbeschermd groenaanleg. Il s'agit des parcs, des jardins et des cimetières protégés en tant que monuments nationaux. Une autre typologie est constituée des "Monumentale bomen" répertoriés dans "het nationale bomenregister". Ce registre des arbres âgés de plus de 80 ans équivaut grosso modo à la "Liste des arbres et haies remarquables en Région wallonne (AHREM) bien que les critères hollandais soient légèrement différents et plus détaillés.<sup>137</sup>

#### 7.4.2. Évolution de la pensée<sup>138</sup>

Les Pays-Bas se montrent avant-gardistes dans la gestion des parcs et jardins historiques privés dans le sens où, dès 1973, a été fondée l'association Particuliere Historische Buitenplaatsen (PHB /ondation pour la préservation des maisons de campagne historiques privées). En concertation avec le Gouvernement national, cette association a permis de mettre en place un système important de subventions. Le PHB avait pour objectif de promouvoir la conservation et la gestion durable des domaines historiques privés. Ces objectifs se sont concrétisés notamment au travers de plans de gestion. Les domaines concernés devaient figurer sur la liste des monuments protégés des Pays-Bas et être désignés comme domaines au sens de la loi "Natuurschoonwet" de 1928. Cette association a permis de récupérer une partie du retard d'entretien de nombreuses restaurations majoritairement dû aux effets induits par les deux Grandes Gerres. PHB a directement contribué à la remise en état de nombreux domaines historiques durant près de 40 ans (entre 1973 et 2011).

En tant que Directeur général de 2005 à 2011, Hein Krantz confirme que l'objectif était bien d'aider les propriétaires à entretenir leur maison de campagne grâce au subventionnement des travaux de jardinage. Ce régime de subventions a vu le jour en 1982. L'aide offerte par l'équipe des jardiniers devait être soutenue par un plan de gestion basé sur des recherches historiques approfondies et des inventaires de la nature, dont les premiers plans de gestion mentionnés ci-dessus ont servi d'exemple.

Malheureusement, PHB a été dissoute en 2010 en raison d'économie d'échelle au sein du ministère. La même année, une nouvelle association a été fondée : Vereniging Particuliere Historische Buitenplaatsen (VPHB). Celle-ci continue de servir d'intermédiaire pour les propriétaires des grands domaines fonciers historiques auprès du public ainsi qu'en politique (législation et financements). Elle collabore aussi avec des institutions comme la Private Land Ownership Federation ou la Dutch Castles Foundation, notamment pour des questions de financements. Elle promeut les contacts mutuels entre propriétaires afin qu'ils puissent travailler ensemble pour optimiser la gestion et assurer un bon état de conservation. La VPHB fournit également un soutien aux propriétaires en donnant des conseils généraux, en apportant un soutien sur les aspects législatifs et réglementaires et en diffusant les connaissances à travers de nombreuses publications.

---

<sup>137</sup> Cultuur en Wetenschap Ministerie van Onderwijs, « Kaart groen erfgoed - Bronnen en kaarten - Rijksdienst voor het Cultureel Erfgoed », onderwerp (Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap, 29 octobre 2018), <https://www.cultureelerfgoed.nl/onderwerpen/bronnen-en-kaarten/overzicht/kaart-groen-erfgoed>.

<sup>138</sup> «

De plus, VPHB est membre de la Fédération des Monuments de Conservation (FIM). Elle a un conseil quotidien et un groupe de directeurs provinciaux. Ces derniers sont le point de contact pour les membres régionaux et des interlocuteurs privilégiés dans la détermination de la politique provinciale. VPHB se joint également en consultation avec le gouvernement à titre de partenaire de discussion. De cette manière, l'association contribue à la reconnaissance et à l'intérêt des domaines historiques.

"Het Gilde van Tuinbazen" (Gilde des jardiniers) a été créée par Rob Leopold, philosophe étiqueté "vert" de la "Stichting Perennial Perspectives" (Fondation des perspectives durables) dans les années 1990 suite à l'émergence d'une forme d'échange de connaissances entre les jardiniers de grands domaines historiques tels que Twickel à Delden, Het Loo à Apeldoorn, Het Weldam à Markelo et Het Warmelo à Diepenheim. La Gilde a pour objectif de rassembler un maximum de connaissances, intégrant les disciplines de l'architecture du paysage, de l'horticulture et de l'écologie.<sup>139</sup>

"De Tuinbaas" est un magazine trimestriel de la Gilde. Paru pour la première fois en 2003, il publie des articles concernant les divers éléments des jardins et des parcs tels que les serres, les orangeries, les murs à fruits, etc. ainsi que de nombreux aspects de la gestion et de l'entretien en général. Le magazine contient également des rapports de visites nationales et internationales dans des parcs spéciaux, des critiques de livres et des références à la littérature professionnelle. Un numéro thématique spécial est publié chaque année.

A l'heure actuelle, il existe trois institutions chargées de la gestion des parcs et jardins historiques aux Pays-Bas.

Premièrement, Rijksdienst voor het Cultureel Erfgoed (RCE) fait partie du ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences, "Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap".<sup>140</sup> C'est un peu l'équivalent de l'Agence Wallonne du patrimoine et de l'"Agentschap Onroerend Erfgoed" en Flandre. Son origine date de 1875, date à laquelle le ministère néerlandais de l'Intérieur a fondé le département "Kunsten en Wetenschap" qui a permis l'octroi de subventions pour la restauration de biens culturels. Par la suite, l'organisme a changé plusieurs fois de nom. Elle a même intégré pendant un temps les biens archéologiques. C'est seulement en 2009 que le département sera enfin rebaptisé "Rijksdienst voor het Cultureel Erfgoed".<sup>141</sup>

Deuxièmement, la fondation "Erkende Restauratiekwaliteit Monumentenzorg" (ERM) est la plate-forme d'échange de connaissances et d'expérience pour les propriétaires de monuments, les concepteurs et les gestionnaires. Ensemble, ils travaillent très concrètement à la qualité de l'entretien et de la restauration des monuments. ERM gère les directives d'évaluation et de mise en œuvre afin d'assurer une qualité de restauration la plus optimale possible.<sup>142</sup>

Enfin en 2014, a été fondé le réseau "stichting Kastelen, Buitenplaatsen en Landgoederen" (sKBL). Afin d'améliorer la connaissance et les échanges d'expérience, notamment en termes de gestion, sKBL organise des journées d'étude, stimule les publications sur les châteaux, manoirs et domaines par la remise annuelle du Prix Ithaka (depuis 2015). Ce réseau connaît un nombre grandissant de donateurs.<sup>143</sup>

---

<sup>139</sup> « Over het Gilde van Tuinbazen », Gilde van Tuinbazen Nederland (blog), 10 août 2017, <https://gildevantuinbazen.nl/over-het-gilde-van-tuinbazen/>.

<sup>140</sup> Cultuur en Wetenschap Ministerie van Onderwijs, « Over ons - Rijksdienst voor het Cultureel Erfgoed », webpage (Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap, 20 septembre 2018), <https://www.cultureelerfgoed.nl/over-ons>.

<sup>141</sup> Ministerie van Onderwijs.

<sup>142</sup> « Over de Stichting ERM - Groen Erfgoed », consulté le 19 juillet 2021, [https://www.groenerfgoedzorg.nl/over\\_de\\_erm](https://www.groenerfgoedzorg.nl/over_de_erm).

<sup>143</sup> « sKBL », consulté le 22 juillet 2021, <https://www.skbl.nl>.



### 7.5.3. Analyse des plans de gestion

La plupart des plans de gestion ayant été réalisés pour des propriétés privées et le PHB ayant été dissous, ces documents ne sont pas rendus publics. Aucun plan de gestion n'a donc pu être consulté et, a fortiori, analysé.

### 7.5.4. Structure du plan de gestion

Aucune structure prédéfinie n'existe à l'heure actuelle pour l'élaboration des plans de gestion. Cependant un projet est en cours.

### 7.5.5. Synthèse

Les Pays-Bas ont été précurseurs dans l'élaboration des plans de gestion mais représente également un modèle exemplaire en termes de gestion des jardins en grande partie grâce à l'initiative de PHB. De nombreuses restaurations ainsi que de nombreux plans de gestion ont pu être financés à travers cette fondation. Néanmoins, depuis la dissolution de PHB, de nombreux services d'archives ont également disparu. Faute de moyens, l'évolution de la gestion des jardins historiques a été freinée. Bien qu'ils ne disposent pas encore de lignes directrices, les Pays-Bas ont une grande expérience dans la gestion des parcs et jardins historiques et présentent un très bon état d'entretien.

## 7.6. BELGIQUE

### 7.6.1. Contexte des jardins historiques

La Belgique est un pays riche en patrimoine. Elle possède notamment le plus grand nombre de châteaux au kilomètre carré. Depuis la fin du régime de la primogéniture, la noblesse foncière belge a vu ses grandes propriétés se morceler. Il reste toutefois quelques domaines de plus de 1.000 hectares, aux mains de grandes familles pour la plupart nobles ou anoblies. On compterait près de 3000 châteaux en Belgique. L'annuaire des châteaux de Belgique qui répertorie tous les châtelains de Belgique ne compte pas moins de 2815 châteaux. La liste n'est pas exhaustive car elle ne recense pas les châteaux mis en location touristique par exemple.

Comme ailleurs en Europe, de nombreux domaines sont aujourd'hui devenus propriétés de l'État fédéral ou des communautés et sont ouverts au public, c'est le cas notamment de Seneffe et d'Alden-Biesen, tous deux propriétés des Régions, respectivement en Wallonie et en Flandre. D'autres continuent de se transmettre de génération en génération au sein de quelques grandes familles comme le domaine de Mouffrin et le domaine de Hex (également respectivement en Wallonie et en Flandre). Ces héritages génèrent souvent des difficultés financières liées à la charge d'entretien de ces grands domaines obligeant les propriétaires à redoubler de créativité pour assurer le maintien des éléments patrimoniaux et la viabilité économique de leurs propriétés foncières.

En Wallonie c'est l'Agence wallonne du patrimoine et en Flandre, l'Agentschap Onroerend Erfgoed, qui ont parmi leurs missions la protection des biens dont l'intérêt patrimonial est reconnu pour les transmettre aux générations futures.

Le système de protection en Wallonie se base sur l'art.3 du Code wallon du Patrimoine du 26 avril 2018. Le classement fait l'objet d'un arrêté du Gouvernement wallon. Un jardin ou parc historique peut être classé au titre de monument, au titre d'ensemble architectural ou au titre de site. L'ensemble des biens classés est consultable en ligne via la liste du patrimoine exceptionnel immobilier de Wallonie. Les critères de classement sont régis de ceux élaborés pour la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

En Flandre, depuis le 1er janvier 2019, il existe un document reprenant les lignes directrices pour l'élaboration d'un plan de gestion. Toutefois, il existait déjà un nombre important de plans de gestion, le premier étant celui du domaine du château de Poeke datant de 2004.<sup>144</sup> Une fois

réalisé, le document a une durée de validité de 24 ans.

Il permet d'accéder à des subventions, facilite la mise en œuvre de certains travaux ou l'obtention de permis et fixe des objectifs de gestion à long terme. La dimension participative est très importante dans la démarche. Il permet également de reconnaître certains éléments du patrimoine paysager en tant que patrimoine ZEN, Zonder Economisch Nut (patrimoine sans profit économique). Pour être reconnu comme tel, l'élément concerné doit avoir une valeur patrimoniale, ne doit générer aucun profit économique et doit être nécessaire à la plus-value de l'ensemble en maintenant, renforçant ou restaurant la valeur patrimoniale. L'intérêt de la reconnaissance comme patrimoine ZEN réside au niveau des subventions. Le pourcentage de prime de base (40%) est majoré à 60%.<sup>145</sup>

Lorsqu'un parc ou jardin historique possède aussi le statut de conservation de la nature, il est conseillé de contacter le service régional ou l'Agence pour la Nature et les Forêts au début du processus.

La Wallonie quant à elle éprouve des difficultés à mettre en place des documents de références. Elle est souvent victime de la lenteur des procédures ou du manque d'intérêt des politiques pour ce patrimoine culturel. Aujourd'hui, plusieurs domaines disposent de plans d'entretien, de schéma directeur voire de prémices de plans de gestion. Seulement, ces documents comportent des lacunes pour assurer une gestion pérenne dans le sens où ces documents ne concernent pas toujours l'ensemble du site, ne comportent souvent pas d'analyse historique complète et encore moins d'une analyse plurielle et intégrée du domaine. Ces documents manquent parfois de recul ou d'un regard extérieur professionnel permettant éventuellement de sortir des habitudes d'entretien ancrées dans les gestes des jardiniers.

De nombreuses études ainsi que des schémas directeurs ont été établis. Parmi les sites concernés, il y a les jardins d'eau\* d'Annevoie, le parc du château de Seneffe, le domaine de Freyr ou encore le parc d'Enghien. Cependant, selon Johanne Dendoncker, coordinatrice de l'asbl Parcs et jardins de Wallonie (PaJaWa), aucun projet de plan de gestion abouti n'existe à l'heure actuelle. D'après Olivier Vanham, directeur et conservateur du parc de la Hulpe, les propriétaires et gestionnaires des parcs et jardins historiques en Wallonie sont demandeurs d'un document de référence pour l'élaboration des plans de gestion. Des demandes sont introduites et le sujet du plan de gestion est régulièrement abordé lors des réunions avec l'asbl PaJaWa.

L'Inventaire du patrimoine monumental de la Belgique publié entre 1973 et 1997. En Wallonie, les inventaires des parcs et jardins historiques de Wallonie sont publiés en 9 volumes dans la collection Inventaires thématiques et ont été réalisés entre 1992 et 2008. Ils recensent 1 035 notices. En 1994, l'Agence Flamande du patrimoine a entamé la cartographie des parcs et jardins à valeur patrimoniale. Les résultats de cette recherche ont été publiés au fur et à mesure de l'avancement dans dix volumes de la série M&L-Cahiers sous le titre « Historische tuinen en parken van Vlaanderen ».<sup>146</sup> La description et la cartographie détaillée de chaque parc/jardin est accessible sur le site de l'Agence.<sup>147</sup>

## 7.6.2. Évolution de la pensée

Aborder la préservation des jardins historiques en Belgique ne peut se faire sans évoquer la personnalité de René Pechère (1908-2002). En effet, l'architecte paysagiste René Pechère est

---

<sup>144</sup> « Aalter - Kasteeldomein van Poeke (Aangepast 20 januari 2017) | Plannen | Onroerend Erfgoed ».

<sup>145</sup> « Beheersplan ZEN | Eigenaars | Onroerend Erfgoed », consulté le 5 juillet 2021, <https://www.onroerenderfgoed.be/een-erkenning-als-zen-erfgoed>.

<sup>146</sup> « Historische tuinen en parken van Vlaanderen », consulté le 8 juillet 2021, <http://europeangardens.eu/inventories/bef/>.

<sup>147</sup> « Historische tuinen en parken », consulté le 9 août 2021, <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/themas/146>.

non seulement l'auteur de nombreux jardins publics et privés, de projet de restauration et de protection mais il est aussi l'initiateur de l'IFLA (Fédération internationale des architectes de jardins) et le fondateur du Comité scientifique international des Sites et Jardins historiques ICOMOS-IFLA). Son travail a largement participé au regain d'intérêt pour le patrimoine culturel et la dynamique de restauration et de protection des parcs et jardins historiques en Belgique et à l'étranger à partir des années 1970.<sup>148</sup> Un moment clé qui a permis la reconnaissance des jardins historiques comme héritage patrimonial est la réunion du Comité scientifique international des Sites et Jardins historiques ICOMOC-IFLA qui s'est tenue à Florence en 1981 lors de laquelle a été rédigée la charte de Florence en vue de la reconnaissance des jardins historiques en tant que monuments vivants "comme tels périssables et renouvelables " (Art. 2).

En 1934 est fondée la première association partiellement consacrée au jardins historiques. Il s'agit de l'Association royale des Demeures Historiques & Jardins de Belgique. Elle assure un relais vis-à-vis des autorités fédérale et régionales pour la défense, la promotion et la préservation du patrimoine historique privé.<sup>149</sup>

Depuis 1995, l'Agenda annuel de l'asbl Jardins Ouverts de Belgique permet au public de découvrir près de 160 jardins privés d'avril à fin novembre. Cette initiative a pour objectif d'inviter à la découverte des jardins dans un esprit d'échange et de convivialité à l'instar du National Garden Scheme anglais.<sup>150</sup>

L'asbl Parcs et Jardins de Wallonie (PaJaWa) a vu le jour en 2009. A l'origine, l'objectif était de rassembler les sites classés au patrimoine exceptionnel de Wallonie afin d'accroître leur attrait touristique. Aujourd'hui, les objectifs se sont élargis et l'asbl propose diverses activités comme les pique-niques aux jardins. L'asbl s'occupe également de l'attribution du label jardin remarquable. Il s'agit d'un label né en France qui concerne déjà 16 jardins en Wallonie. Cependant, ce label manque encore clairement de visibilité en Belgique.<sup>151</sup>

### **7.6.3. Analyse des plans de gestion en Flandre**

#### **7.6.3.1. Le Citadelpark à Gand**<sup>152</sup>

Le parc de la Citadelle de Gand couvre environ 15,3 hectares. Il a été construit à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, vers 1875, à l'emplacement de l'ancienne citadelle hollandaise de Gand. Sa conception continue et progressive en fait un ensemble hétérogène. L'origine du parc a été dessinée sur la base du style paysager anglais par l'architecte paysagiste Hubert Van Hulle. D'autres concepteurs ont ensuite ajouté de nouvelles parties tout au long de l'histoire du parc en fonction des goûts et styles des différentes époques. Le parc comprend également une collection dendrologique importante d'environ 1 200 arbres et composée de 100 espèces différentes dont 38 espèces rares. Le parc est classé paysage protégé en raison de ces particularités. Le parc est également classé site depuis 1984.

Actuellement, le parc présente des perturbations de circulation et un sentiment d'insécurité chez les personnes âgées et plus généralement des utilisateurs du parc et des résidents locaux. Ceci à cause d'un manque de respect du règlement de police et du manque de contrôle.

---

<sup>148</sup> Martella, Que deviennent les jardins historiques ? Un état des lieux.

<sup>149</sup> « Demeures Historiques et Jardins – S'engager pour la défense du patrimoine », consulté le 10 juillet 2021, <https://www.dhj-hwt.be/>.

<sup>150</sup> « Jardinsouverts.be - Jardins ouverts de Belgique a.s.b.l. », consulté le 8 juillet 2021, <https://www.jardinsouverts.be/>.

<sup>151</sup> « Parcs et Jardins de Wallonie | PaJaWa.be », Parcs et Jardins de Wallonie, consulté le 5 février 2021, <https://www.pajawa.be/fr/accueil>.

<sup>152</sup> « Beheersplan Citadelpark Gent ». Consulté le 12 juillet 2021. <https://plannen.onroerenderfgoed.be/plannen/918/bestanden/5562>



Fig.18 : Photographies du Citadelpark à Gand prises en août 2018 et juin 2017, en ligne sur le site Tripadvisor.<sup>153</sup>

Le chapitre du plan de gestion sur l'identification comprend des informations sur les surfaces imperméabilisées, la pollution lumineuse, les nuisances olfactives et le bruit. Pour un parc situé en ville, ce sont des informations tout à fait pertinentes à prendre en compte dans l'élaboration d'un plan de gestion. L'analyse biotique comprend aussi une description de la floraison printanière présente au sein du parc, les plantes exotiques, les anciennes plantes de sous-bois, les espèces protégées et les plantes invasives (avec les mesures contemporaines à l'élaboration du plan de gestion qui sont prises pour les gérer). A noter également qu'une attention particulière est apportée aux chauves-souris. Certaines espèces animales potentiellement nuisibles pour le parc sont mentionnées comme les carpes ou la tortue de Floride, très appréciée comme animal domestique et souvent relâchée ensuite dans les parcs. Enfin, le nourrissage des canards engendre bon nombre de problèmes tels que le grossissement et l'agressivité des canards ou l'attraction des rats.

Si la plupart des plans de gestion font entre 200 et 400 pages, celui-ci est particulièrement long puisqu'il comprend 720 pages. Cela permet d'un côté d'en faire un document très complet et en même temps cela lui fait un peu perdre son rôle d'outil.

Grille critériée visible en annexe 16.

### **Gestion écologique :**

- Surveillance des arbres anciens : Grande surveillance des arbres anciens, monumentaux ou remarquables, tant du point de vue botanique, écologique, que culturel, qu'historique, qu'esthétique.
- Création de nouveaux espaces ouverts : Abattage d'arbres, principalement d'épicéas, notamment à l'emplacement de plantation de conifère ultérieure à la conception du parc, afin de ramener une diversité d'espèces plus importante.
- Transformation des lisières : Remplacement des espèces exotiques et "traditionnelles" comme les viornes par des espèces plus naturelles comme le houx, l'if ou le sureau.
- Réutilisation des déchets verts : Stockage des feuilles mortes ramassées sur les chemins dans le sous-bois pour favoriser la décomposition naturelle et enrichir la litière forestière. Le refoulement local des feuilles mortes sous les arbustes est également favorable au développement de l'ours forestier.
- Amélioration de la qualité de l'eau : Cela s'illustre par la suppression des tortues à joues rouges et la réduction des populations de canards et de carpes Koi.

---

<sup>153</sup> « Citadel Park (Gent) - 2021 Alles wat u moet weten VOORDAT je gaat », Tripadvisor, consulté le 18 juillet 2021, [https://www.tripadvisor.be/Attraction\\_Review-g188666-d2394711-Reviews-Citadel\\_Park-Ghent\\_East\\_Flanders\\_Province.html](https://www.tripadvisor.be/Attraction_Review-g188666-d2394711-Reviews-Citadel_Park-Ghent_East_Flanders_Province.html).



- Adaptation de l'éclairage : Adaptation de l'éclairage à l'utilisation et au saison afin d'éviter un excès de lumière qui nuirait à la faune locale.

### **Gestion participative :**

La salle des Floralies est mise à disposition du public pour les événements sportifs ou culturels.

### **Gestion du tourisme :**

- Structuration de l'espace : Les visiteurs sont guidés en fonction de leur utilisation du parc.
  - Le Circuit Walk est un parcours minéralisé destiné aux joggeurs, cyclistes et autres sportifs. Cela permet à la fois de centraliser cette catégorie de personnes et donc de limiter ses impacts tout en étant bénéfiques pour cette catégorie de personnes par la proposition d'infrastructures appropriées.
  - Certains espaces ouverts dédiés à la détente, au sport et aux jeux présente des marquages au sol (délimitation de terrain de basket et badminton), un mobilier spécifique (des tables de ping-pong ou des échiquiers) et des équipement de jeux naturels (arbres abattus, arbres à grimper et rampes d'escalade).
  - Les zones plus sensibles ou de quiétude voient un nombre très limité d'événements s'y dérouler
- Installation de guirlandes de fleurs et de plantes à floraison printanière : Le fait de donner des couleurs au parc contribue à la valeur esthétique et dégage un aspect soigné de l'entretien. (Réduit la sensation de négligence d'entretien notamment due aux tontes différenciées).
- Distinction nette entre les gazons, les pelouses et les prairies : Afin d'éviter la sensation de négligence.
- Distinction nette entre les cheminements et les zones végétales.
- Installation de bornes escamotables : Afin de réguler l'accès aux voitures.
- Installation de barrière physique : De larges haies d'if ont été plantées autour du théâtre afin de réguler l'accès. Des clôtures temporaires sont installées près de la grotte\*.
- Installation d'une signalétique complète et adéquate : Cela s'illustre par des panneaux réglementaires (chiens obligatoirement en laisse par exemple), des panneaux d'informations (des plans du site avec une description aux différentes entrée du parc par exemple), un lettrage au sol (notamment pour signifier la piste de sport)
- Augmentation de la fréquence du vidage des poubelles et du ramassage des déchets : Les poubelles qui débordent nuisent grandement à l'image de la ville, à la perception du parc et créent des situations peu hygiéniques.

#### 7.6.3.2. Le Stadspark d'Anvers<sup>154</sup>

Le parc municipal d'Anvers, situé en plein centre-ville, est un parc de style paysager conçu en 1869 par Eduard Keilig. Sa forme triangulaire est délimitée par trois avenues, Quinten Matsijslei, Rubenslei et Van Eycklei. Le parc est vallonné et comprend des rochers escarpés, des pentes herbeuses menant à l'étang ainsi qu'un pont suspendu. Cependant, ces dernières années, l'étang subit largement les effets des périodes de sécheresse estivale, restreignant le caractère paysager du parc.<sup>155</sup>

---

<sup>154</sup> «Beheersplan Stadspark Antwerpen». Consulté le 13 juillet 2021. <https://plannen.onroerendergoed.be/plannen/626/bestanden/3609>

<sup>155</sup> « Stadspark », consulté le 18 juillet 2021, <https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/127115>.

Le Stadspark d'Anvers est classé comme monument depuis 2010<sup>156</sup> et est reconnu comme patrimoine ZEN. Il n'a donc ni revenu et usage économique. Il a opté pour un contraste remarquable entre l'étang capricieux avec îlot et pont suspendu, et une longue pente herbeuse avec rochers escarpés et kiosque.

L'avenue Van Eycklei a entraîné une modification de l'aménagement et un rétrécissement du parc. Il n'y avait, au moment de la rédaction du plan de gestion, aucun lien entre l'avenue et le parc.

La grille critériée est visible en annexe 17.

### **Gestion écologique :**

Afin de limiter les pertes d'eau et les fluctuations du niveau d'eau, il est envisagé d'imperméabiliser le fond de l'étang. Une fonction, bien que secondaire, du parc est son rôle écologique et plus précisément d'écologie urbaine. Malgré le fait qu'aucun aménagement ou biotope spécifique ne soit créé pour favoriser l'établissement de la flore et de la faune sauvage, celles-ci peuvent se développer spontanément dans le parc, notamment grâce aux tontes différenciées, dans la limite où elle n'entrave pas les qualités culturelle, historique et récréative des lieux. Une exception existe pour les espèces protégées qui sont épargnées dans la gestion. Un des objectifs est de maintenir une population d'oiseaux aquatiques aussi naturelle que possible et limiter les espèces exotiques telles que les tortues, les perruches et les carpes. Le plan de gestion prévoit la possibilité d'installer des nichoirs et des éléments permettant la reproduction des oiseaux aquatiques. Il est également envisagé d'ouvrir les bunkers aux chauves-souris comme habitat hivernal mais des études supplémentaires sont nécessaires pour éviter tout conflit avec le statut de monument des bunkers.

Afin de préserver le caractère naturel du parc paysager, les tailles des arbres et arbustes sont restreintes au strict nécessaire, c'est-à-dire uniquement pour des raisons de circulation ou de sécurité.

### **Gestion participative :**

Aucune mesure particulière n'est spécifiée à cet égard.

### **Gestion du tourisme :**

Les clôtures vont progressivement être enlevées pour valoriser l'aspect esthétique. En outre, celles-ci n'étaient pas efficaces car elles sont endommagées et régulièrement franchies. Si cela s'avère tout de même nécessaire, il faudra replacer des barrières plus naturelles et harmonieuses autour de l'étang. La plantation de végétation infranchissables est également prévue pour décourager les visiteurs de se rendre dans certaines zones.

#### 7.6.3.3. Kasteeldomein van Heule en périphérie de Courtrai en Flandre Occidentale<sup>158 159</sup>

Kasteeldomein van Heule est un parc paysager construit dans la vallée de la Heulebeek. Son objectif est d'accueillir, de manière douce, l'utilisation contemporaine du parc et la vision à l'échelle de 20 ans, dans le respect du caractère historique et des éléments patrimoniaux présents, de restaurer les éléments patrimoniaux.

---

<sup>156</sup> « Stadspark ».

<sup>157</sup> Par Cnaan Liphshiz, « La sécheresse en Belgique met en suspens une tradition chérie de Rosh HaShana », consulté le 18 juillet 2021, <https://fr.timesofisrael.com/la-secheresse-en-belgique-met-en-suspens-une-tradition-cherie-de-rosh-hashana/>.

<sup>158</sup> Buro Bossaert et Tuin-en Landschapsarchitecten Bvtl, « Beheerplan Kasteelpark van Heule », s. d., 140.

<sup>159</sup> « Kasteeldomein van Heule », consulté le 18 juillet 2021, <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/60709>.

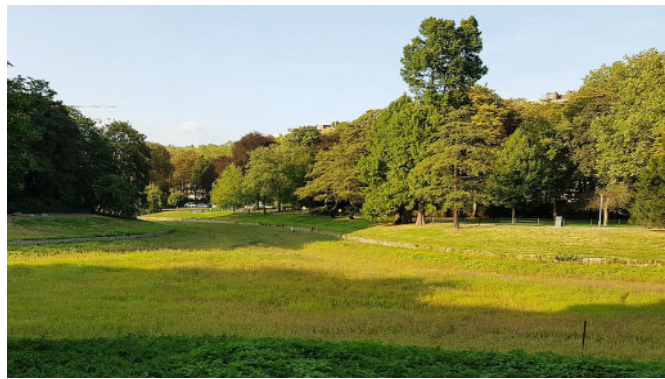


Fig.19: Photographie de l'étang du parc municipal d'Anvers, victime des périodes de sécheresse, prise en août 2018 par Cnaan Liphshiz.<sup>157</sup>

L'origine du parc remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle et formait une zone verte autour du presbytère. Déjà à l'époque, le parc formait un poumon vert dans la commune de Heule. Un premier parc à l'anglaise est aménagé en 1874 lors de la construction du château. Un petit jardin à la française est également aménagé aux abords du château.



Fig.20 : Photographie du parc du château de Heule prise le 7 août 2017 par Pascal Van Acker.

Un nouveau château est construit après la vente du domaine à la famille Goethals en 1882. Celui-ci sera rénové en 1895, date à laquelle le jardin sera entièrement redessiné. Un nouveau parc paysagé est conçu. En 1965, le jardin à la française est transformé en parking et deux ans plus tard, la construction de la Goethalslaan ampute une partie du parc.

La seule connexion restante entre le parc et le centre-ville étant le cours d'eau, il est préconisé de renforcer les méandres paysagers et les promenades. Une drève\* de tilleuls (anciennement de platanes) lie la ville à l'ancienne entrée principale du château. La seule mesure prévue est la requalification de celle-ci en "route d'accès au château" et la nécessité de cohérence des matériaux pour les aménagements ou travaux futurs.

La volonté de restaurer les ponts dans leur état d'origine, de restaurer les murs d'enceinte ainsi que certains bancs en pierre (à l'origine en brique) et de réaffecter la Gloriette sont également mentionnés. En ce qui concerne le réseau hydraulique, l'étang doit être conservé dans son état et sa conception d'origine est restaurée en utilisant autant de matériaux d'origine que possible. En raison de la forte chute de feuilles, un défrichage complet sera nécessaire tous les 20 ans, les racines des arbres devant être protégées de manière adéquate du passage des véhicules. Le jardin français a quasiment disparu et sert de parking. Le plan de gestion imagine une possible restauration du jardin et limitation du droit d'accès pour les livraisons.

La grille critériée est visible en annexe 18.

### **Gestion écologique :**

La seule mesure mentionnée concerne les pelouses avec la distinction entre les pelouses de jeu, les pelouses d'observation et les pelouses écologiques doit être clairement signifiée. Dans la mesure du possible, il faut s'efforcer d'obtenir un développement plus écologique de l'herbe, avec une gestion moins intensive de la tonte qui stimule le développement des fleurs.

### **Gestion participative :**

Aucune mesure particulière n'est spécifiée à cet égard.

### **Gestion du tourisme :**

Afin de gérer les flux touristiques, limiter le piétinement et protéger certains arbres, des clôtures vertes en acier sont mises en place. La plantation de bulbes et plantes couvre-sol est aussi utilisée pour décourager le piétinement au pied de certains arbres.

Le site présente naturellement déjà beaucoup de fleurs de sous-bois. Cependant, plusieurs arbres remarquables sénescents sont menacés par le piétinement et les inondations. Il faut donc éviter de marcher dans les bois et au pied des arbres en veillant à bien banaliser les chemins et protéger les arbres. Dans les années 80', il y avait beaucoup de plantes marécageuses autour de l'étang dont il ne reste quasiment rien aujourd'hui. Du point de vue de la faune, les espèces exotiques introduites comme les perruches à collier et les tortues de bassin peuvent nuire à d'autres oiseaux et aux espèces aquatiques.

Des mesures de sensibilisation sont mentionnées. Le plan de gestion prévoit l'aménagement d'un sentier dans la partie forestière, offrant des espaces pour contempler la nature. En effet, les nouvelles mesures ont pour objectif le développement de la nature, l'écologie et l'éducation à la nature. Ceci se passe par une diversification de la structure forestière, par l'exposition temporaire

ou non d'œuvres naturelles, la protection de certains arbres ainsi que la pose de clôtures autour des zones sensibles. Il convient aussi d'examiner la stabilité des arbres et d'envisager un abattage manuel, un abattage écologique et/ou de laisser le bois couché pourrir dans la partie forestière pour garantir la sécurité du parc public. Les arbres remarquables doivent être protégés contre le tassement des racines et des mesures doivent être prises pour prolonger autant que possible leur durée de vie. Des efforts doivent être faits pour obtenir un rajeunissement des arbres et une plus grande variation de leur âge afin de maintenir un stock d'arbres durables. Enfin, le plan de gestion suggère le choix d'un thème pour la forêt qui permettrait l'organisation d'une promenade thématique et ainsi d'en apprendre davantage sur la nature.

#### 7.6.4. Analyse des plans de gestion en Wallonie

Comme dit précédemment, il n'existe pas encore de plans de gestion pour les parcs et jardins de Wallonie. Aucun document n'a donc pu être analysé pour cette partie. Aucun plan de gestion n'étant disponible sur le Web, ce sont les propriétaires et directeurs des jardins et parcs historiques de Wallonie eux-mêmes, tels que Olivier Vanham, directeur et conservateur du parc de la Hulpe et Ernest-Tom Loumaye, propriétaire des jardins d'Annevoie depuis 2017, qui affirme ne pas encore disposer de tel document. Cependant, ils sont très intéressés par la démarche du plan de gestion et aspirent une évolution positive dans ce sens.

Par ailleurs, il existe des cartographies qui épaulent la gestion. En général, chaque parc/jardin dispose de cartes historiques, d'une carte divisant les zones d'entretien ou unités de gestion ; d'un plan de gestion différenciée déterminant les classes d'entretien ; un plan présentant les codes de qualité des espaces. Il s'agit par exemple de "roseraie", "zone humide", "massifs fleuris et couvre-sol" ou encore "boisement".

De plus, des schémas directeurs ont déjà été rédigés pour de nombreux parcs et jardins. Étant un document préalable au plan de gestion, ces schémas directeurs représentent une base encourageante pour la suite.

#### 7.6.5. Structure du plan de gestion en Flandre<sup>160</sup>

Comme dit précédemment, il existe un document de référence à savoir "Richtlijn voor de opmaak van een beheersplan" qui reprend les lignes directrices à suivre pour la rédaction d'un plan de gestion.

Les éléments les plus importants du plan de gestion sont d'une part la vision future du site et d'autre part, les objectifs à poursuivre suivis ensuite des mesures qui vont donner corps à la création de cette vision et la manière dont se fera le suivi. Il y a des informations requises (qu'on doit ajouter) et celles supplémentaires (qu'on peut ajouter).

- 1. Identification** : périmètre exact avec cadastre, les objets protégés avec type de protection, date de protection, adresse et nom du bien. Les coordonnées de/des propriétaires/locataires/utilisateurs/...
- 2. Note historique** : les différentes phases de conception et l'évolution du domaine sur base d'archives voir de recherches archéologiques si nécessaire. (2 à 5 pages hors matériel visuel).
- 3. Inventaire de l'état actuel et rapport de la situation** : description du bien et illustration avec photos localisées. Cette partie doit comprendre l'état des éléments, les lacunes et points positifs de la gestion en cours. Ceci nécessite l'utilisation de plans existants, photos aériennes ou plans schématiques.
- 4. Valeurs patrimoniales** : décret de protection avec critères/valeurs de protection. Lien à établir entre les éléments et les caractéristiques patrimoniales et la/les valeur(s) patrimoniale(s) identifiée(s).

---

<sup>160</sup> « Richtlijn voor de opmaak van een beheersplan ». Consulté le 22 mars 2021. [https://www.onroerenderfgoed.be/sites/default/files/2020-10/OE\\_richtlijn\\_29092020.pdf](https://www.onroerenderfgoed.be/sites/default/files/2020-10/OE_richtlijn_29092020.pdf)



5. **La vision et les objectifs de la direction** : à prendre pour les 24 prochaines années. Sont indiqués dans ce chapitre, les objectifs de gestion pour indiquer l'état souhaité et la manière d'y arriver.
6. **Les mesures** : les travaux concrets de conservation, d'entretien et/ou de restauration et d'autres mesures de contrôle qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion visés voir éventuellement fouilles archéologiques. Les questions «quoi»/«comment»/«quand»/«comment»/«quand» doivent être posées pour tout le périmètre du plan de gestion et pour chaque élément du patrimoine. Décrire le phasage en tenant compte de la faisabilité budgétaire et de la période de mise en œuvre. Peut aussi contenir proposition de liste des travaux sur les arbres et arbustes. Doit être réalisé sous la forme d'un tableau avec le quand on les exécute voir la fréquence, quel délai (court/moyen/long terme. Utile pour le suivi. Il peut aussi y avoir des œuvres non soumises à des conditions d'admission (dérogations, il faut alors bien les détailler (pas nécessaire pour les autres mesures soumises aux conditions) et mentionner dans le tableau « non applicable » dans la colonne conditions d'admission.
7. **Suivi et évaluation** : à effectuer tous les 6 ans via un carnet d'entretien. Le protocole d'entretien comprend un rapport sur l'état d'avancement des travaux (chap 3), un aperçu des mesures et activités menées les 6 dernières années (chap 6). Il est nécessaire de préciser : la date à laquelle s'est effectué, bref résumé des interventions, une référence au plan de gestion soit le lien où l'on peut y accéder, la facture et l'exportateur, des photos avant/après et enfin, préciser si les mesures prises sont suffisantes ou si un ajustement des mesures/activités/vision sont nécessaires.
8. **Annexes supplémentaires** : les informations nécessaires au tableau récapitulatif si ce n'est pas déjà repris dans le document principal.

#### 7.6.6. Synthèse

Les plans de gestion sont très utilisés en Flandre, aussi bien pour les ensembles culturels reprenant les parcs et les jardins, que pour les forêts et les zones naturelles. La nécessité de recourir à un plan de gestion peut être réglementaire comme c'est le cas pour les forêts publiques et les forêts privées de plus de 5 hectares. Des plans de gestion intégrée sont à privilégier lorsque des valeurs patrimoniales s'associent à des valeurs naturelles bien que la législation soumise à des approches sectorielles complexifie la démarche.

Un statut existe afin de réduire les enjeux économiques de rentabilité. Il s'agit du patrimoine ZEN (patrimoine sans profit économique). Aucun équivalent n'existe encore en Wallonie. Les plans de gestion sont établis conjointement par le gestionnaire et l'Agence. Ceux-ci déterminent ensemble le degré de détail et la portée du plan de gestion.

L'Agence flamande accorde beaucoup d'importance à la démarche participative pour assurer la réussite de l'application des plans de gestion. Si plusieurs propriétaires/gestionnaires sont concernés par le plan de gestion, un travail participatif s'appuie sur une vision commune et des objectifs communs. Pour cela l'Agence met en place un comité de gestion, organise des séances d'information,...

Les plans de gestion en Flandre comprennent quasiment systématiquement un relevé cartographié complet des arbres. Les espèces animales et végétales sont citées et souvent classifiées.

## 7.8. CONCLUSION GÉNÉRALE SUR LES MÉTHODES DE GESTION

Sur base de l'analyse précédente et du tableau comparatif à la page suivante, le modèle flamand semble être un des plus performants en termes de gestion durable avec le modèle anglais. Cependant, l'attachement général des anglais pour ce patrimoine est très différent de celui des Wallons. Le modèle flamand est aussi le seul qui regroupe l'ensemble de ses informations en ligne grâce à une base de données unique. Il semble également le plus facilement "adaptable" pour les jardins de Wallonie.

Tab.4 : Comparaison des méthodes de gestion entre les différents pays et régions, production personnelle.

	Nom du document de gestion	Naissance du plan de gestion	Echelle spatiale de gestion	Structure de référence	Principale(s) institution(s)
France	Plan de gestion jardin	En 2008 pour le domaine de Champs-sur-Même (Est de Paris)	Cohérence nationale peu développée, davantage départementale. Manque d'échange.	Fiche pratique : le plan de gestion jardin (2012).	Ministère de la culture et de la communication.
Angleterre	Conservation Management Plan (CMP)	En 1967 pour Swiss Garden (S-E de Bedford).	Cohérence nationale en développement (révision des CMP sur une base commune).	Conservation principles, policies and guidance (2008).	National Trust ; National Gardens ; Scheme Historic England.
Allemagne	Parkpflegevereinik	En 1970 pour Schlossgarten Schwetzingen (<1000km au N-O de Stuttgart).	Cohérence nationale existante mais pas assez mise en pratique.	Leitlinien zur Erstellung von Parkpflegevereinik (1990).	Deutschen Gesellschaft für Gartenkunst und Landschaftskultur ; Deutsche Stiftung Denkmalschutz.
Italie	Piano di gestione	Inconnu (suite de publication et d'échange au niveau national).	Aucune cohérence nationale, cohérence régionale développée de façon hétérogène sur le territoire italien.	Inexistante à l'heure actuelle.	Associazione Parchi e Giardini d'Italia ; Rete dei Giardini storici.
Pays-Bas	Beheerplan	En 1982 pour le domaine rural historique de Huis te Marpoed (<25km à l'ouest d'Amsterdam).	Bonne cohérence nationale apparente mais non vérifiée à cause du manque de publication en ligne.	En cours de réalisation.	Ajkdienat voor het Cultureel Erfgoed ; Erkende Restauratiekwaliteit Monumentenzorg ; stichting Kasteelen, Buitenplaatsen en Landgoederen.
Région flamande	Beheersplan	En 2004 pour le kasteelbloemrij van Poelbeke (Ouest de Gand).	Pas de cohérence nationale mais cohérence régionale exemplaire.	Richtlijn opsmaak beheersplan (2019).	Agentschap Onroerend Erfgoed.
Région wallonne	Plan de gestion	Prémices de la réflexion en cours.	Pas de cohérence nationale. Potentiel d'échange via l'asbl Palatia.	Inexistante à l'heure actuelle.	Agence Wallonne du Patrimoine ; Asbl Parks et Jardins de Wallonie.

Plus généralement, l'objectif était de trouver des alternatives de gestion innovantes et expérimentales au vu de la prise de conscience générale du dérèglement climatique. Mais en réalité, très peu d'initiatives originales ont été identifiées s'écarter véritablement d'une gestion traditionnelle.

La gestion participative, voire la co-gestion, permettent d'améliorer la communication, de susciter l'intérêt et le respect des personnes. Elles aboutissent généralement à des engagements durables. C'est pourquoi des exemples concrets d'application de ces modes de gestion en jardins historiques étaient attendus. Cependant, les pistes découvertes, se rapprochant le plus de cette thématique, sont le bénévolat ou les collaborations avec des entreprises ou associations pour des activités économiques diverses.

L'ouverture au public est une problématique mondiale aiguë. Des méthodes de gestion non intrusives des flux touristiques aurait pu être développées au vu du nombre de dégradations liées à la surfréquentation bien qu'en Angleterre les visiteurs semblent beaucoup plus respectueux grâce à une véritable culture de l'art des jardins qui fait partie intégrante de la société britannique et ce depuis au moins le XVIIe siècle. De plus, dans plusieurs jardins, des aménagements ont été réalisés pour solidifier et élargir les espaces de circulation les plus fréquentés. C'est le cas par exemple des jardins du château de Sissinghurst à Cranbrook. Malheureusement, cela se fait parfois en dépit de la perméabilité des sols et au détriment des structures végétales avoisinantes.

Afin d'approfondir les trois thématiques qui animent ce travail, des recherches ont été menées à travers l'approche des SE.

## 8. Comment favoriser les services écosystémiques en jardin historique

### 8.1. ÉVALUATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES EN JARDINS HISTORIQUES

Dans la plupart des cas, les parcs et jardins historiques fournissent un nombre important de SE. Ceux-ci ne sont pas mentionnés comme tels dans les plans de gestion et autres outils servant à la gestion et à l'entretien des parcs et jardins mais pourtant, ils sont souvent inconsciemment présents. L'intérêt d'évaluer ces SE est de pouvoir comprendre l'importance et la valeur d'un site pour l'être-humain dans son ensemble et pas seulement sous ces aspects visibles. Intégrer l'approche des SE au plan de gestion pourrait être la porte d'entrée vers une gestion exemplaire des parcs et jardins historiques.

A l'heure actuelle, un des rares, si pas le seul, plan de gestion qui aborde les SE est le plan de gestion 2017-2021 du parc de Sceaux. Cette partie est très courte (moins de trois pages) et les exemples de SE fournis par le parc ne sont pas exhaustifs. Un exemple de service écosystémique de régulation donné dans le plan de gestion est "la création de haie biofonctionnelle pour maintenir les auxiliaires sur et assurer une lutte contre certains ravageurs de plantes".<sup>161</sup>

Les catégories de services écosystémiques sont légèrement différentes en France qu'en Wallonie. Le schéma français reprend quatre grandes catégories à savoir les services de supports, liés au fonctionnement de l'écosystème et permettant d'alimenter les autres services ; les services de régulation comprenant la régulation des risques d'inondation et du climat, la lutte contre les espèces nuisibles, la pollinisation, l'assainissement de l'air, de l'eau et des sols ou encore la diminution de l'érosion ; les services d'approvisionnement en nourriture, en eau douce, en énergie, en matériaux de construction, en médicaments ou encore la production d'un air sain ; les services culturels soit les contributions de la nature à la constitution de nos valeurs esthétiques, sociales, artistiques, spirituelles et patrimoniales.<sup>162</sup>



Fig.21 : Schéma de la classification des services écosystémiques selon l'UICN. <sup>163</sup>

<sup>161</sup> « DPPE\_PG\_Sceaux\_2017\_.pdf ».

<sup>162</sup> « Brochure\_Panorama\_des\_services-vol1.pdf », consulté le 17 juillet 2021, [https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/Brochure\\_Panorama\\_des\\_services-vol1.pdf](https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/Brochure_Panorama_des_services-vol1.pdf).

<sup>163</sup> « Brochure\_Panorama\_des\_services-vol1.pdf ».

En Wallonie, c'est la typologie Wal-ES qui est utilisée. Elle se base sur des classifications existantes comme MEA et TEEB au niveau international, CICES au niveau européen et CICES-Belgium, au niveau belge. La typologie Wal-ES des écosystèmes comporte aujourd'hui 61 services écosystémiques. Le Schéma wallon comprend 61 services écosystémiques répartis selon trois grandes catégories à savoir les services de production, des services de régulation et les services culturels.<sup>164</sup>

Dans un contexte urbain, les parcs et jardins historiques participent directement à la régulation du climat, augmentent la résilience des villes et limitent l'empreinte écologique. La composition des parcs et des jardins influence la diversité des SE fournis. L'approche des SE peut certainement permettre d'optimiser la gestion des parcs et jardins historiques en prenant en compte toutes les interactions entre ces jardins et le bien-être humain et ainsi, trouver un équilibre entre maximisation des services fournis et optimisation des méthodes de gestion.<sup>165</sup>

## 8.2. LES LABELS ET DISTINCTION DE GESTION DURABLE <sup>166</sup>

Depuis la prise de conscience écologique, de nombreux labels, distinctions et concours se sont développés en Europe majoritairement au cours de ce XXI<sup>e</sup> siècle. Ceux-ci ciblent d'abord les espaces verts publics comme le label EVE ou le prix Green flag Award mais des labels plus spécifiques existent maintenant pour les jardins comme le label Jardin remarquable ou le label Eco Jardin.

Le **label EVE** créé par ECOCERT en 2006 est un « éco-label » récent qui a été développé spécifiquement en direction des gestionnaires d'espaces verts publics. Aux exigences de gestion différenciée, le label EVE ajoute des critères de développement durable. Sont concernés cinq jardins en France à savoir le Parc du domaine de Sceaux, le Parc de la Maison de Chateaubriand et l'Arboretum de la Vallée aux Loups en Hauts-de-Seine, le Domaine de Villarceaux dans le Val d'Oise, le Jardin du prieuré de Locmaria dans le Finistère.<sup>167</sup>

Le **prix Green Flag Award** est un prix britannique lancé en 1997 qui distingue les parcs attentifs à la gestion durable. A l'initiative de ce prix se trouve l'organisation environnementale "Keep Britain Tidy" qui souhaite partager son expertise avec les autres pays. Des projets pilotes naissent dans les pays voisins à partir de 2008.<sup>168</sup> Ainsi, en 2020, plus de 2224 drapeaux verts flottent en Belgique, au Royaume-Uni, en Écosse, Espagne, en Belgique mais aussi en Allemagne, au Pays-Bas, en Finlande, en Irlande, au Portugal, au Pays de Galles, en Suède et même en Turquie, en Nouvelle-Zélande, en Australie, au Mexique, aux Émirats arabes unis et aux États-Unis.<sup>169</sup>

En Flandre, plusieurs parcs et espaces verts ont déjà reçu le prix. Il y a par exemple le Park Vordenstein à Schoten au nord-est d'Anvers ou le Provinciaal Groendomein Rivierenhof à Deurne, à l'Est d'Anvers. Ce prix devrait bientôt s'étendre à la Wallonie. Cependant, il n'a pas beaucoup de visibilité en Belgique, excepté à Anvers où déjà 6 parcs se sont vu recevoir le prix. Pourtant, au Royaume-Uni c'est une véritable référence en matière de bonnes pratiques de gestion des espaces extérieurs de loisirs.<sup>170</sup>

---

<sup>164</sup> « Le projet Wal-ES-Les services écosystémiques en Wallonie », consulté le 17 juillet 2021, <http://www.wal-es.be/fr/le-projet-wal-es.html?IDC=5734>.

<sup>165</sup> Alexis Billon, « L'approche des services écosystémiques appliquée aux parcs et jardins historiques. Cas du parc du Bois-Lombut à Gosselies (Charleroi) » (Gembloux, Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT), 2020).

<sup>166</sup> « Des labels qui distinguent les bonnes pratiques », Jardins de France (blog), consulté le 5 février 2021, <https://www.jardinsdefrance.org/des-labels-qui-distinguent-les-bonnes-pratiques/>.

<sup>167</sup> « Label EVE Espace Végétal Ecologique », consulté le 15 juillet 2021, <http://www.vedura.fr/guide/ecolabel/eve-espaces-vegetal-ecologique.label> EvLala.

<sup>168</sup> « What is the Green Flag Award », consulté le 4 juillet 2021, <https://www.greenflagaward.org/about-us/>.

<sup>169</sup> « Green Flag Award voor zes parken in provincie Antwerpen », Openbaar groen, consulté le 15 juillet 2021, <https://www.openbaargroen.be/nieuws/green-flag-award-voor-zes-parken-provincie-antwerpen>.

<sup>170</sup> « Green Flag Award voor zes parken in provincie Antwerpen »..



Le **concours Jardiner Autrement** récompense depuis 2011 les démarches les plus abouties en termes de préservation des équilibres biologiques au jardin. Depuis le 1er janvier 2019, les pesticides de synthèse sont interdits de vente, d'usage et de détention par les jardiniers amateurs. Le concours Jardiner Autrement met en avant des pratiques agronomiques respectueuses de l'environnement ainsi que la transmission des savoirs horticoles affranchis de pesticides.<sup>171</sup>

Le **label Jardin Remarquable**<sup>172</sup> est fondé en 2004 par le Ministère français de la culture en vue de valoriser les parcs et jardins pour leur intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique. En 2020, 443 jardins dont le domaine national de Champs-sur-Marne, le parc du Palais de Compiègne, le parc du château de Fontainebleau ou encore les jardins de l'abbaye de Valloires. Le label engage les propriétaires à maintenir un bon état d'entretien mais aussi à ouvrir le jardin au public minimum quarante jours par an et à participer au moins à une opération nationale par an. Le label est attribué par un jury pour une durée de 5 ans, renouvelable. L'attribution du label s'effectue sur base des critères suivant :

- Qualité sur la composition (organisation des espaces) ;
- Intégration dans le site et la qualité des abords ;
- Présence d'éléments remarquables (sculptures, bassins...) ;
- Intérêt botanique (arbres remarquables, respect des aménagements historiques...),
- Intérêt historique ;
- Accueil du public (accès PMR, présence de bancs, parking vélo...) ;
- Respect de l'environnement (gestion écologique et différenciée du site).



Le label a pour objectif de s'étendre progressivement en dehors de la France. Il est déjà actif en Wallonie où le jury se compose de l'asbl Parc et jardins de Wallonie (PaJaWa), de la Commissariat général au tourisme (CGT) et de la Direction de la Nature et des Espaces Verts (DNEV). En s'inscrivant dans cette démarche, l'asbl Parcs & Jardins de Wallonie devient membre de l'Association Européenne des Jardins Remarquables.

Le label peut être accordé à des jardins protégés ou non au titre des monuments historiques. Les sites classés patrimoine exceptionnel de Wallonie reçoivent automatiquement le label Jardin Remarquables. Cela concerne donc neuf parcs et jardins à savoir, le Domaine de Freÿr, le Domaine régional Solvay, le Parc d'Enghien, le Parc du Château d'Attre, le Parc du Château de Beloeil, le Parc du Château de Seneffe, le Jardin-potager du Château d'Ecaussinnes-Lalain, le Parc du Château de Modave et le Domaine de Mariemont. Durant l'année 2020, sept nouveaux sites se sont vu attribuer le label dont les jardins d'Annevoie. Il s'agit donc d'une reconnaissance de la qualité esthétique résultant de la gestion. Cependant, ce label n'a pas encore beaucoup de visibilité en Wallonie.

Bien que ce label ne permet aucun avantage fiscal, il récompense chaque année un parc ou jardin labellisé «Jardin remarquable». Le **Prix de l'Art du jardin** a été créé en France par la Fondation Signature en lien avec le ministère de la Culture et récompense le gagnant à hauteur d'une somme de 5 000 euros pour son intérêt majeur d'un point de vue esthétique, artistique ou de la créativité.<sup>173</sup>

Ce prix n'existe que depuis deux ans et les deux lauréats qui ont remporté le le Prix de l'Art du jardin en 2020 et 2021 sont le Prieuré de Vaubouin à Beaumont-sur-Dême et l'Abbaye de Saint-André à Villeneuve-lès-Avignon.<sup>174</sup>

<sup>171</sup> Côté Clôture dit, « Le concours Jardiner Autrement 2020, « Faites part de vos pratiques » », Jardiner Autrement (blog), consulté le 5 février 2021, <https://www.jardiner-autrement.fr/concours-jardiner-autrement/>.

<sup>172</sup> et <sup>173</sup> « Label « Jardin remarquable » », consulté le 15 juillet 2021, <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Jardin-remarquable>.

<sup>174</sup> « Prix de l'Art du Jardin », Fondation Signature, consulté le 15 juillet 2021, <https://www.fondation-signature.org/prix-art-du-jardin>.

Le label français **Eco Jardin** est l'initiative collective de professionnels de la nature en ville en 2012. La démarche Eco Jardin a pour objectif de promouvoir la gestion écologique des espaces verts. Le label Eco Jardin est un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'entretien et des élus. Il concerne tous types d'espaces verts publics ou privés ouverts au public, du parc à l'espace naturel en passant par les cimetières et les arbres d'alignement.<sup>175</sup> Le label Eco Jardin concerne 9 parcs et jardins en France dont le parc de Gerland à Lyon, les jardins du château de Villandry et le Parc Sainte-Marie à Nancy.

Le label européen **Wildlife Estates** distingue depuis 2007, des domaines exemplaires qui ont volontairement accepté d'adhérer à la philosophie de gestion de la faune et d'utilisation durable des terres. Il sert à mettre en avant la qualité exemplaire de certains gestionnaires et d'inciter les gestionnaires à améliorer leur territoire et leur gestion. Une fois le dossier de candidature complété par le gestionnaire, la prise de contact et la visite du domaine effectués, doit être complétée une grille d'évaluation basées sur 10 critères à savoir :

- La quiétude, la surveillance, les compétences et la formation ;
- L'équilibre entre les différentes activités ;
- Les modalités de chasse et de gestion de la faune chassée ;
- Les domaines de biodiversité ;
- La disponibilité alimentaire ;
- La disponibilité en eau ;
- Les mesures de restauration et/ou d'amélioration de la capacité d'accueil des habitats ;
- La présence d'espèces protégées et actions positives ;
- L'implication des acteurs locaux et la communication vers l'extérieur ;
- La préservation du patrimoine historique.



Au total, 47 domaines portent le label Wildlife Estate en Belgique et ailleurs en Europe.<sup>176</sup>

Le **Prix Bonpland** a été créé par la Société Nationale d'Horticulture il y a plus de 25 ans et est soutenu par l'institut Jardiland depuis 2008. Ce prix a pour objectif de récompenser les bonnes pratiques de jardinage. Ce concours vise à promouvoir la création ou la restauration de jardins d'agrément par des jardiniers amateurs. Il ne concerne donc pas uniquement les jardins historiques. Par exemple, le domaine de Berville à La Genevraye a remporté la première place en 2016.<sup>177</sup> A noter que les jardins font davantage l'objet d'une évocation que d'une restauration.

Le **prix Baillet - Latour** est un prix décerné une fois par an depuis 1996 par la Fondation wallonne pour la Conservation des Habitats<sup>178</sup> en concertation avec la Stichting Natuurbehoud en Leefmilieu Vlaanderen. Il récompense tour à tour un candidat de la Région flamande ou wallonne et à hauteur d'un montant de 25 000 €. Il récompense «une propriété privée située en région wallonne, pour sa gestion exemplaire en matière de conservation et d'amélioration des habitats naturels». Le formulaire de candidature est disponible en ligne. Le candidat doit entre autres décrire son projet et ses phases de réalisation, les autorisations obtenues, une justification des moyens mis en œuvre pour pérenniser le projet.<sup>179</sup>

La seule distinction tenant compte de la maintenance dans ses critères d'attribution en Italie d'après Alberta Campitelli est le prix "**Premio Il Parco più bello**" (Le prix du plus beau parc). Depuis une vingtaine d'années, ce prix récompense le meilleur jardin public\* et le meilleur jardin privé. Il s'agit toutefois d'une initiative privée.<sup>180</sup>

<sup>175</sup> « Label EcoJardin », consulté le 5 février 2021, <http://www.vedura.fr/guide/ecolabel/ecojardin>.

<sup>176</sup> születnek WebDeb, « Wildlife Estates », consulté le 5 février 2021, <http://www.wildlife-estates.eu/>.

<sup>177</sup> La SNHF, « Prix Bonpland », Société Nationale d'Horticulture de France (blog), 28 juillet 2015, <https://www.snhf.org/prix-bonpland/>.

<sup>178</sup> « Prix Baillet Latour 1996-2012 », consulté le 17 juillet 2021, [https://conservation-des-habitats.be/documents/BROCHURE%20FONDATION\\_3.pdf](https://conservation-des-habitats.be/documents/BROCHURE%20FONDATION_3.pdf).

<sup>179</sup> « Prix Baillet Latour », Fondation Wallonne pour la Conservation des Habitats, consulté le 17 juillet 2021, <https://fwch.be/prix-baillet-latour/>.

<sup>180</sup> « Il Parco Più Bello », consulté le 22 juillet 2021, <http://www.ilparcopiubello.it/>.

## 9. Enquête sur les impacts du tourisme en jardin historique

Les parcs souffrent de leur surfréquentation. À titre d'exemple, nous pouvons citer le passage répété des visiteurs sur les pelouses, les personnes qui y laissent des vélos ou passent à travers des massifs, les slacklines attachées aux arbres, les barbecues et les feux en plein air, les jeux de balle qui monopolisent l'espace, sans parler des symptômes négatifs associés à toutes les formes d'utilisation, l'abandon de débris, les comportements agressifs dus à un certain degré d'abus d'alcool, au commerce et surtout à la consommation de drogues ou encore le tassement des racines et les coups dans les arbres liés aux passages de véhicules motorisés. Ces pressions sont issues de l'attrait grandissant pour les événements, sportifs, sociaux, culturels ainsi que des manifestations sociales, des activités de sponsoring ou de marketing.

En outre, il est malheureusement courant d'observer des formes de vandalisme ou de pillage dans les parcs et jardins historiques. Cependant, même les touristes les plus respectueux ont un impact, par exemple sur la perception qu'il est possible d'avoir des espaces.

Les décisions contre ou en faveur d'un tel événement doivent être prises à la lumière des critères relatifs à la pertinence de l'événement pour les jardins historiques. Lorsque l'autorisation est accordée, elle est liée à des contrats et des règles d'utilisation extrêmement détaillés.

### 9.1. LE PIÉTINEMENT

- **Citadelpark à Gand** : L'utilisation intensive du sol lors des événements endommage fortement les prairies ainsi qu'une faible vitalité du gazon. Il en résulte une perte de biodiversité et des zones dénudées de gazon voire, sur les pentes, des phénomènes d'érosion. L'accès temporaire accordé aux cyclistes ou aux véhicules à moteur engendrent un tassement important ainsi que la création d'ornières accentuant le ruissellement. L'utilisation de luges en hiver abîme également la végétation herbacée. Le passage des véhicules sur les zones racinaires nuit à la stabilité et à la santé des arbres.
- **Le parc de la Hulpe** : L'être humain privilégiant naturellement la ligne droite et le chemin le plus court pour arriver à son objectif ne respecte pas toujours les cheminements officiels. Le piétinement répété et certains "raccourcis" engendrent la création de chemins informels où l'herbe ne repousse plus modifiant la perception visuelle du parc et provoquant même parfois des problèmes d'érosion et de ruissellement. (Voir annexe 19)

### 9.2. LES FORMES DE VANDALISMES

- **Le parc de la Hulpe** : Des dégradations du mobilier peuvent être observées notamment dans les zones où l'entretien est moindre, notamment dans le secteur du belvédère\* et de l'escalier monumental. La présence de déchets inertes dans ce secteur, principalement en dessous du belvédère et au niveau du petit pont, est régulièrement remarquée. La présence de nombreux tags sur les éléments architecturaux nuit également à l'aspect du parc. (Annexe 19)
- **Le domaine de Champs-sur-Marne** : Arrachage illégal de fleurs, notamment dans les bandes fleuries en bordure des parterres en broderie.
- **Le parc et les jardins de Fontainebleau** : Arrachage illégal de fleurs dans le jardin de Diane et dans le jardin anglais. Cassage de branches notamment dans les ifs des topiaires du grand parterre.<sup>181</sup>
- **Großen Garten à Dresde** : L'utilisation intensive du parc par les habitants engendre une augmentation du vandalisme et des déchets.<sup>182</sup>

---

<sup>181</sup> ONF, (2017), *Plan de gestion du domaine national du château de Fontainebleau (parc et jardins)*, 400p.

<sup>182</sup> Keilbach, Martina. « Die Bedeutung von Parkpflegewerk in der Praxis ». Universität Kassel, 2009.

### 9.3. LA SURPOPULATION TOURISTIQUE

- **Bushy Park à Londres** : Les troupeaux de cerfs dans les parcs "Bushy" et "Home" de Londres ont subi un stress sévère après une explosion de visiteurs du parc pendant le confinement. Il y a eu une augmentation du nombre de chiens chassant des cerfs et une tendance croissante des promeneurs à s'aventurer dans des zones plus isolées du parc où le troupeau se sentait autrefois en sécurité. Cette perturbation continue a eu un impact significatif sur les animaux, ce qui est préoccupant avant la saison des naissances en mai. Depuis mars 2020, quatre cerfs ont été tués par des chiens à Bushy et à Richmond Park, et 58 incidents de chiens pourchassant des cerfs ont été signalés au cours de la même période.<sup>183</sup>
- **Großen Garten à Dresde** : L'utilisation intensive du parc, principalement par les habitants de Dresde et un dépassement de la capacité d'accueil maximum du parc est dépassée par moments et par endroits sont signalés en 2004, causant ainsi de nombreux dommages. D'importantes nuisances sonores lors des grands événements sont mentionnées.<sup>184</sup>

## 10. Essai de document d'orientation : lignes directrices pour l'élaboration d'un plan de gestion en jardin historique en Wallonie

---

Après avoir analysé un nombre significatif de documents de gestion pour les jardins historiques en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Flandre. Le document élaboré par la Région Flamande sous la dénomination "Richtlijn voor de opmaak van een beheersplan" me semble le plus pertinent à l'heure d'envisager un modèle de plan de gestion applicable aux jardins de Wallonie.

Au-delà d'une volonté de cohérence au niveau national belge, en s'accordant au système flamand, le document élaboré par la Région Flamande est le plus facilement transposable. L'évaluation avec la grille critériée montre de bons résultats, aussi bien dans la prise en compte des thématiques que dans l'efficacité. L'intitulé des chapitres est clair et l'ensemble est relativement complet. Cependant, ces lignes directrices ne tiennent pas forcément ni pleinement compte des thématiques qui m'animent.

Afin de combler les lacunes, en termes d'écologie, de participation et de tourisme, de la structure proposée en Flandre, j'ai cherché des moyens d'inciter leur mise en pratique. Ceci s'illustre par l'ajout de plusieurs éléments (repris en orange) et la modification de certaines terminologies (signalées en vert). Entre parenthèses est signifié la source de l'information.

Afin de conserver sa fonction d'outil, le plan de gestion ne doit pas être un document trop long. Dans le but de cibler l'essentiel, des recommandations de nombre de pages maximum sont suggérées pour certaines parties. Ayant constaté des analyses historiques dépassant  $\frac{1}{3}$  du plan de gestion en Allemagne, et des parties importantes également en France, il a par exemple été suggéré de limiter cette analyse historique qui n'est pas l'objectif principal du plan de gestion mais bien un phase préalable.

La structure proposée est celle élaborée par l'Agence flamande complétée de propositions inspirées des plans de gestions analysés ainsi que de propositions personnelles.

#### 1. Identification :

- 1.1. Fiche d'identité (Structure du plan de gestion jardin en France) avec le nom du site,

---

<sup>183</sup> The Royal Parks, « Bushy Park Management Plan 2014-2024 », 235p. En ligne via le lien [https://www.royalparks.org.uk/\\_\\_data/assets/pdf\\_file/0003/41763/bushy-park-management-plan.pdf](https://www.royalparks.org.uk/__data/assets/pdf_file/0003/41763/bushy-park-management-plan.pdf)

<sup>184</sup> Keilbach, Martina. « Die Bedeutung von Parkpflegewerk in der Praxis ». Universität Kassel, 2009.



la localisation, les statuts de protection, le périmètre cadastral, et les coordonnées de/des propriétaires/locataires/utilisateurs/... (1page)

1.2. **Situation existante de droit** : détail des éléments classés et dates des classements, **les arbres remarquables (plan de gestion aux Pays-Bas)**, les labels et critères qui en découlent.

## 2. **Situation existante de fait** :

2.1. Une note historique : les différentes phases de conceptions et l'évolution du domaine sur base d'une documentation historique (iconographique, cartographique, écrits, archives) voir de recherches archéologiques si nécessaire. (max 5 pages)

2.2. **Cartographie des éléments structurants (cours sur le plan de gestion dispensé par Laurent Richaud en 2020)** et de l'occupation du sol avec éventuellement la toponymie des lieux si elle existe.

2.3. Brève description du **milieu physique (cours sur le plan de gestion dispensé par Laurent Richaud en 2020)** soit les données pédologiques, géologiques et hydrographiques. Un modèle numérique de terrain permettant une bonne appréhension du relief. (max 3pages)

2.4. Description du milieu biologique mentionnant les espèces prioritaires, les espèces invasives et les habitats à préserver ou valoriser.

2.5. Description du milieu humain : informations sur l'ouverture ponctuelle ou permanente au public, le cas échéant les **effets de la pression touristique (Indication personnelle)**.

**3. Inventaire de l'état actuel et rapport de la situation** : description du bien et illustration avec photos localisées. Cette partie doit comprendre l'état des éléments, les lacunes et points positifs de la gestion en cours. Ceci nécessite l'utilisation de plans existants, photos aériennes ou plan schématique.

**4. Valeurs patrimoniales** : décret de protection avec critères/valeurs de protection. Lien à établir entre les éléments et les caractéristiques patrimoniales et la/les valeur(s) patrimoniale(s) identifiée(s).

**5. Évaluation des services écosystémiques (Indication personnelle)**.

## 6. **Vision et objectifs** :

6.1. Direction à prendre pour les 24 prochaines années. Sont indiqués dans ce chapitre, les objectifs de gestion à court, moyen et long terme pour indiquer l'état souhaité et la manière d'y arriver **en tenant compte des services écosystémiques fournis et potentiels (Indication personnelle)**.

6.2. **Implication de la communauté (CMP en Angleterre)** si elle est possible et souhaitable (Cela peut être aussi bien des associations que des bénévoles, que des clubs de sports, que des entreprises). Le cas échéant, il faudra spécifier l'objectif de la démarche : éducatif, économique ou social ainsi que le type d'engagement : bénévolat, partenariat ou autre.

## 7. **Mesures de gestion** :

7.1. Les travaux concrets de conservation, d'entretien et/ou de restauration et d'autres mesures de contrôle qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion.

7.2. Les fouilles archéologiques le cas échéant.

Étant donné qu'il s'agit d'un outil, il doit être facilement compréhensible et utilisable par les gestionnaires. Le plus concret est donc de **travailler par unité de gestion. (plans de gestion en France)** Néanmoins, un des risques de cette stratégie est de perdre de vue les objectifs généraux. Il faut donc penser à garder une vision d'ensemble et porter le bon sens au-delà des limites fonctionnelles des unités de gestion.

**8. Suivi et évaluation** : à effectuer tous les 6 ans via un carnet d'entretien. Le protocole d'entretien comprend un rapport sur l'état d'avancement des travaux (chap 3), un aperçu des mesures et activités menées les 6 dernières années (chap 6). Il est nécessaire de préciser : la date à laquelle s'est effectué, un bref résumé des interventions, le lien qui renvoie au plan de gestion, des photos avant/après et enfin, préciser si les mesures prises sont suffisantes ou si un ajustement des mesures/activités/vision est nécessaire.

**9. Annexes** : comprenant des **tableaux de planification**, plans et **comptabilisation du budget et des heures de travail nécessaires et disponibles. (plans de gestion en France)**

# 11. Application des principes du document d'orientation au parc historique de Mariemont

---

## 11.1. ANALYSE CRITIQUE DE LA GESTION ACTUELLE

L'équipe d'entretien comptait en novembre 2020 un jardinier en chef et neuf autres jardiniers dont une stagiaire de l'IFAPME, un jardinier en arrêt prolongé dû à un accident de travail et le plus ancien jardinier de Mariemont proche de la pension. L'équipe travaille cinq jours sur sept, de 7h30 jusque 15h30, été comme hiver. Sophie Degros, attachée à la Direction des Espaces Verts du Service public de Wallonie, est responsable de la gestion quotidienne et dirige l'équipe de jardinier.

L'entretien général du site est satisfaisant. Les chemins sont généralement propres et accessibles durant les quatre saisons. La majorité des arbres présentent un bon état sanitaire. L'aspect est soigné et la conception du parc est préservée. Le ramassage des déchets est effectué régulièrement. L'équipe des jardiniers constate une augmentation des ordures en été dans les zones de pique-nique. Ils constatent également parfois des arrachages de fleurs et le déterrage de bulbes. Selon eux, les ganivelles présentes autour des arbres sont indispensables car les enfants adorent grimper dans les arbres et cela les fragilisent grandement. Le magnolia de Chine (*Magnolia x soulangeana*), situé le long de l'allée d'honneur, qui s'est couché sur le sol suite aux violentes tempêtes de 2015, était très prisé des enfants et ne montrait plus que quelques signes de vitalité. Grâce aux barrières qui le protègent, l'arbre n'est plus escaladé par les enfants et reprend aujourd'hui de la vigueur.

La gestion de l'eau est de plus en plus difficile à cause des périodes de sécheresse, notamment concernant les étangs où l'évaporation fait drastiquement baisser le niveau d'eau. De manière générale, les pelouses ne souffrent pas trop et la planification des tontes permet de garder un gazon bien vert.

Il existe des panneaux d'information sur la gestion différenciée, notamment un plan reprenant les classes d'entretien (Annexe 20). Les visiteurs sont aussi informés des travaux d'abattage ou d'élagage importants sur les arbres sénescents. Cependant, une impression de négligence de l'entretien est ressentie auprès des visiteurs. Un couple de septuagénaire fréquentant le parc depuis plus de 60 ans témoigne *“Vous auriez vu Mariemont avant, c'était autre chose... On vendait des fleurs dans les serres ; l'entretien était remarquable ; les ruines, on les voyait ; des paons se baladaient dans le parc [...] et il y avait beaucoup plus de fleurs, dans la roseraie et aux entrées. Aujourd'hui, il y a quand même de la négligence, ce n'est plus ce que c'était ; Regardez ces tas de branches-là et les feuilles partout et les panneaux, on ne sait plus rien lire.”* (témoignage du 13/11/2020)

Par ailleurs, les effets de surprise paysagère s'estompent. Certains points de vue disparaissent alors que d'autres percées non souhaitées se dégagent. L'état de certaines fabriques comme le Bain romain, la fontaine Marie-Thérèse (dite “à Capia”) et son bassin rectangulaire ou le rucher sont assez dégradés. Les ruines du château de Charles de Lorraine, le fer à cheval, les serres de l'orangerie et les caves sont par contre dans un état de dégradation très avancé et nécessitent des travaux de restauration et de stabilisation.

## 11.2. ESSAI D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION

La rédaction d'un plan de gestion complet étant un travail trop long et conséquent, seules les nouvelles directives visant les trois thématiques retenues (voire supra) sont développées ici.

Mariemont est l'un des plus beaux parcs de Belgique. Situé à Morlanwelz en province du Hainaut, il est issu d'un ancien domaine royal créé au XVI<sup>e</sup> siècle par Marie de Hongrie. Entièrement clos de murs, il couvre une superficie d'environ 45 hectares, à laquelle il faut ajouter le chemin d'accès, dit «drève de Mariemont», et les vergers attenants.

Aujourd'hui, le domaine comprend un musée (1975) autour des vestiges du château des Warocqué qui a brûlé en 1960, un vaste potager dont les origines datent de 1840, l'Orangerie (1861), des anciennes écuries (1894), réaffectées en école d'horticulture (1922), une importante collection d'arbres dont 29 arbres recensés comme "remarquables" sur la liste du SPW et d'importantes collections de rhododendrons. En 2005 ont été répertoriés 2434 espèces et variétés végétales.

Il doit son origine à Nicolas Warocqué, un riche industriel. En 1829, il achète une partie de la forêt de Mariemont afin d'y construire un château et de faire aménager un parc par Charles-Henri Petersen en 1832. Le parc est conçu sur le modèle des jardins anglais de l'époque, où une alternance subtile de pelouses, d'étangs et de massifs de feuillages, traversés par des chemins sinueux, cherche à évoquer l'aspect naturel des sites boisés.

Le parc et les jardins de Mariemont sont classés comme site depuis 2003 et figurent sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie depuis 2016. Ils ont récemment été labellisés jardin remarquable (voire supra à propos de ce label). Ils ont aussi été élus comme patrimoine préféré des wallons en 2019.

Ci-dessous, les éléments du plan de gestion développés pour Mariemont.

## 2. Situation existante de fait :

### 2.5. Description du milieu humain

Le parc et les jardins sont ouverts tous les jours de 9h à 18h d'avril à septembre et de 10h à 17h d'octobre à mars. Du mois de mai au mois d'août, ils sont ouverts jusqu'à 19h les dimanches et jours fériés. Une visite audio guidée est disponible en ligne sur le site PaJaWa.

Le ramassage des déchets est déjà très régulier. Seules les zones «de squats» à rendre plus visible ou plus soignée pour décourager le mauvais comportement.

Tab.5 : tableau des problèmes de gestion relevés au parc de Mariemont et suggestions pour y remédier, production personnelle.

Problèmes de gestion	
Chemins non entretenus	Dégager les branches tombées, élagage pour permettre un passage aisé, désherber un minimum le chemin.
Zones techniques visibles	Soit mieux les dissimuler à l'aide de plantation soit arranger le compost plus proprement (de grands bacs ou parois en bois), enlever les bouteilles et autres déchets des tas.
Dégradation du patrimoine	Des travaux de restauration sont indispensables. Cela nuit gravement à la perception de l'ensemble notamment à cause des barrières de sécurité. Des panneaux de sensibilisation comme évoqué plus haut, avec des photos, plans anciens,...
Clôtures de chantier (inappropriées au site)	À remplacer par des plantations (suffisamment larges pour empêcher le passage) ou choix d'espèces épineuses ou étendre l'utilisation des ganivelles qui s'intègre mieux. Planter des couvre-sol fleuri au pied des arbres sensibles pour dissuader les gens.
Délimitation imprécise des sentiers	Améliorer la netteté entre les différentes tonte (tonte régulière de la bande d'herbe en bordure du chemin même si après c'est traité en prairie) soigner davantage l'entretien des bordures notamment dans les zones de prestige.
Disparition des effets de surprises	Programme de restauration des vues, plantation permettant de redécouvrir les éléments au fil de la promenade (évitant aussi que les gens "ne coupent court" pour se rendre au point d'intérêt).

Tab.6 : tableau des impacts du tourisme relevés au parc de Mariemont et suggestions pour y remédier, production personnelle.

Impacts du tourisme	Suggestions
Arrachage de fleurs	Proposer la vente de fleurs et soigner encore davantage les parterres (bien nettoyer les bordures, paillage,...).
Dépôt de déchets inertes	Le ramassage est déjà très régulier. Seul les zones "de squats" à rendre plus visible ou plus soignée pour décourager le mauvais comportement.
Tags et gravures sur les troncs	Sensibiliser à la valeur des monuments (architecturaux et végétaux) à l'aide panneaux informatifs : fiche d'identité des arbres, photographie ancienne des fabriques, description.
Chemins non officiels	Recréer les effets de surprises pour éviter "le chemin le plus court", soigner la distinction chemin-espaces végétalisés, éventuellement planter pour empêcher le franchissement si cela ne nuit pas à la conception du parc.
Escalade des arbres et statues	Laisser un tronc mort par exemple pour attirer les enfants et en parallèle des panneaux de sensibilisation et continuer les ganivelles.

Plan du parc de Mariemont (production personnelle) avec localisation des principaux impacts liés à la fréquentation des visiteurs et les problèmes de gestion en annexe 21 accompagné de photographies illustrant les problèmes relevés en annexe 22.

## 5. Évaluation des services écosystémiques

La rentabilité économique des parcs et jardins historiques est souvent difficile à atteindre. Cependant, une forme de rentabilité pourrait être atteinte par l'évaluation des services écosystémiques (SE). En effet, à l'heure actuelle, de nombreuses initiatives internationales, européennes et wallonnes tentent de mesurer leurs bénéfices et d'évaluer les coûts de leur dégradation ou disparition.

Cette évaluation est effectuée sur base du tableau de la classification wallonne des SE. Cette approche a pour but de guider les propriétaires et gestionnaires dans leurs décisions afin de préserver et de maximiser les SE. La colonne de gauche reprend les différents SE actuellement fournis par le parc et les jardins de Mariemont, et la colonne de droite, ceux qui pourraient être développés.

Tab.7 : tableau de classification des SE fournis et potentiels au parc de Mariemont, production personnelle inspirée du tableau de la classification wallonne des SE.

	Sous-catégorie	SE fournis	SE potentiels
Production	Alimentation	Fruits et légumes du potager et des vergers.	Proposer de la cueillette dans les sous-bois et dans la zone de "La Province" -> permet en même temps de reconnecter les visiteurs aux plantes et une nouvelle attractivité dans les bois.
	Matériels	Bois, matière organique (feuilles, déchets de tontes, fumier des moutons).	Réutiliser le bois pour chauffer le musée et sous la forme de copeaux pour la roseraie, au pied de certains arbres ou dans certains parterres, éparpiller les feuilles mortes dans la partie boisée pour enrichir l'humus, vente de bois de chauffage ponctuelle sur le site (après des tempêtes par exemple), déchet de tonte en paillage pour certains légumes du potager. Les déchets de taille de if pourrait être utilisé pour la fabrication de médicament. Tilleul et saule à valoriser aussi.
	Eaux	Les sols perméables permettent de réapprovisionner les nappes phréatiques.	Restaurer le système hydraulique pour éviter la stagnation de l'eau et en même temps recréer une ambiance sonore et visuelle.



	Énergie	Bois de chauffage.	Production d'énergie via le centre de biométhanisation le plus proche ( à Cronfaute sur la commune de Marlenheim). Limite ainsi le stockage des déchets verts sur place.
Régulation	Pollutions diverses	Atténuation du bruit en ville par les végétaux.	Oxygénation de l'eau par la restauration de réseau hydraulique, mise en valeur des abords pour limiter les impacts visuels de la route. Interdire le stationnement des voitures dans la drève.
	Événements extrêmes	Potentiel d'absorption important (beaucoup de surfaces perméables et végétalisées, nombreux grands arbres), maintien du cycle hydrologique, les séquoias autour de la roseraie jouent le rôle de brise-vent.	Protection contre l'érosion en restaurant les rigoles et en reprofilant les chemins. Planifier un programme de replantation et de rajeunissement du patrimoine végétal pour accroître la résilience.
	Processus biologiques	Pollinisation (roseraie, prairie fleurie dans la cour d'honneur du château de Charles de Lorraine), dispersion des graines par les nombreux oiseaux, maintien des habitats (différents milieux), processus de décomposition (important dans le sous-bois et compost), fixation des sols (par les plantations) Présence d'oiseaux qui réduisent les populations d'insectes.	Passage du potager en culture bio, fleurissement des entrées assurant en même temps un aspect soigné à l'arrivée des visiteurs, plantation de haies avec arbustes mellifères pour remplacer certaines clôtures et éventuellement certaines haies de lauriers (à maintenir assez large pour éviter le franchissement). Créer des nichoirs pour favoriser certaines population d'oiseaux. Restaurer le rucher (fourni en même temps des St culturels de connaissance et d'inspiration).
	Climat	Régulation du climat local par séquestration des gaz à effet de serre , on estime qu'un arbre arrivé à maturité absorbe environ 167 kg de CO2 par an.	
Cultures	Environnement de la vie courante	Lieux de travail pour les jardiniers mais aussi le musée et la bibliothèque, lieu d'étude (des végétaux) jusqu'il y a peu avec l'école d'horticulture, activités quotidiennes de plein air à savoir la promenade.	Lieu de travail et de lieu de vie en réaffectant les anciennes écuries en espaces de co-working , programme de réinsertion professionnelle pour la gestion du potager ; envisager des chantiers école pour la restauration de certains éléments.
	Environnement pour les loisirs	Loisirs en plein air, essentiellement limités à la balade, parc ouvert à tous.	Maintien d'un arbre mort ou tronc comme espace de jeux pour les enfants (par exemple le vieux cèdre mort qui a aussi une valeur sentimentale auprès des visiteurs). Organiser des stages de photographie saisonniers (comme à Villers-la-Ville).
	Sources d'expériences et de connaissances	Observation de la nature notamment grâce à l'importante collection dendrologique, présence de panneaux informatifs. Etudes scientifiques, archéologiques et historiques.	Restauration des panneaux d'information existants, et installation de nouveaux panneaux près des éléments architecturaux, près des arbres remarquables (éventuellement leur fiche). Certains sous forme de quiz (deviner ce qu'était l'élément architectural, quelle est l'espèce végétal...).
	Sources d'inspiration et de valeurs	Valeurs patrimoniales (richesse de l'histoire du site, les rocailles, les fabriques, la stabulaire), sentimentales de par les habitants qui ont grandi avec le domaine, culturelles inreprésentatif de l'art des jardins anglais, collections du musée).	Accentuer les valeurs patrimoniales, sentimentales, symboliques et culturelles. Informer sur le projet thermal près de la fontaine par exemple, panneaux avec photographies anciennes, réinstaurer des ventes de fleurs (utilisation des semis) vente de plantes présentes dans le parc (comme aux jardins de Valloire).

## 6. Vision et objectifs :

**6.1. Direction à prendre pour les 24 prochaines années. Sont indiqués dans ce chapitre, les objectifs de gestion pour indiquer l'état de référence souhaité et la manière d'y arriver en tenant compte des services écosystémiques fournis et potentiels.**

A court terme (à l'échelle d'un ou deux ans), il est souhaité d'optimiser le temps consacré à certaines tâches. Ainsi, il est envisageable de supprimer les nombreuses haies de lauriers (tout ou en partie) qui sillonnent le parc. Elles n'ont pas de valeur historique et nécessite un travail conséquent afin de les contenir dans un gabarit acceptable. La sous-traitance de l'entretien de la roseraie\* pourrait être envisagée. Le pâturage d'autres zones telles que "le ravin", unité de gestion 2D (voire annexe 23) pourrait également réduire les tâches de tonte.

L'acquisition d'un cheval de trait est un exemple qui serait bénéfique pour Mariemont, y compris dans le cadre de services écosystémiques. Il peut participer au fauchage, au ramassage des poubelles, à la gestion des prairies en pâturage, à la production de fumier, à l'attraction touristique, au débardage de bois,... Tout en étant écologique et silencieux.

Il est souhaité dans un second temps (répartition des interventions sur une échelle de 10 ans), de restaurer les effets de surprise du parc paysager par des interventions ponctuelles de tailles et plantations principalement. Il est envisageable de profiter des tontes différenciées pour accentuer le relief et les vues. Ceci permettra de retrouver le caractère pittoresque du parc. A cette même fin, la restauration de certains éléments s'avère urgente. Il est indispensable de commencer à planifier des travaux de restauration en parallèle à une bonne information des visiteurs (avant, pendant et après travaux). Par exemple, il est intéressant de préserver la vue sur le rucher depuis le cours d'honneur du château de Charles de Lorraine en programmant une restauration de la fabrique (fig.22). Ou encore de considérer la vue sur la statue dite "le semeur" à l'entrée de la roseraie lors de l'entretien de "la clairière"(fig.23), unité de gestion 5A. (Voire annexe 23).



Les objectifs sont élaborés sur base de l'analyse des SE et de la grille critériée. Une grille « idéale » a été établie pour Mariemont avec quelques propositions de gestion. (Voire annexe 24)

Fig.22 : croquis de la vue sur le rucher depuis la cours d'honneur de l'ancien château de Charles de Lorraine, production personnelle.



Fig.23 : croquis de la vue sur la statue dite "le semeur" à depuis un banc de "la clairière", production personnelle.

**6.2. Implication de la communauté si elle est possible et souhaitable (Cela peut être aussi bien des associations que des bénévoles, que des clubs de sports, que des entreprises). Le cas échéant, il faudra spécifier l'objectif de la démarche : éducatif, économique ou social ainsi que le type d'engagement : bénévolat, partenariat ou autre.**

L'avenir du potager, l'entretien de la roseraie et la réaffectation de l'orangerie sont des opportunités de mettre en place une gestion participative. Établir un partenariat avec un pépiniériste/fleuriste qui vient vendre des fleurs par exemple tous les samedis.

L'entretien de la roseraie pourrait être partiellement réalisé par des personnes en réinsertion professionnelle ou une association d'handicapés. Il y a déjà des balades organisées pour les enfants souffrant d'un handicap mental. Les bienfaits du jardinage sur les problèmes de handicap mental ont été scientifiquement prouvés.

Pour l'orangerie, il est envisageable de louer le bâtiment pour des événements tels que des expositions (chapelle Notre Dame du marché à Jodoigne ou l'orangerie à Champs-sur-Marne) ; collaboration avec des restaurateur et jardiniers pour en faire un restaurant gastronomique directement en lien avec le potager (exemple sur le château Colbert, restaurant le Stofflet) ; reconversion en pépinière, commercialisant par exemple des plantes visibles dans la roseraie ou plus généralement dans le parc ou encore des orchidées en référence à l'histoire de Mariemont.

Le potager et les anciennes écuries pourrait accueillir une nouvelle école d'horticulture ; envisager la gestion du potager avec une association ou en lien avec le restaurant ; convertir les anciennes écuries en bureaux et espaces de co-working pour les habitants.

## 12. Conclusion

---

Témoins historiques des goûts, techniques et cultures passées, les jardins historiques font partie intégrante du patrimoine. En ces temps de pandémie, les confinements successifs ont encore rapproché le public de ce patrimoine unique. Cependant, comme en témoignent de nombreux acteurs (propriétaires, gestionnaires, visiteurs), leur entretien est l'unique garant de sa transmission à la génération future.

Le plan de gestion étant un outil évolutif et portant une dynamique temporelle à court, moyen et long terme est particulièrement adapté au patrimoine des jardins au vu de leur nature vivante et périssable. C'est un outil qui permet de programmer les travaux de restauration, de conservation et d'entretien en tenant compte des spécificités et des usages de chaque jardin.

L'intérêt de développer une base de référence commune réside dans le fait qu'il soit possible d'inclure des enjeux communs tels que les adaptations liées aux effets du dérèglement climatique ou la gestion du tourisme. Disposer d'une structure commune facilite également l'élaboration des documents et l'éventuelle comparaison de ceux-ci. Une cohérence au niveau national permettrait d'échanger plus aisément sur le sujet, de faciliter le partage d'expérience afin de tirer profit de méthodes de gestion approuvées ou au contraire, d'éviter de reproduire des erreurs passées. D'où l'intérêt de se rapprocher du système existant flamand.

Les trois thématiques peuvent être traitées à la fois de manière générale et locale. Des opérations de sensibilisation telles que des expositions autour de l'art des jardins, des journées découvertes des métiers liés aux jardins ou encore des articles développant le potentiel écologique et les services écosystémiques présents dans les jardins historiques. A l'échelle du jardin, une connaissance historique, écologique et d'usage approfondie du jardin est nécessaire pour élaborer des directives propres aux besoins locaux. La grille critériée pourrait être complétée au regard d'autres thématiques que les trois étudiées pour ce travail. Ainsi, cette grille pourrait servir de vérification de la pertinence des objectifs énoncés.

L'approche des services écosystémiques proposés permet à la fois de tenir compte des nouveaux usages et enjeux auxquels font face les jardins. Cette approche permet d'évaluer le jardin comme un cadre de vie et de loisir, comme une source de connaissance et d'inspiration mais aussi de tenir compte de son pouvoir de régulation. Ceci est indispensable dans le contexte d'urgence climatique actuel. En effet, le Conseil a adopté la loi européenne sur le climat ce

---

<sup>185</sup> Rédaction Santé log, « HANDICAP MENTAL: Les bienfaits démontrés du jardinage - HortTechnology », Santé blog, 20 décembre 2011, <https://blog.santelog.com/2011/12/20/handicap-mental-les-bienfaits-demonstres-du-jardinage-horttechnology/>.

28 juin 2021<sup>186</sup>, fixant des objectifs climatiques contraignants comme la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990. A noter également le traité de Maastricht (1992), la création du réseau Natura 2000 ou très récemment le Pacte vert européen (juillet 2021). L'approche participative quant à elle semble plus difficile à mettre en place bien que cela reste sans aucun doute la meilleure façon d'impliquer et de sensibiliser les différents utilisateurs du parc et des jardins classés de Mariemont.

A Mariemont, deux des thématiques énoncées (écologie et tourisme) peuvent être largement développées par l'unique valorisation des SE (voire plus haut tab.4). Quant à la dimension participative, Mariemont s'y prête parfaitement de part la réaffectation nécessaire pour leur sauvegarde de l'orangerie, des anciennes écuries ainsi que le réaménagement du potager. Le fort sentiment d'attachement des habitants au parc de Mariemont pourrait aussi être un moteur de transition au niveau de la gestion.

Cette étude, bien que centrée sur un unique cas d'étude, montre que la prise en compte de ces trois thématiques peut garantir une gestion favorable et surtout durable aux parcs et jardins historiques.

## 13. Discussion et perspectives

---

### 13.1. DISCUSSION DES RÉSULTATS OBTENUS

La comparaison des méthodes et plans de gestion développés en Europe montre un intérêt grandissant pour les parcs et jardins historiques. Cet intérêt s'illustre notamment par la création d'asbl, le développement de financement et par le développement d'outils de gestion. La prise en compte de la dimension écologique et du patrimoine naturel apparaît de plus en plus dans les documents de gestion. Des actions plus ou moins importantes en faveur de la biodiversité, comme le maintien de bois mort ou le principe de tonte différenciée, deviennent des pratiques courantes dans les parcs et jardins historiques.

Sur base des évaluations au moyen de la grille critériée, les éléments pris en compte dans le plan de gestion sont la plupart du temps bien mis en œuvre. Lorsque ce n'est pas le cas, cela signifie souvent que les mesures prévues ne sont pas soutenables pour les gestionnaires en termes de charge de travail ou financièrement pour les propriétaires.

Dans la mise en place du plan de gestion, il est indispensable de penser à la faisabilité de celui-ci. La gestion doit être soutenable pour permettre l'aboutissement des mesures de gestion programmées. La gestion soutenable par les propriétaires et gestionnaires correspond à la gestion financièrement réaliste, dans le respect des capacités physiques et techniques du personnel d'entretien et tenant compte des aspects à la fois historiques, naturels et économiques du parc ou jardin.

La charge de travail pour Mariemont doit correspondre au budget et au travail de 11 jardiniers (chaque prestataire moins de 1888 h/an (8h/j, 5j/7 en retirant 20 jours de congé légaux et 10 jours fériés légaux). Les grosses restaurations doivent être étalées à long terme pour être réalisables. Nombreuses des directives proposées sont facilement réalisables et permettent de limiter d'autres coûts (comme bois de chauffage), confort de travail (cheval comme outil silencieux et augmente le bien-être), économie de temps (introduction d'auxiliaires limitant le temps des traitements préventifs et curatifs). Par ailleurs, aucune des mesures proposées ne nuit à l'intégrité, l'histoire et les valeurs patrimoniales du site.

Le recours à l'évaluation des services écosystémiques engendre des imprécisions. Comme le soulève Alexis Billon dans son TFE<sup>187</sup>, "certains services écosystémiques [...] font appel à des phénomènes biologiques complexes et parfois difficiles à évaluer et quantifier de manière précise".

---

<sup>186</sup> « Changement climatique: ce que fait l'UE », consulté le 9 août 2021, <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/climate-change/>.



## 13.2. DISCUSSION DE LA MÉTHODOLOGIE

Tout d'abord, la variation des définitions et objectifs de l'outil "Plan de gestion" dans les différents pays/régions, complique le choix des critères d'analyse. En fonction des objectifs poursuivis par les plans de gestion, un manque potentiel de données pourrait exister pour compléter la grille critériée. Ceci nuirait directement à la pertinence de l'évaluation.

Ensuite, l'inexistence d'une méthodologie de comparaison directement transposable à l'évaluation des plans de gestion en parcs et jardins historiques impose des adaptations. La grille critériée telle que présentée devrait donc être appliquée plus largement afin de vérifier sa pertinence.

Enfin, le parc historique de Mariemont est l'unique cas d'étude de ce travail. L'ensemble des résultats se fonde sur l'application unique des lignes directrices à ce parc. De ce fait, il ne permet pas de vérifier avec certitude la validité de la méthodologie appliquée. Une comparaison entre plusieurs cas d'étude aurait sans doute permis de mieux ajuster la structure proposée ou peut-être de la détailler davantage. Cependant, la comparaison précédente des différents plans de gestion a permis de prendre un certain recul.

## 13.3. LIMITES, DIFFICULTÉS ET APPORTS DE L'ÉTUDE

Le cas d'étude unique implique l'étude d'une typologie de jardin historique. La diversité de style ; l'histoire propre à chaque parc/jardin ; les différents contextes climatologiques, hydrologiques, pédologiques, etc. ; l'étendue plus ou moins importante et sa composition en termes de milieux distinguent fortement les parcs et jardins historiques les uns les autres. Appliquer les lignes directrices proposées à d'autres cas d'étude permettrait d'en vérifier la validité.

Le plan de gestion doit impérativement tenir compte du temps nécessaire et des coûts d'entretien. Cette dimension n'a pas été développée ici mais est pourtant

Le confinement imposé par la situation sanitaire a limité la vérification de terrain nécessaire à l'évaluation de "l'efficacité" des plans de gestion dans la grille critériée. Les informations fournies par les personnes ressources contiennent une part de subjectivité et rendent les résultats discutables.

La difficulté d'accès à certains plans de gestion et l'indisponibilité de certaines données ont compliqué la comparaison des documents. En Italie particulièrement, les inventaires, plans d'entretien, cartes historiques et autres documents contribuant à la gestion ne sont pas systématiquement numérisés ni regroupés dans une base de données. Par ailleurs, le manque quasiment général d'illustrations et de précision dans les méthodes de gestion énoncées rend difficile la bonne compréhension des actions mises en place. Le manque de données chiffrées complique également l'évaluation des résultats.

La lecture de documents dans des langues étrangères est une difficulté majeure rencontrée dans ce travail. D'une part, l'effort de traduction ralentit la progression de l'étude. D'autre part, certaines terminologies ne signifient pas exactement la même chose d'un pays à l'autre. L'exemple le plus marquant étant la définition même du plan de gestion.

L'ambition de cette étude était d'évaluer la gestion actuelle des parcs et jardins historiques et plus précisément les aspects écologiques, participatifs et touristiques. Au-delà des thématiques retenues, l'originalité de la recherche réside dans la comparaison des plans de gestion en parcs et jardins historiques déjà élaborés dans les différents pays/régions. Cette démarche est la première

---

<sup>187</sup> Alexis Billon, « L'approche des services écosystémiques appliquée aux parcs et jardins historiques. Cas du parc du Bois-Lombut à Gosselies (Charleroi) » (Gembloux Agro-Bio Tech, 2021), <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/11973>.

de la sorte et suscite l'intérêt de plusieurs propriétaires et gestionnaires. La méthodologie mise en place pour comparer les documents est donc également innovante. Ce large travail de recherche est une des contributions de l'étude à la connaissance de la gestion du patrimoine culturel et plus précisément, des parcs et jardins historiques.

Le paysagiste, de par sa connaissance pluridisciplinaire du paysage, est en mesure d'élaborer des plans de gestion tenant compte des spécificités patrimoniales, architecturales, culturelles, naturelles, climatiques, pédologiques, etc. La proposition des lignes directrices pour l'élaboration des plans de gestion en parcs et jardins historiques en Wallonie a pour ambition de servir de référence ou au moins de base de réflexion pour la réalisation future des plans de gestion.

Si cette étude devait continuer, la poursuite des échanges avec les personnes ressources permettrait d'accéder à d'autres plans de gestion notamment pour l'Italie et les Pays-bas et ainsi, compléter la comparaison largement initiée. D'autres cas d'étude permettraient de valider et/ou compléter les lignes directrices proposées. Deux autres cas d'étude pourraient être les jardins d'Annevoie et du domaine Solvay à la Hulpe en raison de l'intérêt des propriétaires et des gestionnaires pour le plan de gestion combiné aux études historiques déjà réalisées de ces jardins et parc historiques.

### Analyse SWOT du travail :

Tab.8 : Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de ce TFE. Production personnelle.

Strengths	Weaknesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Approche innovante</li> <li>● Etude approfondie</li> <li>● Approche internationale</li> <li>● Prise de risque importante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● barrière de la langue</li> <li>● Difficulté d'accès aux données</li> <li>● Peu de publication et peu d'innovation autour de la question</li> <li>● Limitation des déplacement (Covid-19)</li> </ul>
Opportunities	Threats
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Propriétaires demandeurs</li> <li>● Développement du plan de gestion en Europe en cours</li> <li>● Intérêt grandissant pour les jardins accentué par le Covid et les préoccupations climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Lenteur des procédures</li> <li>● Manque de budget</li> <li>● Manque de cohérence européenne</li> </ul>

## 14. Table des figures

### 14.1. FIGURES

**Fig.1** : Photographie du parc de Saint-Cloud prise le 31/07/2007

[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Parc\\_saint-cloud.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Parc_saint-cloud.jpg).

**Fig.2** : Photographie de Shuttleworth Swiss Garden <https://candidegardening.com/GB/places/3562ce007e4595e8ef798bd95b1fe036>

**Fig.3** : Deux photographies personnelles des jardins de Valloire prises le 2 août 2018.

**Fig.4** : Deux photographies personnelles des jardins de la villa Adriana le 25/06/2013 et de la villa d'Este le 8/07/2018.

**Fig.5** : Schéma d'intervention reprenant la programmation des coupes dans le temps, issu du plan de gestion de Champs-sur-Marne.

**Fig.6** : Photographie personnelle prise le 13 août 2020 à Champs-sur-Marne depuis la terrasse arrière du château.

**Fig.7** : Photographie prise le 16 mai 2017 par Laurent Gané à Compiègne depuis la façade arrière du château de Compiègne sur l'allée des Beaux-Monts.

**Fig.8** : Schéma d'intervention, mise en œuvre de la futaie jardinée par structure en bouquets, issu du plan de gestion.

**Fig.9** : Aquarelle du parc et des jardins de Fontainebleau en ligne sur le site "André Le Nôtre" accessible via la page <https://andrelenotre.com/le-notre-et-le-jardin-du-chateau-de-fontainebleau/>

**Fig.10** : Photographies personnelles du parc de Sceaux prises le 12 août 2020, la première derrière la façade du château et la seconde près de l'orangerie.

**Fig.11** : Photographie du parc de Bushy prise en janvier, par Bob Barnes Photography. Réf. : BBPI5965.

**Fig.12** : Photographie des jardins de Blenheim prise le 29 septembre 2014 par Vincent Ko Hon Chiu en ligne sur le lien [whc.unesco.org/fr/documents/136669](http://whc.unesco.org/fr/documents/136669), consulté le 10 juillet 2021.

**Fig.13** : Photographie intitulée "Le temple d'Eole dans le jardin boisé des Royal Botanic Gardens KEW", issue du livre Jardins de jardinier p.168.

**Fig.14** : Photographie des jardins du château de Schwetzingen en ligne sur le site SCHLOSS UND SCHLOSSGARTEN SCHWETZINGEN.

**Fig.15** : Vue aérienne "Luftbildaufnahme des Großen Gartens in Dresden" prise le 24 août 2011 par Patrick Ribeiro.

**Fig.16** : Photographie "Blumen im Großen Garten Dresden" prise le 15 mai 2011 par Eigenes Werk.

**Fig.17** : Photographies du jardin baroque et du parc paysager du Staatspark Karlsaue respectivement issue des sites [skyscanner.net](http://skyscanner.net) et [cityzapper.com](http://cityzapper.com).

**Fig.18** : Photographies du Citadelpark à Gand prises en août 2018 et juin 2017, en ligne sur le site [Tripadvisor](http://Tripadvisor).

**Fig.19** : Photographie de l'étang du parc municipal d'Anvers, victime des périodes de sécheresse, prise en août 2018 par Cnaan Liphshiz.

**Fig.20** : Photographie du parc du château de Heule prise le 7 août 2017 par Pascal Van Acker.

**Fig.21** : Schéma de la classification des services écosystémiques selon l'UICN.

**Fig.22** : Croquis de la vue sur le rucher depuis la cours d'honneur de l'ancien château de Charles de Lorraine, production personnelle.

**Fig.23** : Croquis de la vue sur la statue dite "le semeur" à depuis un banc de "la clairière", production personnelle.

### 14.2. TABLEAUX

Tab.1 : Grille critériée pour la comparaison des plans de gestion en parc et jardin historiques.

Tab.2 : Définitions et code couleur des critères d'évaluation.

Tab.3 : Avantages et inconvénients de la gestion en futaie jardinée repris dans le plan de gestion de Compiègne.

Tab.4 : Comparaison des méthodes de gestion entre les différents pays et régions, production personnelle.

Tab.5 : tableau des problèmes de gestion relevés au parc de Mariemont et suggestions pour y remédier, production personnelle.

Tab.6 : tableau des impacts du tourisme relevés au parc de Mariemont et suggestions pour y remédier, production personnelle.

Tab.7 : Classification des SE fournis et potentiels au parc de Mariemont, production personnelle inspirée du tableau de la classification wallonne des SE.

Tab.8 : Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de ce TFE. Production personnelle.

## 15. Bibliographie et Webographie

---

### 15.1. LIVRES

- Watkins John & Wright Tom (2007), *The Management & Maintenance of historic Parks, Gardens & Landscapes – the English heritage handbook*. Singapore : Frances Lincoln, 368p. EN COURS
- Macera Mirella & NARETTO Monica (2006), *Real Parco di Racconigi – Il sistema delle acque*, catalogo delle espositive da 21/09 al 15/12/2006, (Restauri al Castello e al Parco di Racconigi - quaderno2). Regione Piemonte : Fondazione CRT, 120p.
- Prévot Philippe (2016), *Histoire des jardins*. Paris : Ulmer, 320p.
- Giusti Maria Adriana (2004), *Restauro dei giardini – teorie e storia*. Firenze : Alinea editrice srl, 269p.
- Martella Marco (2018), *Que deviennent les jardins historiques ? Un état des lieux*. Milano : Silvana Editoriale, 224p.
- Batzhuber Josef ; Von Krosigk Klaus ; Fuhrmann Marlis ; Halfmann Jochen ; Kaupp Johanna ; Rothe Yoko (2003), *25 Jahre Gartendenkmalpflege in Klein-Glienicke – Ein wiederentdeckter garten Eden*. Berlin, 79p.
- Donnay Guy (1993), *Guide du parc et du musée*. Musée royal de Mariemont, 131p.
- Mairesse François ; Massar Natacha (2007), *Trésors de Mariemont – Collection Raoul Waroqué*. Musée royal de Mariemont, 183p.
- Bruwier Marie-Cécile ; Quairiaux Yves ; Baudouin Jean-Claude ; Docquier Gilles (2012), *Trésors de Mariemont – Collections dendrologiques*. Musée royal de Mariemont, 254p.
- Cox Madison ; collectif d'auteurs (2015), *Jardins de jardiniers*. Phaidon éditions, traduit de l'anglais en français 472p.
- Stiftung Preußische Schlösser und Gärten Berlin-Brandenburg (2014), *Historic Gardens and Climate Change - Recommendations for preservation*. Potsdam : Leipzig, 367p.

### 15.2. PUBLICATIONS

- De Harlez de Deulin Nathalie (2001), *Copie du Bulletin de la commission royale des monuments, sites et fouilles – tome 17*. Page 149 à 161.
- Arbeitsmaterialien zur Denkmalpflege in Brandenburg Nr.2 *Anforderungen an eine Dokumentation in der Gartendenkmalpflege* (2005). Germany : Michael Imhof Verlag, 24p.
- Berichte zu Forschung und Praxis der Denkmalpflege in Deutschland Nr. 8 *Alleen – Gegenstand der Denkmalpflege* (2000) et Nr.11 "Historische Gärten – Eine Standortbestimmung" (2003).
- Desmet, Frédérique, *Requalification de l'Arrêté de classement du domaine de Mariemont*.
- Baudouin Jean-Claude ; Docquier Gilles (2005). *Brochure du ministère de la Région Wallonne, Inventaire dendrologique -2005- Le parc de Mariemont* 204p.
- Donnay Guy ; Cession-Loupe Jacqueline ; Evrard-Derriks Claire ; Jottrand Mireille ; Noppe Catherine (1980), *Les cahiers de Mariemont*, Volume 10/11 – 1979-1980. Musée royal de Mariemont, 128p.
- Docquier Gilles ; Federinov Bertrand (2008), *Acte du colloque tenu au Musée royal de Mariemont les 11 et 12 novembre 2005, Marie de hongrie – politique et culture sous la Renaissance aux Pays-Bas*. Musée royal de Mariemont, 188p.
- Platiau René (2003), *L'Orchidée à Mariemont*. Musée royal de Mariemont, 137p.
- Quairiaux Yves ; Platiau, René ; Bouilliez André (2005). *Mariemont côté jardins*. Musée royal de Mariemont, 148p.
- Cosemans, Margot (2019) *Richtlijn voor de opmaak van een beheersplan*. Agentschap Onroerend Erfgoed, 10p.
- Bouciala Olivier ; Martella Marco (2012), *Parc de Sceaux – plan de gestion 2012-2016 Synthèse*. Hauts-de-Seine, 57p.
- Bouciala Olivier ; Marchand Anne (2018), *Parc de Sceaux – plan de gestion 2012-2021 Synthèse*. Hauts-de-Seine, 95p.
- Janssens Paul (2011), *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, tome 89, fascicule 1, article *Entre ville et campagne. Les résidences des élites belges à la Belle Époque*, de la page 375 à 390.
- Ministère de la Culture et de la Communication (2008), *Plan de gestion du domaine national de Champs-sur-Marne*, 202p.



- ONF, (2017), *Plan de gestion du domaine national du château de Fontainebleau (parc et jardins)*, 400p.
- Ministère de la Culture et de la Communication, (2009), *Plan de gestion du domaine national de Compiègne*, 182p.

### 15.3. MÉMOIRES ÉTUDIANTS

- Billon, Alexis. « L'approche des services écosystémiques appliquée aux parcs et jardins historiques. Cas du parc du Bois-Lombut à Gosselies (Charleroi) ». Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT), 2021. Disponible en ligne sur la plate-forme Mathéo via le lien <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/11973>.
- Keilbach, Martina. « Die Bedeutung von Parkpflegewerk in der Praxis - Vergleichende Analyse und Bewertung der Parkpflegewerke für den Schlossgarten Schwetzingen und den Staatspark Karlsruhe Kassel sowie der Nutzungskonzeption für den Großen Garten Dresden ». Universität Kassel, 2009.

### 15.4. COURS

- De Harlez de Deulin, Nathalie. « Syllabus du cours de Patrimoine et paysage, 1<sup>ère</sup> partie : Conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier », 2019.
- Richaud, Laurent. « Cours de technique du paysage, 2<sup>ème</sup> partie : Plan de gestion des espaces », 2020.

### 15.5. SITES WEB

- English Heritage. « À propos de nous | Patrimoine anglais ». Consulté le 6 juillet 2021. <https://www.english-heritage.org.uk/about-us/>.
- « Aalter - Kasteeldomein van Poeke (Aangepast 20 januari 2017) | Plannen | Onroerend Erfgoed ». Consulté le 4 juillet 2021. <https://plannen.onroerenderfgoed.be/plannen/2>.
- National Garden Scheme. « About us ». Consulté le 8 juillet 2021. <https://ngs.org.uk/who-we-are/who-we-are-and-what-we-do/>.
- « Beheersplan ZEN | Eigenaars | Onroerend Erfgoed ». Consulté le 5 juillet 2021. <https://www.onroerenderfgoed.be/een-erkenning-als-zen-erfgoed>.
- « CPJF ». Consulté le 10 juillet 2021. <https://www.parcsetjardins.fr/>.
- Deutsches Nationalkomitee für Denkmalschutz. « Das Initiativbündnis Historische Gärten im Klimawandel ». Consulté le 4 juillet 2021. <https://www.dnk.de/fokus/das-initiativbuendnis-historische-gaerten-im-klimawandel/>.
- « Demeures Historiques et Jardins – S'engager pour la défense du patrimoine ». Consulté le 10 juillet 2021. <https://www.dhj-hwt.be/>.
- Jardins de France. « Des labels qui distinguent les bonnes pratiques ». Consulté le 5 février 2021. <https://www.jardinsdefrance.org/des-labels-qui-distinguent-les-bonnes-pratiques/>.
- Deutsche Stiftung Denkmalschutz. « Deutsche Stiftung Denkmalschutz ». Consulté le 18 juillet 2021. <https://www.denkmalschutz.de/aktuelles.html>.
- Di Paolo, Andrea. « Parchi e giardini di interesse storico », 3 septembre 2018. <https://www.prontoprofessionista.it/articoli/parchi-e-giardini-di-interesse-storico-agronomi-forestali-zoonomi-biotecnologi-dottori-agronomi-dott-andrea-di-paolo-agronomo-studio-di-progettazione-e-consulenza-ambientale-e-paesaggistica-tecnico-agraria-e-verde-modena-modena-emilia-romagna.html>.
- Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt région Grand Est. « Loi LABBÉ », 9 juillet 2021. <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Loi-LABBE,463>.
- Director General of the Prussian Palaces and Gardens foundation Berlin-Brandenburg
- Société naturelle d'horticulture de France « Le concours Jardiner Autrement 2020, « Faites part de vos pratiques ». Jardiner Autrement (blog). Consulté le 7 mai 2021. <https://www.jardiner-autrement.fr/concours-jardiner-autrement/>.
- National Trust. « Fascinating facts and figures ». Consulté le 6 juillet 2021. <https://www.nationaltrust.org.uk/lists/fascinating-facts-and-figures>.
- « Forfaits | Immobilier ». Consulté le 9 juillet 2021. <https://plannen.onroerenderfgoed.be/>.

- « Conservation Management Plans ». Parks & Gardens. Consulté le 9 juillet 2021. <https://www.parksandgardens.org/conservation/conservation-management-plans>.
- « Gestion environnementale - Domaine départemental de SCEAUX ». Consulté le 10 février 2021. <https://domaine-de-sceaux.hauts-de-seine.fr/le-domaine/patrimoine-bati/gestion-environnementale>.
- Openbaar groen. « Green Flag Award voor zes parken in provincie Antwerpen ». Consulté le 15 juillet 2021. <https://www.openbaargroen.be/nieuws/green-flag-award-voor-zes-parken-provincie-antwerpen>.
- « Guide de planification de la conservation | Le Fonds du patrimoine de la loterie nationale ». Consulté le 10 juillet 2021. <https://www.heritagefund.org.uk/good-practice-guidance/conservation-planning-guidance>.
- « Historische tuinen en parken ». Consulté le 9 août 2021. <https://inventaris.onroerendergoed.be/themas/146>.
- South West Londoner. « How London's deer herds have suffered from the explosion in park visitors during lockdown », 9 mars 2021. <https://www.swlondoner.co.uk/news/09032021-how-londons-deer-herds-have-suffered-from-the-explosion-in-park-visitors-during-lockdown/>.
- « Il censimento parchi e giardini | APGI ». Consulté le 13 juillet 2021. <https://www.apgi.it/il-censimento-parchi-e-giardini/>.
- « Il Parco Più Bello ». Consulté le 22 juillet 2021. <http://www.ilparcopiubello.it/>.
- « Inventaires et Archives des parcs et jardins de France ». Consulté le 8 juillet 2021. <http://europeangardens.eu/inventories/fr/>.
- « Jardinsouverts.be - Jardins ouverts de Belgique a.s.b.l. » Consulté le 8 juillet 2021. <https://www.jardinsouverts.be/>.
- « Kasteeldomein van Heule ». Consulté le 18 juillet 2021. <https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/60709>.
- « La protection du patrimoine monumental français : un état des lieux ». Consulté le 6 juillet 2021. <https://www.vie-publique.fr/eclairage/273873-la-protection-du-patrimoine-monumental-francais-un-etat-des-lieux>.
- « Label EcoJardin ». Consulté le 5 février 2021. <http://www.vedura.fr/guide/ecolabel/ecojardin>.
- « Label EVE Espace Végétal Ecologique ». Consulté le 15 juillet 2021. <http://www.vedura.fr/guide/ecolabel/eve-espaces-vegetal-ecologique>.
- « Label « Jardin remarquable » ». Consulté le 15 juillet 2021. <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Jardin-remarquable>.
- Parcs et Jardins de Wallonie. « Label remarquable en Wallonie », 2021. <https://www.pajawa.be/fr/apprendre/label-remarquable>.
- « Le projet Wal-ES-Les services écosystémiques en Wallonie ». Consulté le 17 juillet 2021. <http://www.wal-es.be/fr/le-projet-wal-es.html?IDC=5734>.
- Levi, Riccardo. « Un atlante per i giardini del Piemonte ». Giornale dell'Architettura (blog), 17 mai 2017. <https://ilgiornaledellarchitettura.com/2017/05/17/un-atlante-per-i-giardini-del-piemonte/>.
- Liphshiz, Par Cnaan. « La sécheresse en Belgique met en suspens une tradition chérie de Rosh HaShana ». Consulté le 18 juillet 2021. <https://fr.timesofisrael.com/la-secheresse-en-belgique-met-en-suspens-une-tradition-cherie-de-rosh-hashana/>.
- Rédaction Santé. « HANDICAP MENTAL: Les bienfaits démontrés du jardinage - HortTechnology ». Santé blog, 20 décembre 2011. <https://blog.santelog.com/2011/12/20/handicap-mental-les-bienfaits-demontres-du-jardinage-horttechnology/>.
- « Management and maintenance plan guidance for landscapes, parks and gardens | The National Lottery Heritage Fund ». Consulté le 6 juillet 2021. <https://www.heritagefund.org.uk/good-practice-guidance/management-and-maintenance-plan-guidance-landscapes-parks-and-gardens>.
- Marchetti, Simona, et Marta Orrei. « La gestione dei Siti Unesco di Villa Adriana e di Villa D'Este », 2011. <http://www.aedon.mulino.it/archivio/2011/1/marchetti.htm>.
- « Mérimée : une base de données du patrimoine monumental français de la Préhistoire à nos jours ». Consulté le 10 juillet 2021. <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Bases-de-donnees/Fiches-bases-de-donnees/Merimee-une-base-de-donnees-du-patrimoine-monumental-francais-de-la-Prehistoire-a-nos-jours>.
- Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap. « Kaart groen erfgoed - Bronnen en kaarten - Rijksdienst voor het Cultureel Erfgoed ». Onderwerp. Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap, 29 octobre 2018. <https://www.cultureelerfgoed.nl/onderwerpen/bronnen-en-kaarten/overzicht/kaart-groen-erfgoed>.

- « Over ons - Rijksdienst voor het Cultureel Erfgoed ». Webpagina. Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap, 20 septembre 2018. <https://www.cultureelerfgoed.nl/over-ons>.
- « Mower History | The Old Lawnmower Club ». Consulté le 6 juillet 2021. <http://www.oldlawnmowerclub.co.uk/mowinfo/mowhist.htm>.
- National Trust. « Our history: 1884-present », s. d. <https://www.nationaltrust.org.uk/features/our-history-1884-present>.
- « Over de Stichting ERM - Groen Erfgoed ». Consulté le 19 juillet 2021. [https://www.groenerfgoedzorg.nl/over\\_de\\_erm](https://www.groenerfgoedzorg.nl/over_de_erm).
- « Over het Gilde van Tuinbazen », 10 août 2017. <https://gildevantuinbazen.nl/over-het-gilde-van-tuinbazen/>.
- Coordinamento Nazionale Alberi e Paesaggio onlus. « Parchi e giardini storici. Tutela, conservazione e valorizzazione », 5 août 2018. <http://www.conalpa.it/giardini-storici-tutela-conservazione-e-valorizzazione/>.
- Parcs et Jardins de Wallonie. « Parcs et Jardins de Wallonie | PaJaWa.be ». Consulté le 5 février 2021. <https://www.pajawa.be/fr/accueil>.
- Parks & Gardens. « Conservation Management Plans ». Parks & Gardens, 2020. <https://www.parksandgardens.org/conservation/conservation-management-plans>.
- « Planvorming - Groen Erfgoed ». Consulté le 8 juillet 2021. <https://www.groenerfgoedzorg.nl/aanpak/planvorming>.
- « Portale Territorio - Giardini storici e parchi urbani in provincia di Modena | Editoria e News | Pubblicazioni ». Consulté le 30 juillet 2021. <http://www.territorio.provincia.modena.it/page.asp?IDCategoria=125&IDSezione=2781&ID=70795>.
- Fondation Wallonne pour la Conservation des Habitats. « Prix Baillet Latour ». Consulté le 17 juillet 2021. <https://fwch.be/prix-baillet-latour/>.
- « Prix Baillet Latour 1996-2012 ». Consulté le 17 juillet 2021. [https://conservation-des-habitats.be/documents/BROCHURE%20FONDATION\\_3.p](https://conservation-des-habitats.be/documents/BROCHURE%20FONDATION_3.p)
- Fondation Signature. « Prix de l'Art du Jardin ». Consulté le 15 juillet 2021. <https://www.fondation-signature.org/prix-art-du-jardin>.
- ReGiS. « ReGiS ». ReGiS - Rete dei Giardini Storici (blog). Consulté le 13 juillet 2021. <http://www.retegiardinistorici.com/regist/>.
- « Registered Parks & Gardens | Historic England ». Consulté le 8 juillet 2021. <https://historicengland.org.uk/listing/what-is-designation/registered-parks-and-gardens/>.
- Centre des monuments nationaux. « Rendez-vous aux jardins ». Consulté le 10 juillet 2021. <http://www.chateau-champs-sur-marne.fr/Actualites/Rendez-vous-aux-jardins5>.
- « Richtlijnen groen erfgoed - Groen Erfgoed ». Consulté le 19 juillet 2021. <https://www.groenerfgoedzorg.nl/richtlijnen/richtlijnen-groen-erfgoed?fbclid=IwAR0DRBsb5PygQkyPihtezTOsdQhPuMj-buIXiSZdRCPqhwZmiO6Nws1q0UZg>.
- « Schloss und Schlossgarten Schwetzingen: Staatliche Schlösser und Gärten Baden-Württemberg ». Consulté le 18 juillet 2021. <https://www.schloss-schwetzingen.de/start>.
- « sKBL ». Consulté le 22 juillet 2021. <https://www.skbl.nl>.
- SNHF, La. « Prix Bonpland ». Société Nationale d'Horticulture de France (blog), 28 juillet 2015. <https://www.snhf.org/prix-bonpland/>.
- « Start: Deutsche Gesellschaft für Gartenkunst und Landschaftskultur e.V. » Consulté le 7 juillet 2021. <https://www.dgggl.org/>.
- « Wildlife Estates ». Consulté le 5 février 2021. <http://www.wildlife-estates.eu/>.
- The Gardens Trust. « The Gardens Trust ». Consulté le 10 juillet 2021. <https://thegardenstrust.org/about-us/>.
- UNESCO Centre du patrimoine. « Palais de Blenheim ». UNESCO Centre du patrimoine mondial. Consulté le 13 juillet 2021. <https://whc.unesco.org/fr/list/425/>.
- « What is the Green Flag Award ». Consulté le 4 juillet 2021. <https://www.greenflagaward.org/about-us/>.

## 15.6. DOCUMENTS

- Bossaert, Buro, et Tuin-en Landschapsarchitecten Bvfl. « Beheerplan Kasteelpark van Heule », Consulté le 28 juin 2021. <https://plannen.onroendererfgoed.be/plannen/515/bestanden/2820>.
- « Richtlijn voor de opmaak van een beheersplan ». Consulté le 22 mars 2021. [https://www.onroendererfgoed.be/sites/default/files/2020-10/OE\\_richtlijn\\_29092020.pdf](https://www.onroendererfgoed.be/sites/default/files/2020-10/OE_richtlijn_29092020.pdf)

- Deutsches Nationalkomitee für Denkmalschutz. « Das Initiativbündnis Historische Gärten im Klimawandel ». Consulté le 4 juillet 2021. <https://www.dnk.de/fokus/das-initiativbuendnis-historische-gaerten-im-klimawandel/>
- Département Hauts de Seine « DPPE\_PG\_Sceaux\_2017\_.pdf ». Consulté le 1 août 2021. [https://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/user\\_upload/Mon\\_departement/01\\_Missions\\_et\\_actions/01.5\\_Gestion\\_environnementale/DPPE\\_PG\\_Sceaux\\_2017\\_light\\_.pdf](https://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/user_upload/Mon_departement/01_Missions_et_actions/01.5_Gestion_environnementale/DPPE_PG_Sceaux_2017_light_.pdf)
- « Evaluation du plan de gestion I 2014-2018 - réserve naturelle nationale ». Consulté le 31 juillet 2021. <https://www.pnr-queyras.fr/ecmedias/2018/11/Rapport-Evaluation-PGI-Ristolas-Mont-Viso4.pdf>.
- « Fiche pratique : Le plan de gestion jardin ». Consulté le 4 juillet 2021. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Monuments-Sites/Ressources/Les-fiches-pratiques/Fiche-pratique-Le-plan-de-gestion-jardin>.
- « Fiche pratique : Les jardins protégés au titre des monuments historiques et des autres législations ». Consulté le 6 juillet 2021. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Monuments-Sites/Ressources/Les-fiches-pratiques/Fiche-pratique-Les-jardins-proteges-au-titre-des-monuments-historiques-et-des-autres-legislations>.
- « gestion différenciée -Parc de Sceaux ». Consulté le 17 juillet 2021. <http://www.ville-antony.fr/images/Espace-very/gestion-Parc.pdf>.
- « Linee guida per la redazione di un Regolamento edilizio tipo ». Consulté le 13 juillet 2021. [http://www.provincia.rm.it/regolamentoedilizio/allegati/tecniche/parchi\\_giardini\\_publici.html](http://www.provincia.rm.it/regolamentoedilizio/allegati/tecniche/parchi_giardini_publici.html).
- ICOMOS-IFLA. « Charte de Florence », 1981. Consulté le 16 août 2020. <http://www.inp.nrrt.tn/Convention/Html/icomos%20chartes%20.htm#L2>.
- « Richtlijnen tuinhistorisch onderzoek ». Consulté le 19 juillet 2021. [https://www.stichtingerm.nl/doc/Tuinhistorisch%20onderzoek%20richtlijnen\\_kunsthgroen.pdf](https://www.stichtingerm.nl/doc/Tuinhistorisch%20onderzoek%20richtlijnen_kunsthgroen.pdf).
- « sche\_ma\_directeur\_janv\_2015\_chateau\_fontainebleau\_dos\_presse\_bd.pdf ». Consulté le 5 juillet 2021. [http://www.oppic.fr/IMG/pdf/sche\\_ma\\_directeur\\_janv\\_2015\\_chateau\\_fontainebleau\\_dos\\_presse\\_bd.pdf](http://www.oppic.fr/IMG/pdf/sche_ma_directeur_janv_2015_chateau_fontainebleau_dos_presse_bd.pdf).
- The Royal Parks, « Bushy Park Management Plan 2014-2024 », 235p. En ligne via le lien [https://www.royalparks.org.uk/\\_\\_data/assets/pdf\\_file/0003/41763/bushy-park-management-plan.pdf](https://www.royalparks.org.uk/__data/assets/pdf_file/0003/41763/bushy-park-management-plan.pdf)
- « Beheersplan Citadelpark Gent ». Consulté le 12 juillet 2021. <https://plannen.onroerendergoed.be/plannen/918/bestanden/5562>
- « Beheersplan Stadspark Antwerpen ». Consulté le 13 juillet 2021. <https://plannen.onroerendergoed.be/plannen/626/bestanden/3609>
- « Royal Botanic Gardens Kew, World Heritage Site Management Plan 2020-2025 ». Consulté le 20 juillet 2021. [https://www.kew.org/sites/default/files/2021-01/13352%20World%20Heritage%20Site%20Management%20Plan%20%2812293%29\\_ISD\\_AC.pdf](https://www.kew.org/sites/default/files/2021-01/13352%20World%20Heritage%20Site%20Management%20Plan%20%2812293%29_ISD_AC.pdf)
- « Blenheim Palace World Heritage Site Revisited Management Plan 2017 ». Consulté le 25 juillet 2021. <https://www.blenheim.org/assets/files/images/downloads/blenheim/Blenheim-UNESCO-Management-Plan-2017.pdf>

## 15.7. VIDÉOS

- Brico Stuff. *Jardins d'ici et d'ailleurs - Parc du Château de Blenheim - Oxford - Royaume Uni*. Consulté le 13 juillet 2021. <https://www.youtube.com/watch?v=UCIYW7enW8g>.
- Cité de l'architecture et du patrimoine - Pierre André Lablaude. *La restauration des jardins historiques en Europe, théories et pratiques*. Consulté le 5 septembre 2020. <https://www.youtube.com/watch?v=tS8ORXII8WM>.

## 15.8. COLLOQUES ET CONFÉRENCES

- Les Amis du Potager du Roi et le Walled Kitchen Gardens Network, du 15 octobre 2020 au 8 avril 2021, « Colloque européen sur la conservation des jardins potagers et fruitiers historiques », conférences en ligne, organisée depuis Chambord.
- Thomas Mouzard, Emmanuelle Héran, Agnès du Vachat, Cécile Modanese, Françoise Dubost, Dominique Daviot, François-Xavier Delbouis, Olivier de Lorgeril et Jean-Philippe Teyssier, 10 février 2021, « Journée d'étude - Rendez-vous aux jardins, la transmission des savoirs », diffusé en ligne en direct de l'auditorium Colbert.
- Emmanuel d'Hennezel, 10 octobre 2020 « Visite guidée des jardins d'Annevoie ».



# 16. Annexes

## 16.1. GLOSSAIRE

Les définitions ci-dessous sont issues du glossaire de Marie-Hélène Bénetière intitulé "Jardin : vocabulaire typologique et technique" qui a servi de référence.

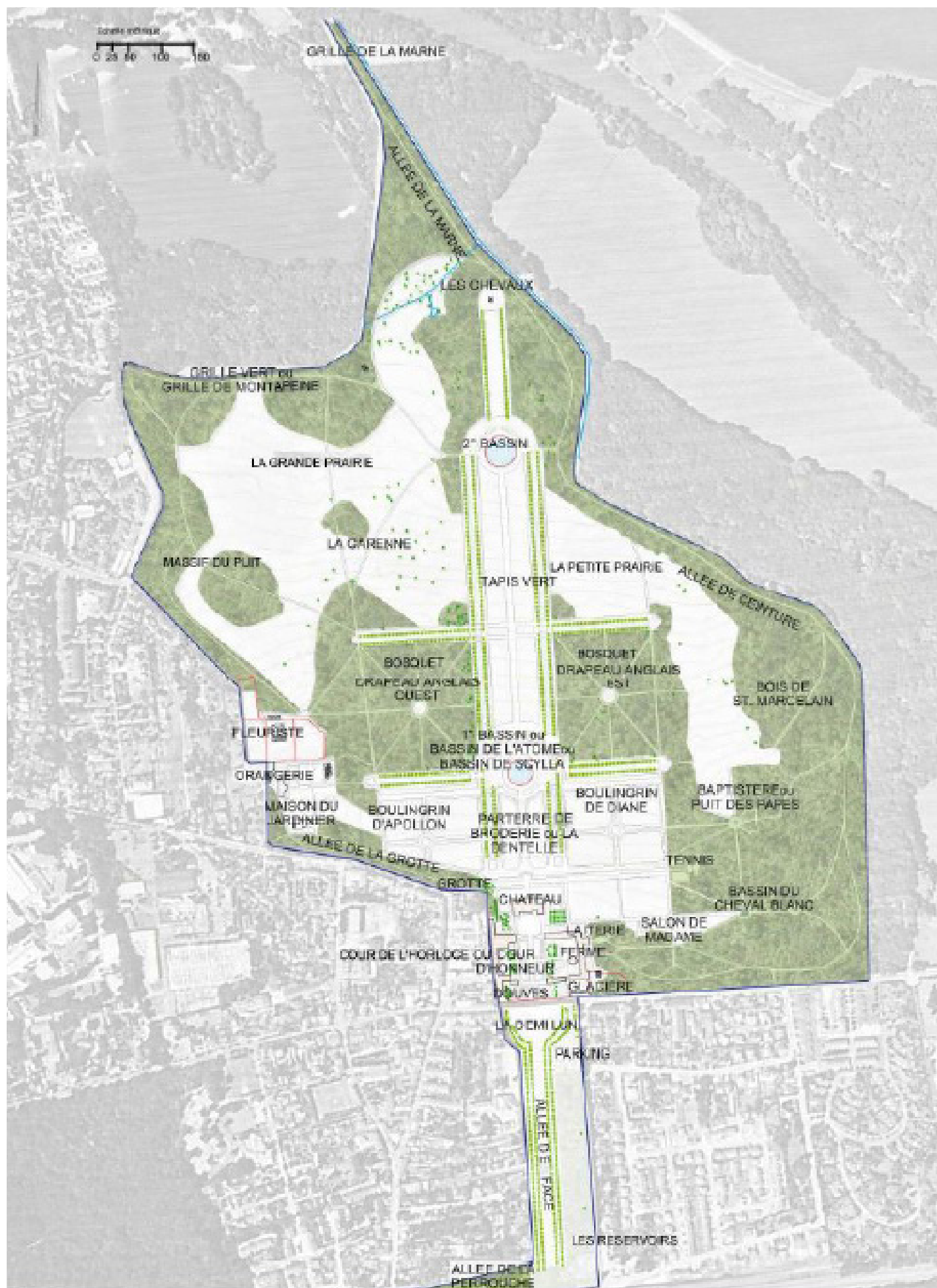
- **Adventice** : Il s'agit d'une catégorie de végétal naturalisé. Soit un végétal appartenant à une espèce introduite par l'homme et qui, acclimaté de façon durable, croît et se reproduit naturellement sans intervention humaine. D'un point de vue botanique, une plante adventice est une nouvelle espèce dans la flore spontanée d'une région, dans la pratique c'est une mauvaise herbe dans une culture.
- **Allée** : Chemin de jardin au tracé quelconque, dont la largeur est supérieure à 2 mètres. Une ou plusieurs allées principales s'opposent aux allées secondaires, de moindre largeur.
- **Binage** : Ameublissement de la partie supérieure de la couche arable à une profondeur d'environ 6 à 8 centimètres, afin de réduire l'évaporation de l'eau contenue dans la terre ou de faciliter la pénétration de l'eau dans un sol dont la surface est rendue imperméable par la sécheresse. Il s'effectue à l'aide d'instruments divers en particulier la binette, la pioche, la griffe et la bineuse.
- **Bosquet** : Couvert de petite dimension comprenant une ou plusieurs pièces découvertes et constituant un ensemble boisé homogène, dont les arbres sont renouvelés avant d'atteindre le stade de la haute futaie.
- **Drève** : Terme surtout en usage dans le nord de la France et en Belgique. Assimilable à l'avenue de jardin. Soit une voie privée carrossable, longue et large, souvent bordée d'arbres en d'alignement, précédant l'entrée d'un jardin point elle est parfois flanqué de contre-allées est couverte d'une voûte de verdure. L'avenue présente en général un tracé rectiligne ; dans le cas contraire, son tracé et préciser : avenue curviligne, avenue sinueuse, etc.
- **Espace vert** : Espace public urbain planté de végétaux, sans clôture et de forme indéterminée, destiné aux loisirs.
- **Exotique (végétal exotique)** : Végétale appartenant à une espèce étrangère au pays ou à la région, introduit par l'homme, et qui ne peut croître naturellement dans le climat local.
- **Fabrique de jardin** : Petite construction de jardin comportant un espace intérieur, servant de ponctuation à la promenade en ménageant des vues et en offrant au promeneur un lieu de repos à l'abri des intempéries. Édifié dans les matériaux les plus divers et faisant parfois appel au végétal vivant ou au matériau synthétique, les fabriques empruntent leurs décors à l'architecture de différentes époques ou parties du monde, ou illustrent les thèmes philosophiques, littéraires ou religieux.
  - **Fabrique en belvédère** : Fabrique située sur un point élevé virgule pour ménager des vues sur le jardin ou le paysage environnant point la fabrique en belvédère peut revêtir différentes formes : kiosque en belvédère, pavillons en belvédère, tour en belvédère, minarets en belvédère.
- **Fauchage** : Opération consistant à couper l'herbe des prairies, des pelouses ou de toute surface recouverte de gazon dont la hauteur ou la rusticité est trop importante pour que l'on puisse procéder à une tonte point le fauchage est effectué à l'aide d'une faux, d'une faucille, ou d'une faucheuse mécanique.
- **Futaie** : Couvert constitué de feuillus ou de résineux obtenu par reproduction sexuée, provenant généralement du développement de semis et qui présente un fût long et dégagé.
  - **Futaie irrégulière** : Futaie qui comporte sur une même parcelle des arbres forestiers d'âges variés.
  - **Futaie jardinée** : Futaie irrégulière présentant un mélange équilibré d'arbres de tout âge et dans laquelle les arbres forestiers sont groupés par bosquet au pied par pied et les ramures étagées dans l'espace. Les arbres sont récoltés en fonction de leur diamètre et non de leur âge. Ce traitement peut s'appliquer à tous les couverts de jardin.
- **Grotte** : Fabrique dont l'espace intérieur est orné de céramique, de rocaille, de pétrification, de congélation ou de stalactites auxquels sont généralement associés des jeux d'eau. La grotte en rocaille virgule au revêtement formé de petits cailloux ou de coquillages virgule peut être insérée dans un pavillon ou sous une terrasse.

- **Hersage** : Ameublissement superficiel accompagné de la rupture des modes de terre et de légalisation d'un sol virgule à l'aide d'une herse, instrument composé d'un châssis muni de dents que l'on traîne sur le sol. Le hersage est aussi utilisé pour enfouir les semences et pour rassembler les mauvaises herbes arachides. Après le hersage, le sol présente de fins scions réguliers et peu profonds.
- **Indigène** (végétal indigène) : Végétal poussant spontanément dans un pays ou une région virgule à l'opposé d'un végétal exotique.
- **Jardin** : Espace organisé, généralement clos, indépendant ou associé à un édifice, comportant des végétaux d'utilité ou d'agrément cultivés en pleine terre ou hors sol. Créé à partir d'une modification plus ou moins profonde du site naturel, le jardin, qui répond à des fonctions d'utilité ou d'agrément, sera caractérisé par son tracé, son relief, sa couverture végétale et son traitement de l'eau. L'architecture et la sculpture, fréquemment associées à sa décoration virgule il joue parfois un rôle considérable.
- **Jardin d'agrément** : Jardin dans lequel les végétaux sont cultivés dans un but esthétique et comportant des aménagements spécifiques pour la promenade ou le repos.
- **Jardin botanique** : Jardin d'intérêt scientifique, généralement public, présentant une couverture végétale composée en principe d'espèces indigènes ou étrangères, destinée à l'étude et à la collection virgule à la diffusion des espèces et à l'échange des graines, plans, boutures ou greffons.
- **Jardin d'hiver** : Jardin d'agrément en sert généralement associé à une demeure.
  - **Jardin potager-fruitier** : Jardin d'utilité où partie d'un jardin consacré à la culture de plantes potagères. Le jardin potager fruitier comporte quelques arbres fruitiers de basse-tige ou de demi-tige de forme libre ou palissées.
  - **Jardin public** : Jardin d'agrément urbain appartenant, en général, à une collectivité locale est conçu pour le délasserment de la population qui peut y pratiquer des sports ou des jeux (voire aménagement ludique et sportif). Il possède le plus souvent un mobilier spécifique et s'accompagne fréquemment d'un jardin d'enfants équipés de jeux.
  - **Jardin régulier** : Jardin comportant un ou plusieurs axes de composition et de symétrie ainsi que des parties constituantes traitées en surface ou en volume selon les formes géométriques simples. Le jardin à la française est un jardin régulier composé de couverts et de découverts, issu d'une composition géométrique et spatiale dans laquelle les effets de la perspective jouent un rôle important.
  - **Jardin zoologique** : Jardin d'agrément généralement public, destiné à la collection des animaux virgules pour l'étude et la curiosité. Il contient des abris pour animaux.
- **Orangerie** : Serre froide de grandes dimensions destinée à la protection en période hivernale de végétaux non rustiques, de grande taille et hors sol, et qui participe à l'ornementation du jardin. L'orangerie se caractérise par un gros œuvre en maçonnerie, par un éclairage latéral, au sud ou à l'est virgule au moyen de grandes fenêtres à châssis mobile par sa hauteur qui est généralement d'une fois et demie la hauteur des fenêtres, et par son sol, en terre battue, qui est surélevée pour faciliter le drainage. Divers systèmes de chauffage d'appoint peuvent permettre à la température de demeurer entre 0 et 8 degrés ou de réduire l'humidité. Des couches et des paillasons sont parfois utilisés en complément.
- **Parc** : Grand jardin présentant un important couvert. En principe, le parc est ceint d'une clôture (parc fermé) ; au contraire, il peut être appelé parc ouvert. Il se distingue aussi du jardin par l'absence de fleurs. Privé au public, le parc répond à diverses fonctions d'utilité ou d'agrément.
  - **Parc paysager** : Parc d'agrément, de tracé irrégulier, traité de manière à produire les effets d'un paysage naturel.
  - **Parc de chasse** : Réserve de chasse royale ou seigneuriale située en prolongement d'un parc d'agrément ou d'un petit parc. Le parc de chasse est exploité comme une forêt, mais il s'en distingue du fait qu'il est clos. Le parc de chasse comporte nécessairement des points d'eau artificiels, des tirés qui sont des percées destinées à la chasse à l'affût, des allées forestières rectilignes pour la chasse à courre et divers aménagements, carrefours, rendez-vous de chasse, muette.
- **Palissade de verdure** : Clôture de jardin constitué par des arbres basse-tiges, des arbrisseaux ou des arbustes de basse-tiges taillées de façon régulière.

- **Parterre** : Surface ou ensemble de pièces découvertes à motifs ornementaux constitués par des végétaux et virgule souvent, des éléments minéraux. Un parterre peut comprendre d'autres éléments de décor : bassin, statues, vase, vasque, etc.
  - **Parterre de broderie** : Parterre sans compartiments caractérisé par une surface recouverte de terre ou de particules minérales qui forment un fond sur lequel se détachent les motifs de la broderie. La broderie est un ornement composé de traits de bruis, de gazon ou d'autres végétaux à fleurs aromatiques formant des figures géométriques simples, des rinceaux, des fleurons, des rouleaux, des rosettes, des trèfles ou des enroulements. Le parterre de broderie est généralement bordé par des plates-bandes.
- **Pavillon de jardin** : Petite construction de jardin de plan massé contenant un logis d'une seule pièce principale, destiné au repos virgule à des collations ou des rafraîchissements : vide-bouteille.
- **Pelouse** : Surface ou pièce découverte obtenue par ensemencement et constituée de diverses plantes herbacées gazonnantes régulièrement fauché afin d'obtenir une étendue homogène et rase.
- **Plate-bande** : Pièce découverte longue et étroite, constituée de gazon, de fleurs ou d'arbustes d'ornement en pleine terre ou hors sol.
- **Point de vue** : Ouvrage d'architecture ou élément végétal (fabriques, groupe d'arbres, arbre isolé, fontaine, cascade, etc.) destiné à attirer le regard du promeneur.
- **Quinconce** : Couvert destiné à la promenade est constitué par plusieurs rangées d'arbres d'ornement de haute tige plantée en d'alignement de façon à répéter régulièrement une figure géométrique : carré rectangle losange , ou quinconce, c'est à dire, au sens premier, la figure formée par le chiffre 5 d'un dé ou d'une carte à jouer.
- **Roseraie** : Jardin d'agrément destiné à la culture des roses point la roseraie peut être un conservatoire de variétés anciennes et un lieu d'expérimentation d'espèces nouvelles.
- **Statue de jardin** : Statue créée pour être intégrée à la composition d'un jardin point elle participe au vu de jardin et donne un caractère monumental, mythologique, pittoresque, etc ; à la scène.
- **Taille** : Suppression de certaines parties aériennes d'un végétal ligneux où herbacée. L'ablation des branches importantes entraîne des plaies qui doivent être soignées sitôt après la coupe à l'aide d'un mastic ou d'un badigeon adapté pour éviter les infections et favoriser la cicatrisation. Selon la nature ligneuse herbacée des parties à tailler, l'intervention est pratiquée à la main ou à l'aide d'instruments divers.
- **Taille de formation** : pratiquée sur un jeune végétal ligneux afin de façonner son squelette pour lui donner une forme adaptée à son utilisation ultérieure et le rendre plus vigoureux point la plupart des végétaux ligneux fruitiers et d'ornement subissent cette opération d'abord en pépinière puis après la transplantation dans le jardin.
- **Taillis** : Couvert constitué généralement de feuillus, obtenu par multiplication végétative.
  - **Taillis sous futaie** : Couvert composé conjointement de taillis et de futaies. Les arbres réservés à chaque rotation du taillis pour croître en futaie sont des baliveaux.
- **Temples de jardin** : Fabrique, en maçonnerie ou en charpente, adoptant la forme d'un temple antique ou une forme plus fantaisiste. Il peut être dédié à une divinité de la mythologie gréco-romaine ou à des évocations symboliques. Il peut aussi faire référence à d'autres civilisations : temple égyptien, temple chinois, temple khmer, temple mauresque, etc.
- **Théâtre de verdure** : Fabrique en forme de théâtre en plein air, souvent à l'antique. Le théâtre de verdure est un théâtre de jardin dont la sculpture est constituée de végétaux en pleine terre.
- **Tonte** : Coupe à ras du gazon renouveler fréquemment afin d'obtenir une surface uniforme point la tonte facilite le tallage des graminées et freinent le développement des mauvaises herbes. Les instruments utilisés sont là faut, la faucille, les ciseaux, la tondeuse à bras ou la tondeuse mécanique.
- **Vue de jardins** : Composition d'inspiration picturale, parfois à thème littéraire ou philosophique, ménagé dans un jardin pour être contemplé à partir d'un point d'observation déterminé. La vue est ordonnée en plans successifs (premier plan, deuxième plan, etc.) et s'achève, au-delà du dernier plan, par un fond.

## 16.2. ICONOGRAPHIES

Annexe 1 : cartographie du domaine de Champs-sur-Marne avec la toponymie des espaces, issue du plan de gestion de Champs-sur-Marne.

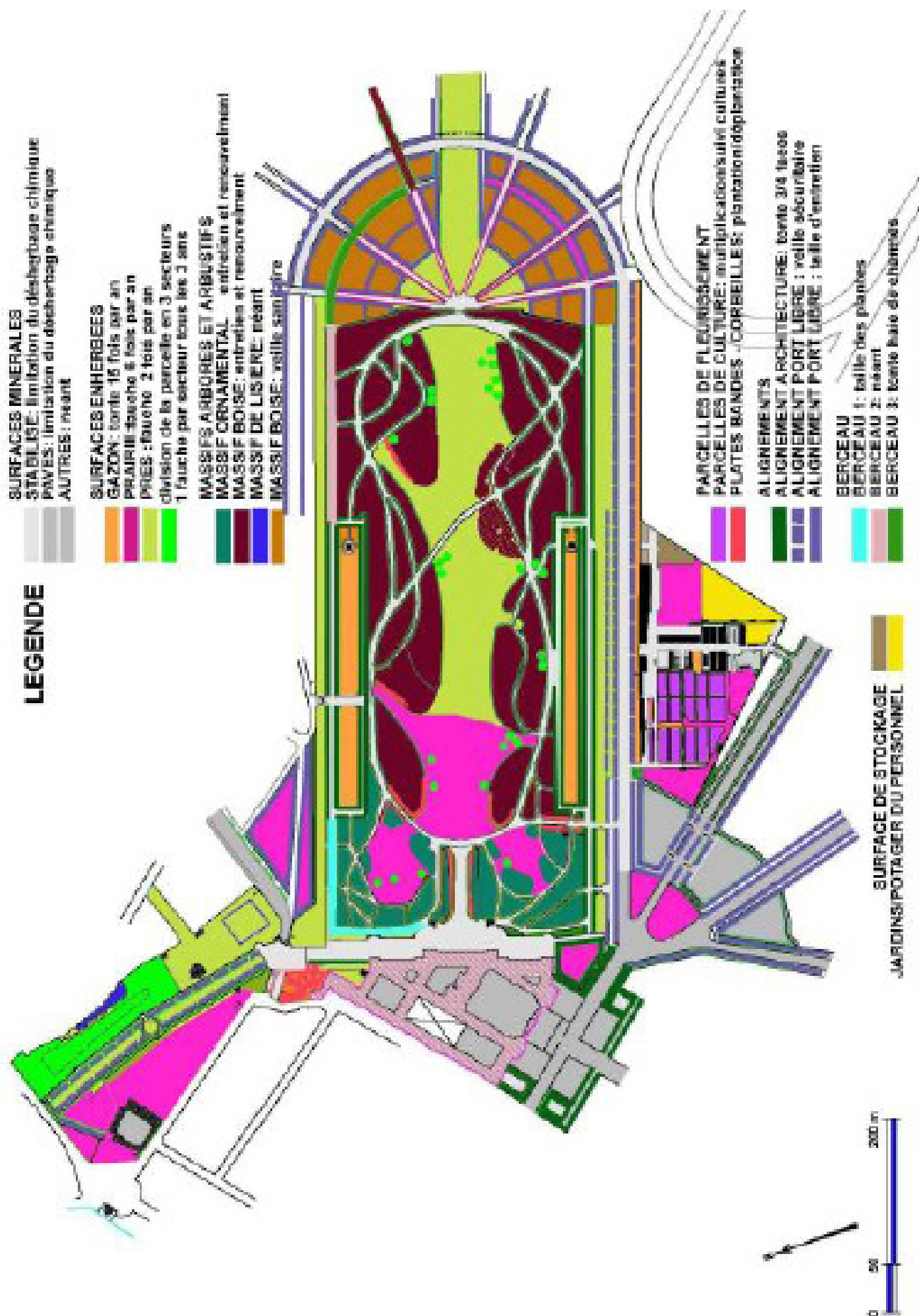




Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et intégration	Amélioration des connexions écologiques	Absente	/
	Planification d'une gestion différenciée	Suffisante (uniquement des surfaces enherbées)	Entière
	Planification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration	Insuffisante (beaucoup de dégradations, prise en compte quasi unique des massifs/bois)	Entière
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols	Absente	/
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives	Absente	/
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement)	Entière	Entière
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats	Absente	/
	Favoriser les espèces indigènes et spontanées	Insuffisante (régénération spontanée des bosquets)	Entière
	Recyclage des déchets verts	Insuffisante (prévoit "l'exploitation des déchets verts")	Entière (présence de compostage)
	Développement des méthodes de lutte biologique	Absente	/
	Public	Actions de sensibilisation à l'écologie	Absente
Actions de sensibilisation aux déchets		Absente	/
Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins		Absente	/
Action favorisant l'implication du public		Absente	/

Annexe 3 : Grille critériée pour l'évaluation du plan de gestion de Compiègne. Production personnelle réalisée le 7 août 2021.

Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et intégration	Amélioration des connexions écologiques	Non engagée	/
	Planification d'une gestion différenciée	Entière (plans de gestion détaillés sur 23 ans)	Entière
	Planification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration	Entière (ex : restauration des vues précise, taille de formation, substitution, éclaircissement)	Entière
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols	Entière (ex : apport matière organique)	Entière
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives	Absente	/
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement)	Entière (gros programme de rajeunissement des allées, p124-126, des veilles sanitaires)	Entière
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats	Insuffisante (mise en place de niches écologiques)	Entière
	Favoriser les espèces indigènes et spontanées	Insuffisante (uniquement pour la régénération spontanée en	Entière
	Recyclage des déchets verts	Entière (fiches détaillées)	Entière
	Développement des méthodes de lutte biologique	Non engagé (modification des traitements, fin traitement sélectifs)	Entière
Public	Actions de sensibilisation à l'écologie	Absente	/
	Actions de sensibilisation aux déchets	Absente	/
	Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins	Entière (pépinière avec arbustes de collection, panneaux, bulletins de travaux, communiqués de presse)	Non vérifié
	Action favorisant l'implication du public	Absente	/

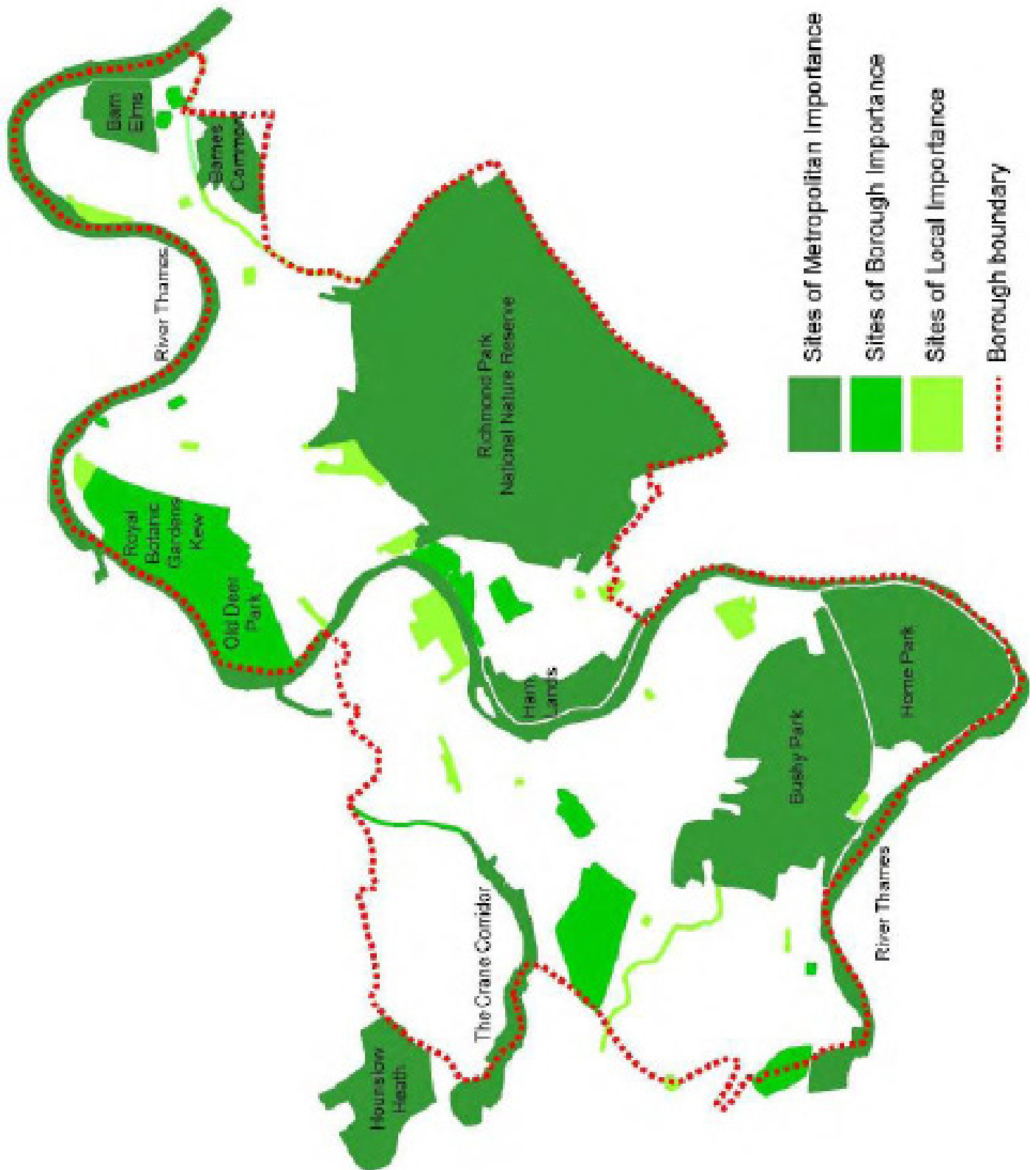


Annexe 5 : Grille critériée pour l'évaluation du plan de gestion de Fontainebleau. Production personnelle réalisée le 7 août 2021.

Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et intégration	Amélioration des connexions écologiques	Absente	/
	Planification d'une gestion différenciée	Entière (concerne les surface enherbées, les structures arbustives, alignement et bois)	Entière
	Planification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration	Entière (des allées, du réseaux hydraulique,...) à court moyen et long, terme	Entière
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols	Suffisante (paillage dans grand parterre et jardin de Diane, zone humide, fauche tardive)	Entière
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives	Absente	/
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement)	Entière (taille de rajeunissement des ifs, remplacement des tilleuls en rideau-plateau)	Entière
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats	Absente (indirectement par le maintien de zone humide)	/
	Favoriser les espèces indigènes et spontanées	Suffisante ( prairies avec les fleurs sauvages, fauche tardive et les	Entière
	Recyclage des déchets verts	Insuffisante (pas de compostage, brûlage de beaucoup de déchets végétaux dans la prairie humide)	Entière
	Développement des méthodes de lutte biologique	Entière (Auxiliaires de jardin, bouillie bordelaise)	Entière
Public	Actions de sensibilisation à l'écologie	Non engagée (fleurissement alternatif de vivace et graminées)	Entière
	Actions de sensibilisation aux déchets	Absent	/
	Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins	Absent	/
	Action favorisant l'implication du public	Absent	/



Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et intégration	Amélioration des connexions écologiques	Entière (Allée d'honneur = corridor écologique vers le lycée et le talus ferroviaire, trame verte et bleue)	Entière
	Planification d'une gestion différenciée	Entière (ajustement du plan de gestion différenciée existant)	Entière
	Planification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration	Entière (ex : restauration du Pavillon d'Hanovre, évocation du potager de la Quintinie)	Suffisante
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols	Entière (ex : apport matière organique)	Entière
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives	Entière (relevés, surveillance peruche à collier, arrachage renouée du Japon)	Entière
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement)	Entière (renouvellement des tilleuls de la Cours d'honneur, remplacement des cerisiers malades, surveillance accrue)	Entière
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats	Entière (Zone Nat. Protégée, refuges pour animaux sauvage, nichoirs, relevé ornithologique)	Entière
	Favoriser les espèces indigènes et spontanées	Entière (ZNP, prairie au fauchage tardif)	Entière
	Recyclage des déchets verts	Entière (station de compostage sur place, paillage, fourrage, médicaments, amendements)	Entière
	Développement des méthodes de lutte biologique	Entière	Entière
Public	Actions de sensibilisation à l'écologie	Entière (Enquête, panneaux, publications)	Entière
	Actions de sensibilisation aux déchets	Suffisante (ramassage très fréquent, panneaux)	Entière
	Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins	Entière (Enquête, panneaux, publications, reportages, parcours ludique)	Entière
	Action favorisant l'implication du public	Absent	/



Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et Intégration	Amélioration des connexions écologiques	Insuffisante (carte de la trame verte mais pas de directives)	Insuffisante
	Planification d'une gestion différenciée	Suffisante (pas appelée comme tel ni détaillée par unité de gestion)	Entière
	Planification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration	Entière (programme restauration murs d'enceinte détaillé)	Suffisante (inachevé)
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols	Entière (Apport de compost, maintien bois mort, limitation de l'imperméabilisation, restauration sélective du réseau de drainage).	Suffisante (la pression du tourisme nuit parfois aux objectifs).
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives	Entière (programme de lutte contre les invasives dans les paysages aquatiques/zones humides).	Entière (stratégie de surveillance informatisée).
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement)	Suffisante (bon suivi mais maintien prolongé des arbres vétérans modifiant la perception du parc, rapport à l'arbre fort).	Entière
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats	Entière (Maintien des prairies acides, programme de réintroduction des campagnols aquatiques).	Entière (système d'enregistrement biologique et grande étude écologique)
	Favoriser les espèces indigènes et spontanées	Entière (maintien de zones sauvages, prairies humides, prairies acides, régénération naturelle dans le bois de Cannon Gate Lodge).	Entière
	Recyclage des déchets verts	Entière (compostage systématique, réutilisation de l'eau).	Entière
	Développement des méthodes de lutte biologique	Non pertinente (pas de produit phyto).	/
	Public	Actions de sensibilisation à l'écologie	Suffisante (collecte de données puis publications, système d'information).
Actions de sensibilisation aux déchets		Absente	/
Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins		Entière (Programmes éducatifs, des droits de passage, panneaux).	Suffisante
Action favorisant l'implication du public		Entière (groupe de bénévoles Friends of Bushy and Home Parks, autres partenariats).	Suffisante

Annexe 9 : Grille critériée pour l'évaluation du plan de gestion de Blenheim. Production personnelle réalisée le 9 août 2021.

Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et Intégration	Amélioration des connexions écologiques	Absente	/
	Planification d'une gestion différenciée	Insuffisante (aucune tonte différenciée, traitement en futaie mentionné, plutôt parler de gestion "écologique")	Entière
	Planification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration	Entière (principalement conservation et entretien par et éléments architecturaux)	Entière (bon état du patrimoine, remplacement de sapins par chênes qui y étaient à l'origine)
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols	Insuffisante (maintien de bois mort, minimiser les perturbations du sol)	Suffisante (difficile à juger car directives trop vagues)
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives	Suffisante (contrôle des population d'écureuils gris).	Entière
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement)	Suffisante ("mesures" contre dépérissement du frêne et du hêtre mais pas développées, collecte semences chênes).	Entière
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats	Entière (restauration d'habitats, pratiques de gestion adaptées)	Entière (maintien milieux ouverts entre autre)
	Favoriser les espèces indigènes et spontanées	Suffisante (Suivre les recommandations "Wild Frontier Ecology report of 2013")	Entière (présence de nombreuses espèces)
	Recyclage des déchets verts	Absent	/
	Développement des méthodes de lutte biologique	Absente	/
Public	Actions de sensibilisation à l'écologie	Insuffisant (mentionne des "programmes d'éducation" sans développer)	Non vérifié
	Actions de sensibilisation aux déchets	Absente	/
	Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins	Suffisante (visites guidées, événements mettant en avant l'histoire des lieux).	Suffisante (événements pas clairs, pas de pubs)
	Action favorisant l'implication du public	Suffisante (rondes de consultation, communication régulière).	Entière



Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et intégration	Amélioration des connexions écologiques	Absente	/
	Planification d'une gestion différenciée	Insuffisante (aucune tente différenciée, traitement en futaie mentionné, plutôt parler de gestion "écologique")	Entière
	Planification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration	Entière (principalement conservation et entretien parc et éléments architecturaux)	Entière (bon état du patrimoine, remplacement de sapins par chênes qui y étaient à l'origine)
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols	Insuffisante (maintien de bois mort, minimiser les perturbations du sol)	Suffisante (difficile à juger car directives trop vagues)
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives	Suffisante (contrôle des population d'écureuils gris).	Entière
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement)	Suffisante ("mesures" contre dépérissement du frêne et du hêtre mais pas développées, collecte semences chênes).	Entière
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats	Entière (restauration d'habitats, pratiques de gestion adaptées)	Entière (maintien milieux ouverts entre autre)
	Favoriser les espèces indigènes et spontanées	Suffisante (Suivre les recommandations "Wild Frontier Ecology report of 2013")	Entière (présence de nombreuses espèces)
	Recyclage des déchets verts	Absent	/
	Développement des méthodes de lutte biologique	Absente	/
Public	Actions de sensibilisation à l'écologie	Insuffisant (mentionne des "programmes d'éducation" sans développer)	Non vérifié
	Actions de sensibilisation aux déchets	Absente	/
	Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins	Suffisante (visites guidées, événements mettant en avant l'histoire des lieux).	Suffisante (événements pas clairs, pas de pubs)
	Action favorisant l'implication du public	Suffisante (rondes de consultation, communication régulière).	Entière

## PART 1. CONTEXT AND RESPONSIBILITIES



## PART 2. DESCRIPTION, USE AND CHARACTER



## PART 3. LANDSCAPE STRATEGY



## PART 4. MANAGEMENT POLICIES



## PART 5. IMPLEMENTATION

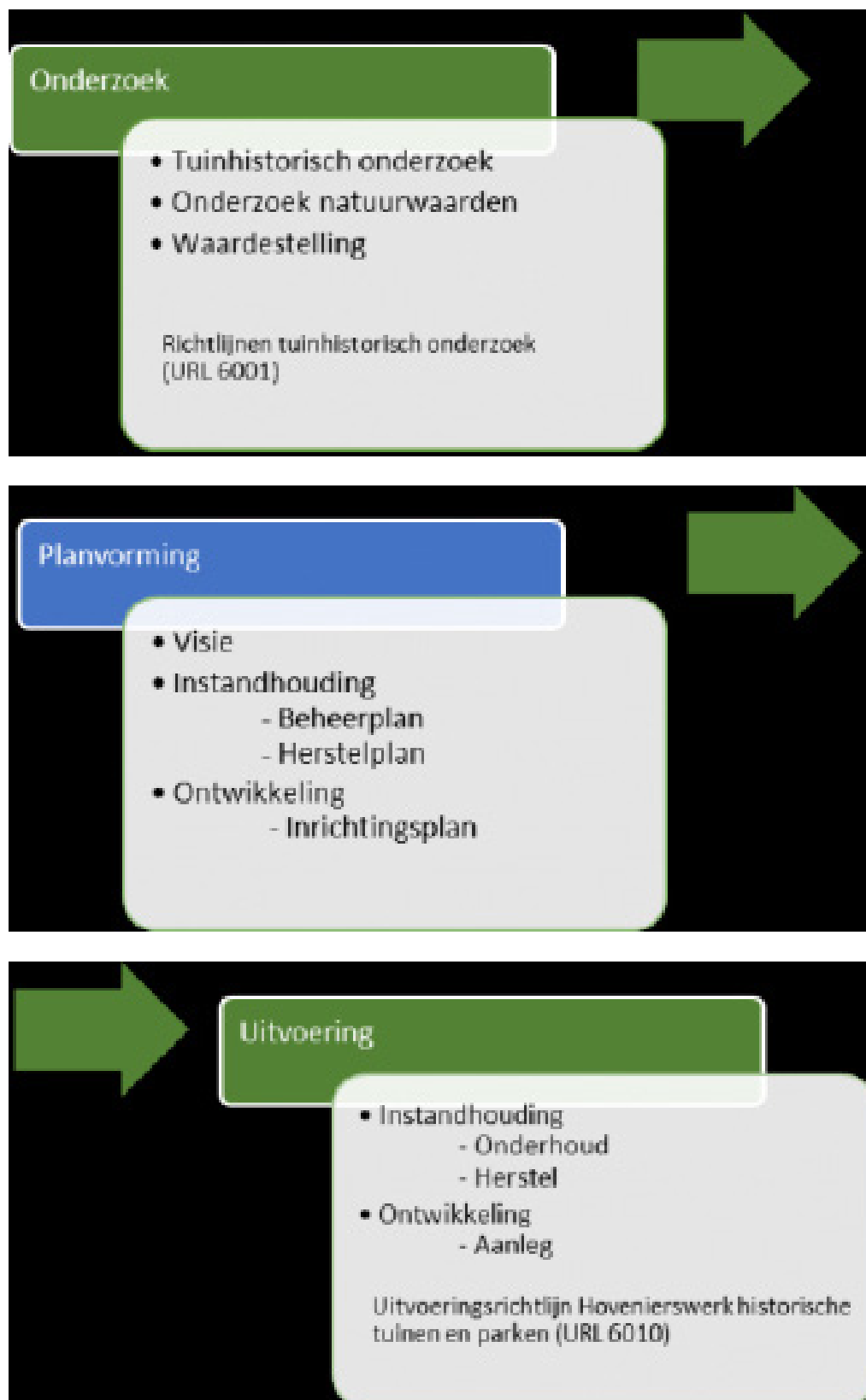


Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et intégration	Amélioration des connexions écologiques	Non mentionné	/
	Planification d'une gestion différenciée	Non mentionné	/
	Planification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration	Entière (restauration des parterres de fleurs bas, travaux d'entretien très important, plantation saisonnière des parterres fleuris du jardin français).	Entière
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols	Suffisante (engrais vert pour réenrichir les sols appauvris par les cultures de tulipes, phytoremédiation).	Entière
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives	Non mentionné	
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement)	Entière (très détaillé, sujets isolés/allées la technique de renouvellement, les échelles de temps, etc.).	Entière
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats	Non mentionné.	/
	Favoriser les espèces indigènes et spontanées	Non mentionné.	/
	Recyclage des déchets verts	Non mentionné.	/
	Développement des méthodes de lutte biologique	Entière (limitation des intrants, engrais vert pour lutter contre certains champignons).	Entière
Public	Actions de sensibilisation à l'écologie	Entière (vente d'arbres capables de faire face au changement climatique, visite sur le thème de l'écologie)	Entière
	Actions de sensibilisation aux déchets	Non mentionné.	/
	Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins	Entière (visites guidées, événements à thème comme „Der Süden im Norden. Exotische Gewächse im fürstlichen Garten“)	Entière
	Action favorisant l'implication du public	Absente	/

Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et intégration	Amélioration des connexions écologiques	Non mentionné dans le TFE.	/
	Planification d'une gestion différenciée	Non mentionné dans le TFE.	/
	Planification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration	Entière (gros projet de restauration du palais, entretien très important des jardins, grande qualité esthétique et patrimoniale)	Entière
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols	Entière (supposée car un des objectifs principaux)	Inconnu
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives	Non mentionné dans le TFE.	/
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement)	Non mentionné dans le TFE mais supposée au vu de la place du patrimoine végétal en Allemagne.	Entière (très bon état du patrimoine végétal).
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats	Suffisante (Abbatage écologique, relocalisation d'espèces protégées)	Entière
	Favoriser les espèces indigènes et spontanées	Non mentionné dans le TFE	/
	Recyclage des déchets verts	Non mentionné dans le TFE	/
	Développement des méthodes de lutte biologique	Entière (supposée car un des objectifs principaux)	Inconnu
Public	Actions de sensibilisation à l'écologie	Non mentionné dans le TFE	/
	Actions de sensibilisation aux déchets	Suffisante (Conseille la prévention et tri des déchets)	Entière (nombreuses poubelles, dans la ville sac pour excréments chiens à disposition, taxe sur les déchets, message de sensibilisation, etc.).
	Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins	Entière (création d'une association, marionnettes, cabarets encore joués dans le théâtre naturel, information du public).	Entière (restitution virtuelle 3D, nombreux événements, panneaux,...)
	Action favorisant l'implication du public	Absente	/



Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et intégration	Amélioration des connexions écologiques	Non mentionné dans le TFE.	/
	Planification d'une gestion différenciée	Non mentionné dans le TFE.	Il semblerait qu'il y ait des zones différenciées.
	Planification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration	Entière	Entière (excellent état de conservation)
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols	Non mentionné dans le TFE.	/
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives	Non mentionné dans le TFE.	/
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement)	Entière	Entière
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats	Non mentionné dans le TFE	/
	Favoriser les espèces indigènes et spontanées	Insuffisante (replantations essentiellement horticoles).	Entière (régénération spontanée dans les bois).
	Recyclage des déchets verts	Non mentionné dans le TFE	/
	Développement des méthodes de lutte biologique	Non mentionné dans le TFE	/
Public	Actions de sensibilisation à l'écologie	Non mentionné dans le TFE.	/
	Actions de sensibilisation aux déchets	Non mentionné dans le TFE.	/
	Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins	Suffisante (balade commentée, panneaux, publications, point de vue aménagé sur le lointain...).	Entière
	Action favorisant l'implication du public	Absente	/



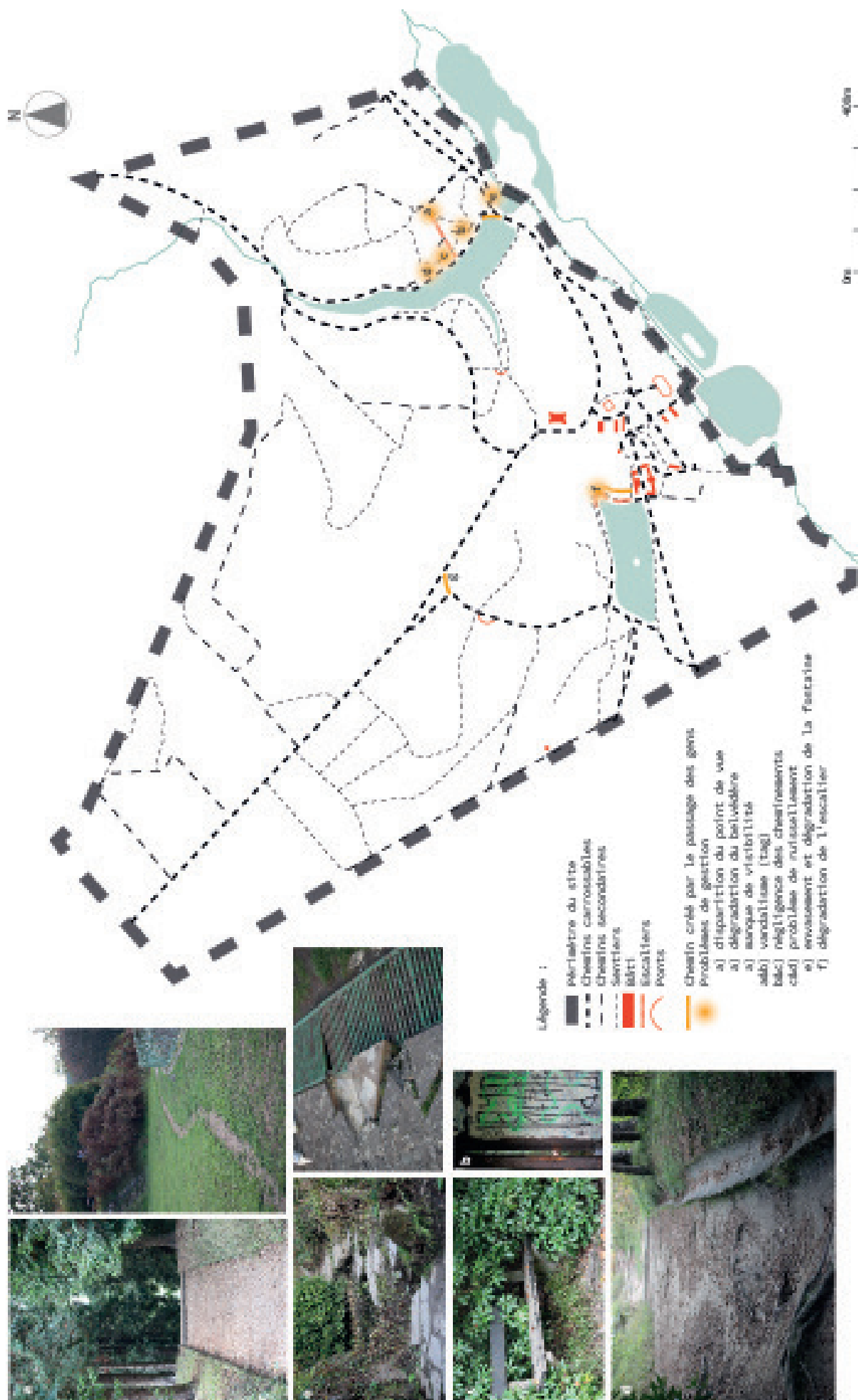
Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et intégration	Amélioration des connexions écologiques	Suffisante (trame verte et bleue, renforcement des méandres paysagers, replantations).	Suffisante
	Planification d'une gestion différenciée	Suffisante (gestion différenciée des pelouses).	Entière
	Planification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration	Entière (restauration des bancs en pierre, des ponts, des murs, réaffectation de la Gloriette,...).	Insuffisante (trop d'objectifs, manque de planification temporelle).
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols	Entière (tondeuse mulching, maintien d'une bonne litière en forêt, aération et scarification).	Entière
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives	Entière (mesures particulière contre carpes, tortues de Floride).	Entière
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement)	Entière (surveillance des arbres pluridisciplinaire patrimoine, nature, botanique,...).	Suffisante (le rajeunissement ne semble pas suffisamment programmé).
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats	Entière (recréation d'espaces ouverts, inventaire des espèces, mesures pour la protection des chauves-souris).	Entière
	Favoriser les espèces indigènes et spontanées	Entière (remplacement de certaines espèces exotiques par des espèces indigènes, zones sauvages favorisant la biodiversité).	Entière
	Recyclage des déchets verts	Entière (y compris mise en garde contre conflits d'usage).	Entière
	Développement des méthodes de lutte biologique	Entière (0 pesticides, herbicides, que des engrais organiques).	Entière
Public	Actions de sensibilisation à l'écologie	Entière (zones de quiétude, panneaux, équipements de jeux naturels, adaptation éclairage, promenades thématiques).	Entière
	Actions de sensibilisation aux déchets	Insuffisante (augmentation des ramassage et vidage des poubelles).	Entière
	Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins	Suffisante (panneaux, événements, distinction d'itinéraires selon les usages)	Entière
	Action favorisant l'implication du public	Insuffisante (enquêtes sur le patrimoine, intégration du milieu)	Entière

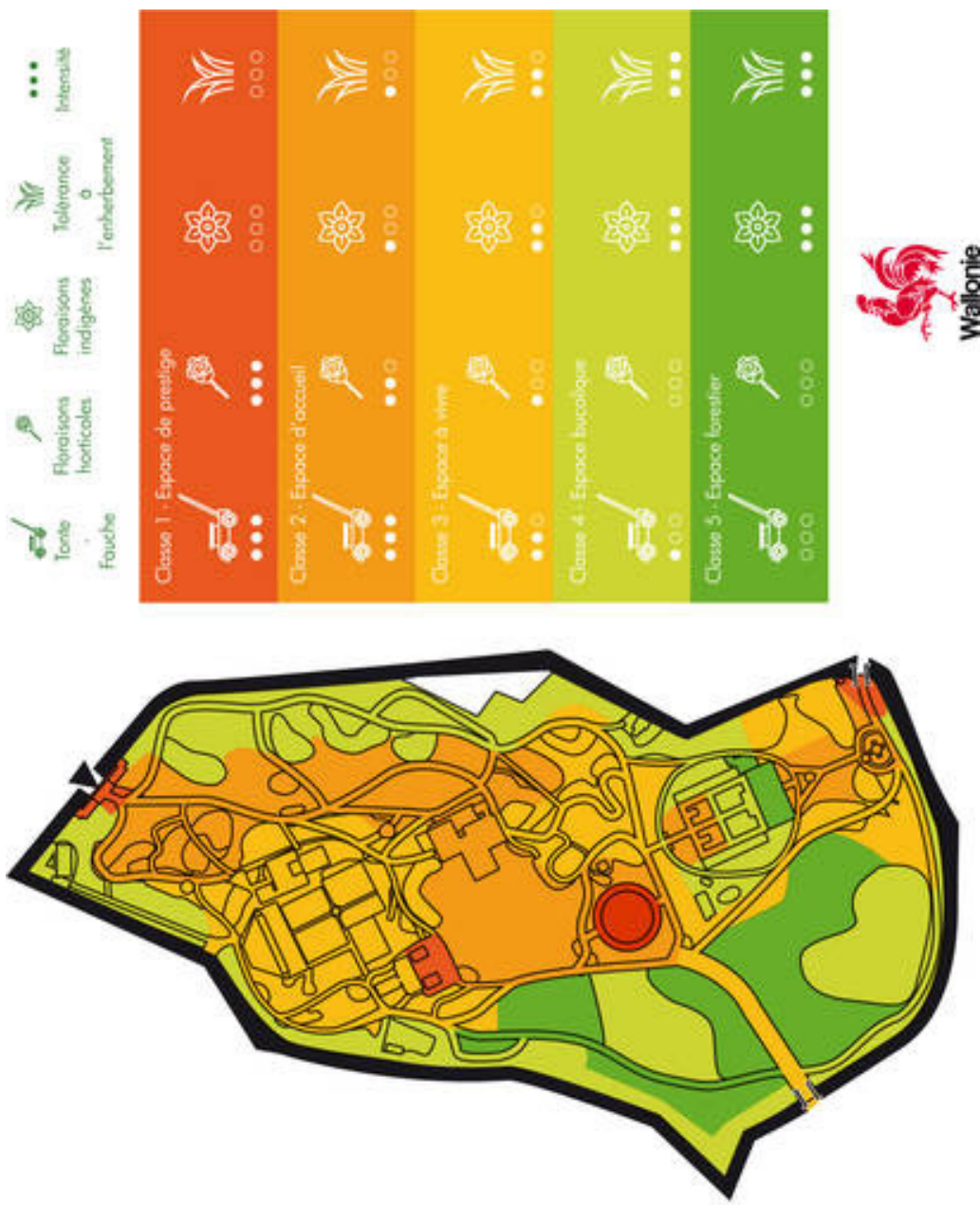
Annexe 17 : Grille critériée pour l'évaluation du plan de gestion du Stadspark d'Anvers. Production personnelle réalisée le 11 août 2021.

Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et intégration	Amélioration des connexions écologiques	Suffisante (prise en compte du lien parc/avenues, ajustement du trafic, plantation).	Entière
	Planification d'une gestion différenciée	Suffisante (tonte différenciée)	Entière
	Planification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration	Entière (nettoyage annuel des monuments, restauration de l'île, retrait végétation obstructive).	Suffisante (pas encore l'île)
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols	Entière (préconisation pour entretien selon météo).	Entière
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives	Entière (surveillance, réduction des populations).	Entière
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement)	Entière (suivi très régulier, rajeunissement progressif).	Entière
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats	Entière (installation de nichoirs, zones de reproduction pour faune aquatique, protection chauves-souris et espèces marécageuses).	Entière
	Favoriser les espèces indigènes et spontanée	Suffisante (minimisation des tontes, favorisation la flore spontanée, limitation actions sur zones floraison printanière).	Entière
	Récyclage des déchets verts	Entière (compost, réutilisation des feuilles mortes).	Entière
	Développement des méthodes de lutte biologique	Absente	/
Public	Actions de sensibilisation à l'écologie	Entière.	Entière
	Actions de sensibilisation aux déchets	Absente	/
	Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins	Suffisante (protection du patrimoine à l'aide de barrière, panneaux).	Entière
	Action favorisant l'implication du public	Insuffisant (enquête auprès des visiteurs).	Entière

Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et intégration	Amélioration des connexions écologiques	Absente	/
	Planification d'une gestion différenciée	Suffisante (tonte différenciée).	Entière
	Planification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration	Entière (ordre de priorité de conservation, description des tâches d'entretien).	Entière
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols	Entière (minimisation compaction sol, apport matière organique).	Entière
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives	Entière (surveillance, favoriser des prédateurs).	Entière
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement).	Entière (programme de replantation, suivi, opérations de sauvegarde,...).	Entière
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats	Absente	/
	Favoriser les espèces indigènes et spontanée	Suffisante (pas d'aménagement ou entretien spécifique mais maintien de zones sauvages).	Entière
	Récyclage des déchets verts	Non développée dans le document.	/
	Développement des méthodes de lutte biologique	Non développée dans le document.	/
Public	Actions de sensibilisation à l'écologie	Entière (zones de développement de la nature, éducation à la nature, promenade didactique, expos).	Entière
	Actions de sensibilisation aux déchets	Absente	/
	Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins	Insuffisante (protection du patrimoine à l'aide de barrière).	Entière
	Action favorisant l'implication du public	Absente	/







### LA GESTION DIFFÉRENCIÉE À MARIEMONT

La gestion différenciée est une **nouvelle approche** de l'entretien des espaces verts. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'**interventions plus respectueuses** de l'environnement en garantissant la **qualité d'accueil** pour le public.

Le principe est d'appliquer à chaque zone le **mode de gestion le plus adapté**, tenant compte de son utilisation, de sa situation, de son potentiel écologique... Pour certaines on choisira de maintenir une intervention fréquente et soignée, tandis que pour d'autres, on optera pour une gestion plus extensive.

### POURQUOI LA GESTION DIFFÉRENCIÉE ?

Risques et dangers liés à l'utilisation de pesticides, érosion de la biodiversité, évolution des attentes sociales, contraintes techniques et budgétaires... **Toutes ces raisons poussent les collectivités à changer leur mode de gestion des espaces verts** pour des pratiques plus douces, plus naturelles, et surtout mieux adaptées, en fonction des espaces qu'elles ont à entretenir.

En adoptant la Gestion différenciée, le Service public de Wallonie, gestionnaire de ce parc, s'engage dans une **démarche de développement durable**, pour garantir un avenir meilleur à nos enfants.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2014, l'utilisation des pesticides est interdite dans la plupart des espaces publics. A partir du 1<sup>er</sup> juin 2019, ces produits y seront totalement bannis.

Soucieux d'offrir un espace vert de qualité, le Service public de Wallonie s'est engagé depuis 2011 à ne plus utiliser de pesticides dans le parc de Mariemont.

En savoir plus sur la gestion différenciée : [www.adalia.be](http://www.adalia.be)

### Impacts du tourisme :

- a Arrachage de fleurs
- b Dépôt de déchets inertes
- c Tags et gravure sur les troncs
- d Chemins non officiel (piétinement)
- e Enfants grimpants aux arbres et statuaires

### Problèmes de gestion :

- 1 Chemin non entretenu
- 2 Compost/zones techniques visibles
- 3 Dégradation du patrimoine
- 4 Balisage et clôtures inappropriées
- 5 Délimitation imprécise des chemins
- 6 Disparition des effets de surprise





Annexe 22 : Photographies personnelles du parc de Mariemont, prise entre le mois de juillet 2020 et le mois d'août 2021, illustrant les principaux impacts liés à la fréquentation des visiteurs et les problèmes de gestion.

**b : dépôt de déchets inertes**



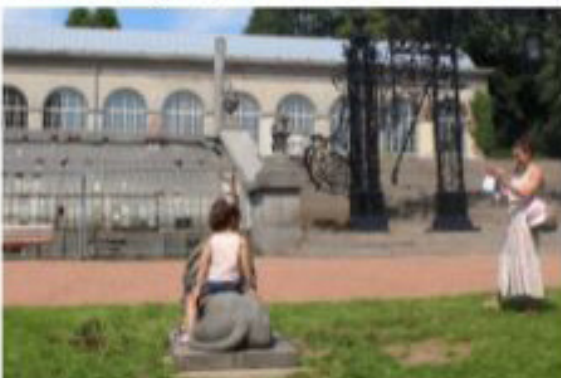
**c : Tags et gravures sur les troncs**



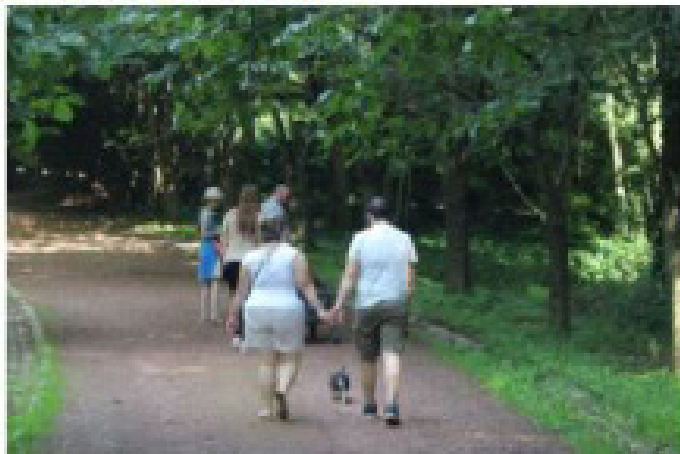
**d : Chemins non officiels (piétinement)**



**e : Enfants grimpants aux arbres et sur les statues**



*f : Infraction au règlement*



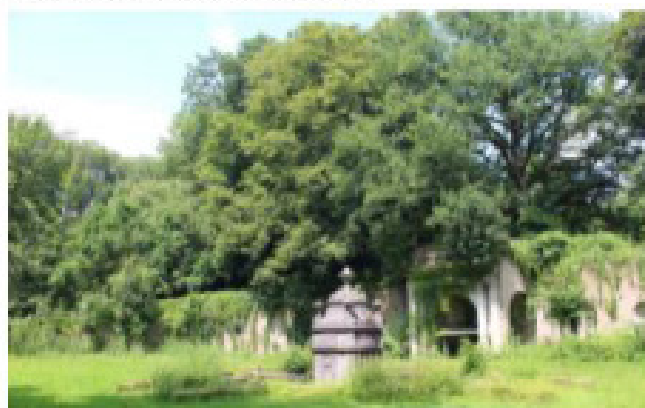
*1 : Chemins non entretenus*



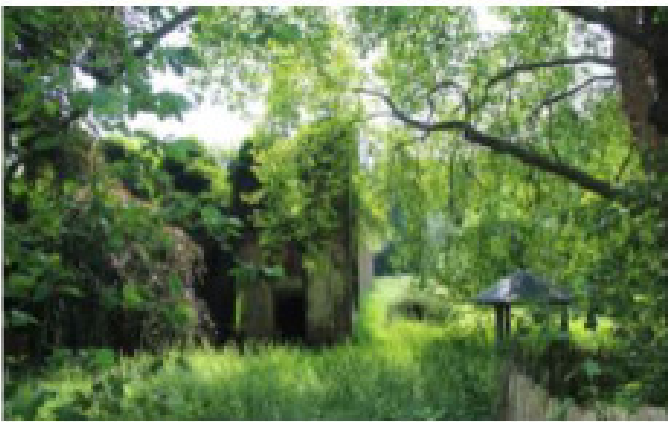
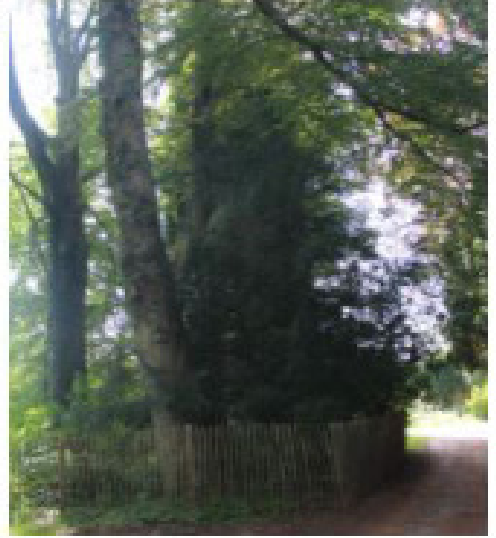
*2 : Composts et zones techniques visibles*



*3 : Dégradation du patrimoine*







4 : balisage et clôtures inappropriées



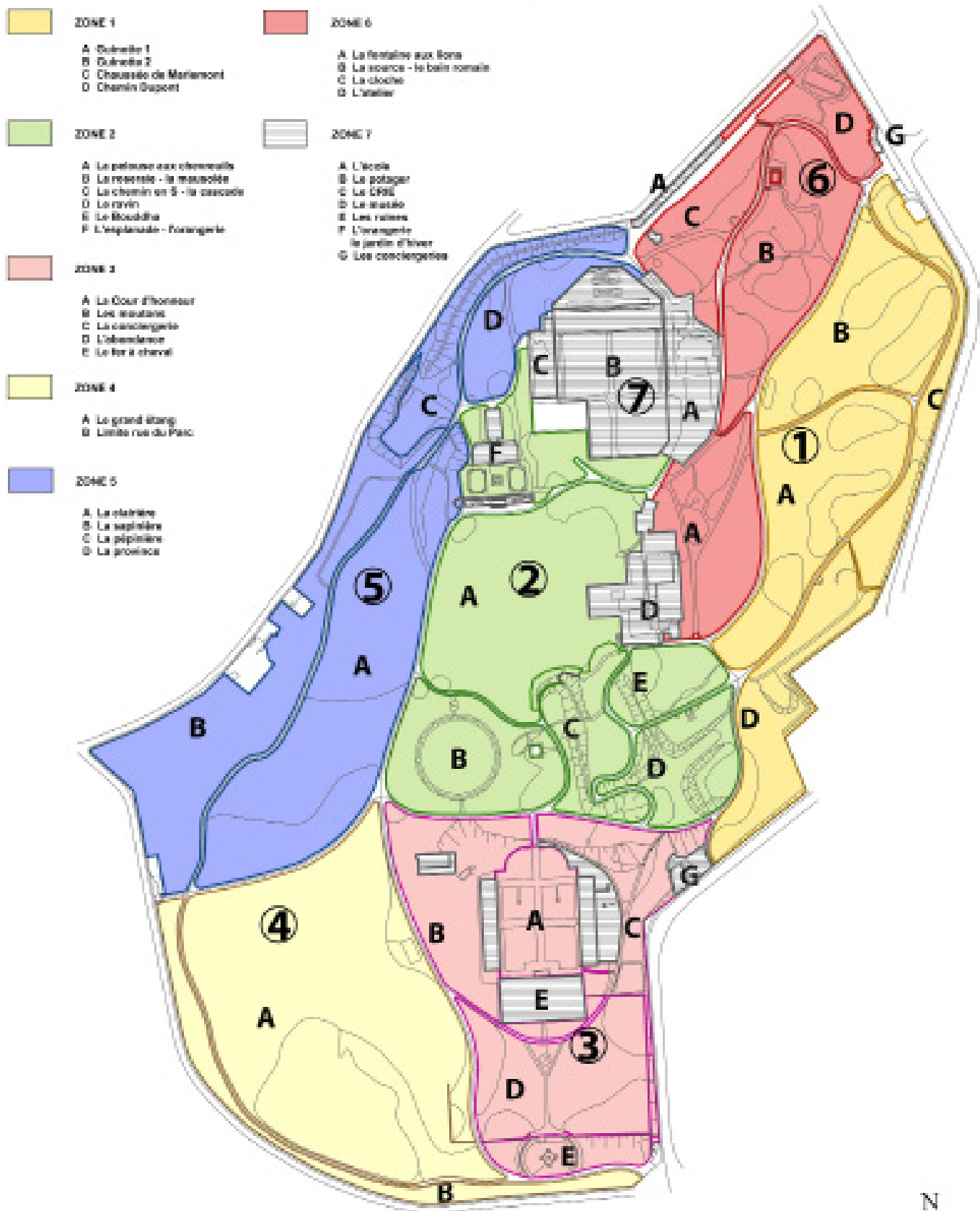
5 : Délimitation imprécise des chemins



6 : Disparition des effets de surprise



# PARC DE MARIEMONT Zonage



Département de la culture  
et des sites  
Direction des Espaces Verts  
Av. Prince de Liège, 15  
1100 Bruxelles  
021 234.66.66



Critères	Sous-critères	Prise en compte	Effectivité
Planification et intégration	Amélioration des connexions écologiques	Entière (Drève et verger comme corridor écologique vers champs, zone de ralentissement entre le parc et le bois de Mariemont).	
	Planification d'une gestion différenciée	Entière (ajustement du plan de gestion différenciée existant).	
	Planification des travaux d'entretien, de conservation et de restauration	Entière (ex : restauration des vues, effets de surprise et du fer à cheval).	
Sol	Amélioration des fonctions écologiques des sols	Entière (ex: apport matière organique, compost, paillage)	
Faune et flore	Gestion et suivi des espèces invasives	Entière (Surveillance des tortues et carpes Koi, en période de reproduction enlever les oeufs)	
	Fréquence adaptée de suivi du patrimoine végétale (impliquant le rajeunissement)	Entière (utiliser le travail étudiant d'application interactive pour le suivi des arbres de Mariemont)	
	Favoriser les espèces menacées et leurs habitats	Entière (Réalisation d'une analyse approfondie des espèces et habitats, amélioration progressive).	
	Favoriser les espèces indigènes et spontanées	Entière (Zones de refuge près des ruines, sous-bois,...).	
	Recyclage des déchets verts	Entière (Valoriser en paillage, amendement, bioénergie, branchages/tronc pour en faire des jeux pour enfants).	
	Développement des méthodes de lutte biologique	Entière (ex: principe "push-mull" au potager, cheval de trait pour l'entretien et compost pour l'engrais).	
Public	Actions de sensibilisation à l'écologie	Entière (ex : jeux de reconnaissance flore indigène dans les prairies)	
	Actions de sensibilisation aux déchets	Entière (ex : Renouveler les poubelles, tri des déchets, ramassage avec le cheval)	
	Actions de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire des jardins	Entière (ex: photos anciennes, création d'une pépinière des végétaux anciens et actuels de Mariemont, fiche avec âge arbres).	
	Action favorisant l'implication du public	Entière (ex: entretien de la roseraie).	